

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 19 OCTOBRE 2020 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 septembre 2020
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020
 - 2.2.1. Orientations du conseil
 - 2.2.2. Autorisation au maire
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (2007-33) - conseiller Rodrigue.
- 3.2. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122) - conseiller Rodrigue.
- 3.3. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la procédure des séances du conseil (2015-125) - conseillère Marcotte
- 3.4. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la tarification (2019-174)

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Demande d'aide financière - Société d'histoire Mouillepieu - 14e feuillet historique.
- 4.3. Demande d'aide financière - Chorale des enfants Rive-Sud
- 4.4. Demande d'aide financière - Festival Classica

4.5. Allègement des loyers des locataires de la ville de Saint-Lambert dans le contexte de pandémie

4.6. Oeuvre d'art carrefour giratoire - financement

4.7. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Loïc Blancquaert

5. **RESSOURCES HUMAINES**

5.1. Dépôt de la liste des embauches

5.2. Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation d'urbanisme

5.3. Rapport d'évaluation du rendement du directeur général - conseiller Rodrigue

5.4. Évaluation du directeur général par l'UMQ - conseillère Desaulniers.

5.5. Allocation de dépenses pour employés en télétravail.

5.6. Suspension d'un employé.

6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

6.1. Location d'une 3e niveleuse avec opérateur au contrat 17TP05 pour les saisons d'hiver 20-21 et 21-22

6.2. Conclusion du contrat de services no 20DAPP24 ayant pour objet le transport de neige 2020-2021.

6.3. Acquisition d'un logiciel pour les consultations en ligne - 20DAPP30

6.4. Projet de la Riveraine

7. **ADMINISTRATION**

7.1. Dépôt du procès-verbal de corrections - séance du 24 août 2020

7.2. Protection et mise en valeur du boisé du Limousin - Conseiller Francis Le Chatelier

7.3. Résolution pour l'encadrement des comités pléniers à huis clos - conseiller Blancquaert

7.4. Nominations au comité consultatif culturel

7.5. Gestion du jardin communautaire de Saint-Lambert

7.6. Demande de résolution: délégation à un comité de la FCM - conseiller Blancquaert

7.7. Entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications.

7.8. Mandat à un(e) expert(e) indépendant(e) pour investiguer sur le projet Quartier Victoria

8. **URBANISME**

8.1. Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

8.2. Demande de dérogation mineure

8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 8.3.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 111, boulevard Desaulniers (district 6)
- 8.3.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 360, avenue Wickham (district 4)
- 8.3.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 441, ave de Mortlake (district 7)
- 8.3.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 129, boulevard Desaulniers (district 6)
- 8.3.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 21-23, avenue Saint-Denis (district 5)
- 8.3.6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 69, avenue Macaulay (district 4)
- 8.3.7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 766, boulevard Queen (district 3)
- 8.3.8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 205, avenue Hickson (district 4)
- 8.3.9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 260, rue River (district 6)
- 8.3.10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, rue Terroux (district 8)
- 8.3.11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 189, rue du Béarn (district 2)
- 8.3.12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 245, avenue Macaulay (district 4)

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 16 octobre 2020

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1) **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 tel que présenté.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020**

****Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.****

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 14 septembre 2020 à 19 h 30 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Lucille Angers, chef de division, Service du greffe
Georges Pichet, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La chef de division, Service du greffe constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2020-09-251)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, sous réserve du retrait du point 8,6 - Formation pour les membres du comité consultatif d'urbanisme.

En amendement:

Il est proposé par la conseillère B. Marcotte
appuyé par le conseiller F. Le Chatelier

DE DÉPLACER le point 8.5 de l'ordre du jour, intitulé: Mandat à un expert(e) indépendant(e) pour investiguer sur le projet du Quartier Victoria au point 7.1a) sous la rubrique ADMINISTRATION.

La résolution amendée est soumise au vote:

La résolution est adoptée à l'unanimité tel qu'amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-252)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020

****Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.****

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

PRÉCISIONS

- J'aimerais revenir sur les propos tenus par un élu lors de la dernière séance et repris dans un article par le Courrier du Sud.
- Il y aura toujours des citoyens qui, par manque de vigilance ou par égoïsme, ne respecteront pas nos règlements.
- Ce n'est pas pour autant que notre ville se transforme en « Far West ».
- On est loin du chaos civique de la conquête de l'Ouest américain.
- Au contraire, notre ville est un endroit où il fait bon vivre, où la communauté est respectueuse et chaleureuse.
- Nous faisons l'envie de beaucoup pour notre milieu de vie exceptionnel.
- C'est pour pallier ces manquements à la réglementation que nous avons justement des inspecteurs et des dispositions de sanctions prévues à même notre réglementation.

- L'actualisation du plan d'urbanisme présentement en cours est l'occasion parfaite pour évaluer s'il y a lieu d'être plus sévères et dissuasifs envers les contrevenants.
- Il ne sert à rien de critiquer et d'atteindre publiquement à la réputation de la ville.
- Mieux vaut être constructif dans nos approches et agir avec le professionnalisme attendu par notre fonction d'élu.
- La firme BC2, experte en urbanisme, a déjà fait une présentation au conseil municipal qui confirme la beauté et les attraits distinctifs de notre ville.

OCTOBRE : MOIS DE LA CULTURE

- Les impacts de la pandémie se sont reflétés dans toutes les sphères de notre vie quotidienne.
- La difficile période de confinement nous a particulièrement rappelé que la culture et les arts jouent un rôle essentiel pour s'évader, découvrir et même socialiser.
- Il n'est pas étonnant que Culture pour tous, l'organisme responsable des *Journées de la culture* ait voulu prendre le temps de les célébrer à leur juste valeur cette année en les tenant sur un mois, plutôt qu'une fin de semaine.
- Sous le thème Les 1001 métiers de la culture, les 24^{es} *Journées de la culture* se dérouleront donc jusqu'au 25 octobre.
- Nous avons décidé de répondre à l'appel lancé en proposant un programme des plus élaborés.
- Notre équipe de la culture et des loisirs était plus qu'heureuse de retrouver ce qui la passionne, soit offrir des moments d'émerveillement et d'initiation aux arts aux petits comme aux plus grands.
- Pour connaître l'ensemble des rendez-vous proposés, consultez notre calendrier inclus dans notre nouveau magazine ou visitez notre site web.

- Je vous invite à en profiter pleinement, mais n'oubliez pas de respecter les règles de distanciation sociale et d'hygiène.

FOIRE D'ART CONTEMPORAIN

- Ce bel événement qui vous invite à rencontrer des artistes émergents en art contemporain du Québec sera de retour au centre multifonctionnel du 1^{er} au 4 octobre.
- Depuis 11 ans, l'équipe de la FAC permet ces échanges entre artistes, collectionneurs et amateurs afin de favoriser le rayonnement des arts visuels et de ses artistes dans une ambiance conviviale et sympathique.
- Je félicite ses organisateurs, d'autant plus cette année, qui ont su surmonter les défis de la COVID-19 pour permettre sa tenue de façon sécuritaire.
- Cet événement contribue année après année à l'enrichissement de notre milieu culturel et apporte une belle visibilité à notre municipalité.

DÉCÈS

- C'est avec regret que nous avons appris le décès de deux Lambertois très impliqués et respectés dans leur milieu professionnel.
- D'abord, c'est un monument que perd le Québec avec la mort du comédien de grand talent Michel Dumont.
- Son lègue à la communauté artistique est immense, notamment son engagement envers le théâtre Jean-Duceppe.
- Puis, René Bonenfant était un pilier de l'édition québécoise.
- Son expertise l'a amené à s'impliquer au sein de la municipalité comme membre du comité consultatif culturel depuis 2017.
- Je laisserai la conseillère France Désaulniers, présidente de ce comité, vous tracer sa contribution mémorable à notre communauté. *

- Nous offrons nos plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

PROJETS STRUCTURANTS EN DÉVELOPPEMENT

- Comme vous le savez, plusieurs cadres de référence stratégiques pour notre municipalité sont en cours de planification cette année.
- Les démarches avancent bien, notamment pour le plan et la réglementation d'urbanisme, le plan de mobilité durable et le plan de développement durable, et nous prévoyons pouvoir tenir des consultations publiques à ces sujets dès cet automne.
- Malgré la situation plus complexe de la COVID-19, il est important pour nous que vous participiez nombreux à leur élaboration afin qu'ils soient représentatifs de vos besoins et de vos souhaits pour l'avenir.
- Nous sommes présentement à évaluer les meilleurs moyens qui nous permettraient de le faire en toute sécurité et le plus efficacement possible.
- Nous vous en tiendrons informés à travers nos différents outils et nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

PLANTATION D'ARBRES COMMUNAUTAIRES

- J'étais très heureux de me joindre à l'équipe municipale, aux employés d'Arbre-Évolution et aux bénévoles du Réseau écocitoyen pour participer à l'une des quatre plantations d'arbres que nous avons tenues le mardi 8 septembre.
- Ce sont ainsi 200 arbres et arbustes de plus qui embellissent dorénavant nos parcs et espaces verts.
- Je remercie chaleureusement les participants qui ont mis la main à la pâte durant ces belles activités.
- Ces arbres s'ajoutent aux 225 que nous avons prévu planter au cours de cette année.

- En plus de la plantation dans les espaces publics, la vente d'arbres en ligne a permis l'achat de 100 arbres par les Lambertois ce printemps.
- Tous ces nouveaux arbres contribuent au verdissement de notre ville et à maintenir notre belle canopée qui a été durement éprouvée par l'agrite du frêne.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite à tous une bonne réunion.

* Madame le conseillère Desaulniers souligne la contribution communautaire de M. Bonenfant à la Ville de Saint-Lambert et offre ses condoléances à la famille suite à son décès.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19h 45 et se termine à 20 h 18.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 27 août 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2020-09-253)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 17 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 août 2020, à 16 h.

2.1 Approbation du rapport d'activité du Fonds de développement des territoires pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 (SD-2020-1938).

2.2 Approbation du registre annuel des projets et du bilan de la planification annuelle 2019-2020 concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (SD-2020-2210).

2.3 Refus de la demande de relocalisation de la caserne 14 à Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2020-2356).

4.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la gestion efficiente de la matière résiduelle (SD-2020-2518).

6.1 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de juin 2020, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2020, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2020-1967).

8.1 Adoption du Règlement CA-2020-340 modifiant le Règlement CA-2017-268 autorisant le paiement de quotes-parts pour des travaux d'entretien de cours d'eau et ordonnant des travaux d'entretien de cours d'eau du ruisseau Beloeil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-2297).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-254)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour : Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

Votent contre : Le conseiller F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Philippe Glorieux : - Commission du budget, des finances et de l'administration;
- Office municipal d'habitation de Longueuil;
- Julie Bourgoïn : - Conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil.

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

(2020-09-255)

Adoption - Règlement 2020-73-5 modifiant le règlement sur les chiens, les chats et autres animaux (2010-73).

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Bourgoïn et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 24 août 2020.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet la mise à jour du règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autre animaux de la Ville de Saint-Lambert afin d'y introduire les dispositions du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-28.002, r. 1).

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été apportés au règlement depuis le dépôt de son projet comme suit:

- L'article 4.7 relatif au délai d'enregistrement d'un chien par le propriétaire a été abrogé afin de se conformer à l'article 16 du Règlement provincial.
- L'article 4.11 relatif au tatouage a été abrogé à la demande du Service des finances.
- L'article 15.6 relatif aux pigeons a été modifié en retirant l'expression "non bagués".

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement 2020-73-5 modifiant le Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux (2010-73)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-256)

Désignation de l'autorité compétente - Application du Règlement 2010-73

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2010-73 prévoit la définition de l'Autorité compétente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner par résolution les employés ou fonctionnaires de la Ville qui seront chargés de l'application dudit règlement;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE NOMMER les inspecteurs aux permis et à l'urbanisme comme employés responsables de l'application du Règlement 2010-73 et du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

Le directeur général procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 août 2020 pour les sommes respectives de 7 157 485,47 \$ et 1 084 466,26 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Le directeur général procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 9 août au 5 septembre 2020.

(2020-09-257)

Embauche d'un contractuel en cadencage pour une période de 2 ans

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit implanter un programme de cadencage pour répondre aux normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de contrôle des énergies dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE c'est un travail qui demande une expertise spécifique en matière d'ajustement, d'entretien, de réparation ou de déblocage dans la zone dangereuse d'une machine ou d'une installation électrique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un consultant spécialisé en cadencage pour répondre au mandat spécifique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Paul Imbeault à titre de consultant externe spécialisé en cadencage pour une période de 2 ans à compter du mois d'octobre 2020, à raison de 2 jours par semaine, le tout selon les conditions de travail prévues au contrat.

D'IMPUTER la dépense de 79 497,60 \$, taxes en sus, à même le fonds d'immobilisation.

En amendement :

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

DE REMPLACER l'imputation budgétaire à même le fonds d'immobilisation par le fonds d'exploitation au deuxième résolu.

Le directeur général intervient afin d'indiquer que le trésorier est le seul fonctionnaire reconnu en vertu de la Loi et du Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires pour faire une recommandation quant à l'imputation budgétaire, le tout tel que spécifié au sommaire décisionnel présenté aux élus.

La résolution amendée est soumise au vote:

Votent pour : les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte et D. Bowles.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et F. Désaulniers

La résolution est adoptée tel qu'amendée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-09-258)

Adjudication du contrat 20ÉQUI05 - Fourniture et livraison d'une chenillette de déneigement à trottoir.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 20ÉQUI05 ayant pour objet la fourniture et la livraison d'une chenillette de déneigement à trottoir à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Équipements Plannord Limitée* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 201 633,84 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense à même le fonds de roulement à être remboursé sur une période de 10 ans.

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-259)

Adjudication du contrat 20ÉQUI06 - Acquisition d'un tracteur à trottoir

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 20ÉQUI06 ayant pour objet l'acquisition d'un tracteur à trottoir à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Aubin & St-Pierre inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 82 925,00 \$, exempt de taxes;

D'IMPUTER la dépense à même le fonds de roulement à être remboursé sur une période de 10 ans;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-260)

Adjudication du contrat 20GN11 - aménagement de tronçons de trottoirs sur les rues Elm, Waterman et autres

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 20GN11 ayant pour objet l'aménagement de tronçons de trottoir sur les rues Elm, Waterman et autres à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les Entreprises Ventec inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 374 887,49 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 384 259,67 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 374 887,49 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (9 372,18 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 384 259,67 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177)*;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-261)

Adjudication du contrat 20GN03 - resurfaçage de tronçons de la rue Prince-Arthur entre Edison et Victoria.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat de construction n° 20GN03 ayant pour objet le resurfaçage de tronçons de la rue Prince-Arthur entre Edison et Victoria à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les Entrepreneurs Bucaro Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 119 079,61 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 130 987,57 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 119 079,61 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (11 907,96 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 130 987,57 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177)*;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-262)

Requête en cessation - Quartier Victoria - Conseillère Desaulniers.

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande de la conseillère Desaulniers****

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme et de la Direction du greffe.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

DE MANDATER le cabinet Morency, Société d'avocats, afin d'instituer les procédures judiciaires nécessaires dans le dossier concernant le projet Quartier Victoria, et ce, afin d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire no 02-14-111-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-263)

Mandat à un expert(e) indépendant(e) pour investiguer sur le projet du Quartier Victoria - conseiller Rodrigue.

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue.****

Attendu certaines problématiques et inquiétudes soulevées par des citoyennes et des citoyens,

Attendu des signalements faits par des citoyennes et des citoyens,

Attendu de la volonté du conseil d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de St-Lambert,

Attendu de l'apport de cette expertise aux futurs projets d'envergure sur le territoire de la Ville,

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

Le conseil municipal désire confier à un ou une expert(e) et universitaire reconnu(e) en urbanisme le mandat d'investiguer sur le déroulement, les processus d'approbation et les possibles non-concordances entre les documents déposés, les approbations et la réalisation du projet du Quartier Victoria par le promoteur Habitations Trigone et d'imputer la dépense au poste budgétaire approprié.

Le choix final de l'expert(e) sera fait par le conseil municipal au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'adoption de la présente résolution.

À l'intérieur du mandat, des analyses devront être faites par l'expert(e) sur les possibles irrégularités administratives et/ou erreurs et/ou omissions professionnelles, le cas échéant; et l'évaluation des items pouvant faire l'objet de responsabilité civile potentielle. *(paragraphe retiré)*

Cette investigation a pour but de déterminer si le projet du Quartier Victoria a été réalisé selon les règles de l'art et de veiller à ce que tout projet futur respecte des règles de saine gouvernance.

L'expert (e) se rapportera au conseil municipal.

En amendement:

Il est proposé par le conseiller B. Rodrigue
appuyé par la conseillère B. Marcotte

DE RETIRER l'avant-dernier paragraphe des résolu.

Vote sur la proposition d'amendement:

TOUS les conseillers votent en faveur.

La résolution est adoptée tel qu'amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-264)

Station de remplissage lave-glace à Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE Le Réseau Écocitoyen de Saint-Lambert a approché la Division environnement et la Direction générale pour proposer une station de remplissage de lave-glace à Saint-Lambert afin d'éliminer l'usage des bidons de plastiques;

CONSIDÉRANT QUE cette solution vise à réduire l'usage du plastique à la source;

CONSIDÉRANT QUE cette alternative écologique a fait ses preuves dans plus de 40 emplacements au Québec.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'AUTORISER l'achat d'une station de lave-glace auprès du fabricant, Cristal Innovation, au montant de 10,000\$, en sus des taxes applicables;

D'APPROUVER l'installation de la station lave-glace à l'Hôtel de ville sur la rue Aberdeen en tant que projet-pilote;

D'IMPUTER la dépense de 10 548,96 \$ à même le fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des documents concernant l'enquête Trak.

Conformément à la résolution no 2020-08-237 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 24 août 2020, le directeur général procède au dépôt des documents concernant l'enquête Trak.

Point d'ordre soulevé par le conseiller Bernard Rodrigue.

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020

Le directeur général procède au dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du 22 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

(2020-09-265)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 138, avenue Saint-Denis (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1918;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les couleurs et les matériaux utilisés doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la brique soit décapée et non peinte;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les volets donnant sur la façade avant du bâtiment soient retirés;

CONSIDÉRANT QUE la galerie, le balcon, les garde-corps, les mains courantes ainsi que la corniche donnant sur la façade avant du bâtiment, devraient être peints de la même couleur que les éléments en bois du voisin jumelé, soit dans les teintes de gris, ou demeurer de couleur blanche comme l'existant;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 138, avenue Saint-Denis à la condition suivante:

- la galerie, le balcon, les garde-corps, les mains courantes ainsi que la corniche donnant sur la façade avant du bâtiment, doivent être peints de la même couleur que les éléments en bois du voisin jumelé, soit dans les teintes de gris ou demeurer de couleur blanche comme l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-266)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 605, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du conseil consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1948;

CONSIDÉRANT QUE les poteaux de 6 pouces supportant le nouveau toit au-dessus du perron devraient être composés de bois;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 605, avenue Pine à la condition suivante:

- Les poteaux supportant le nouveau toit au-dessus du perron doivent être composés de bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-267)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 47, avenue Green (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une nouvelle enseigne sur auvent pour le restaurant Primi Piatti;

CONSIDÉRANT QUE le commerce est actuellement en travaux pour refaire sa décoration intérieure et pour s'agrandir en utilisant une petite partie du commerce adjacent;

CONSIDÉRANT QUE pour unifier son commerce, le propriétaire désire installer un auvent de couleur noire avec l'inscription du commerce au centre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de l'affichage de l'immeuble situé au 47, rue Green.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-268)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 193, rue du Prince-Arthur (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1893;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer le revêtement de toiture recouvrant la galerie en façade avant du bâtiment, initialement proposé en bardeau d'asphalte de couleur « Noir 2 tons » de la compagnie Dakota, par un revêtement d'acier, de style « tôle à baguettes », de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE la jonction des deux types de revêtement de toiture au-dessus de la galerie en façade avant du bâtiment devrait se faire à la jonction des changements de pente de toit afin de respecter davantage les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 193, rue du Prince-Arthur à la condition suivante:

- La jonction des deux types de revêtement de toiture au-dessus de la galerie en façade avant du bâtiment doit se faire à la jonction des changements de pente de toit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-269)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 555, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement en projection latérale droite du triplex isolé construit vers 1961;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume complexe alourdit la façade et s'intègre peu avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le choix de matériaux de revêtement devrait être revu afin d'assurer une meilleure harmonisation avec le bâtiment actuel et les bâtiments situés à proximité;

CONSIDÉRANT QU'un travail architectural supplémentaire devrait être effectué afin d'intégrer le nouveau volume en cour latérale droite par rapport à l'abri d'auto existant;

Il est proposé par le conseiller B. Rodrigue
appuyé par la conseillère Marcotte

DE RETOURNER à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 555, avenue Pine.

La résolution est adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-270)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 101, rue des Flandres (district 2)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1976;

CONSIDÉRANT QUE par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé devrait être composé de bois véritable ou d'acier de la compagnie MAC de couleur « Bronze Renaissance » de la collection signature;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 101, rue des Flandres à la condition suivante:

- le revêtement extérieur proposé doit être composé de bois véritable ou d'acier de la compagnie MAC de couleur « Bronze Renaissance » de la collection signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-271)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 519, avenue Townshend (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite en 1975;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à la rue;

CONSIDÉRANT QUE la haie dense longeant l'avenue Townshend devrait être conservée afin de limiter la visibilité de l'agrandissement de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 519, avenue Townshend à la condition suivante:

- la haie dense longeant l'avenue Townshend doit être conservée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-272)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 825, rue Boissy (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1970;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à abaisser la porte d'entrée principale du bâtiment afin de pouvoir réaménager l'intérieur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude, soit la résidence Henri-Mercier, fait partie du répertoire patrimonial de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE comme mentionné dans les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020, aucune modification ne devrait être faite au niveau de la façade avant du bâtiment afin de conserver son caractère distinct;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'avis qu'aucun agrandissement ne devrait être fait en cour latérale, malgré que l'intervention proposée n'est pas assujettie au PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 825, rue Boissy.

En amendement:

Il est proposé par le conseiller B. Rodrigue
appuyé par le conseiller F. Le Chatelier

DE RETOURNER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 825, rue Boissy.

La résolution amendée est soumise au vote:

Votent pour : les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, J. Bourgoïn et L. Blancquaert,

Votent contre : Les conseillers P. Glorieux, B. Marcotte, D. Bowles. F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

La résolution amendée est rejetée.

La résolution principale est adoptée à la majorité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-09-273) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 776, avenue Oak (district 8)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1977;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à transformer l'abri d'auto existant en garage attenant en projection latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE les ouvertures proposées au niveau de la nouvelle porte de garage devraient être composées de verre givré;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 776, avenue Oak à la condition suivante:

- Les ouvertures proposées au niveau de la nouvelle porte de garage doivent être composées de verre givré.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-09-274) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 222, rue de Woodstock (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation des façades de l'édifice construit en 1978;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à peindre la brique d'argile existante ainsi que les éléments métalliques existants;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques architecturales de construction doivent s'harmoniser avec les dominantes observées sur le territoire de la ville de Saint-Lambert et témoigner d'une recherche architecturale;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées s'intègrent peu avec l'architecture du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE la brique d'argile existante devrait être conservée ou remplacée par une nouvelle brique d'argile de couleur et de format identique à l'existant;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 222, rue de Woodstock.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-275)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 228, avenue Rivermere (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1972;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que le parapet donnant sur la section de toiture à toit plat devrait être retiré si cela n'affecte pas à l'intégralité de la structure du toit;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 228, avenue Rivermere.

En amendement:

Il est proposé par la conseillère J. Bourgoin
appuyé par le conseiller F. Le Chatelier

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 228, avenue Rivermere.

La résolution amendée est soumise au vote:

Votent pour: les conseillers F. Le Chatelier, J. Bourgoïn et Loïc Blanquaert.

Votent contre: les conseillers P. Glorieux, B. Rodrigue, B. Marcotte, D. Bowles et F. Desaulniers.

La résolution amendée est rejetée.

La résolution principale est adoptée à la majorité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-09-276)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 139, avenue Berkley (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite vers 1959;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à transformer l'abri auto existant en garage attenant en projection latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du revêtement de toiture existant sera remplacé par un revêtement de toiture d'acier peint de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 139, avenue Berkley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-277)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 446, boulevard Desaulniers (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1951;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux volumes proposés en cour arrière alourdissent la façade latérale donnant sur l'avenue de Merton et s'intègrent peu avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QU'un travail architectural supplémentaire devrait être effectué afin d'intégrer davantage les nouveaux volumes en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment actuel et des bâtiments situés à proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'hétérogénéité des formes de toits proposés ne favorise pas l'intégration des nouveaux volumes;

CONSIDÉRANT QUE le choix de matériaux de revêtement devrait être revu afin d'assurer une meilleure harmonisation avec le bâtiment actuel et les bâtiments situés à proximité;

CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU, un rappel de la pierre existante en façade avant, au niveau de l'élévation latérale droite, pourrait favoriser l'intégration des nouveaux volumes;

CONSIDÉRANT QUE la dimension et le modèle des fenêtres en façade avant principale devraient être revus afin de préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment et d'assurer une harmonie avec le bâtiment voisin jumelé;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RETOURNER à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 446, boulevard Desaulniers.

Votent pour : les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Le conseiller P. Glorieux

La résolution est adoptée tel que proposée

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-09-278)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 306, rue Green (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE le mur de fondation de l'agrandissement en façade avant devrait être aligné horizontalement avec le mur de fondation du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de l'agrandissement en façade avant devrait respecter l'implantation de la perspective 3D proposée;

CONSIDÉRANT QUE les détails architecturaux de l'entrée principale devraient respecter la perspective 3D proposée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 306, rue Green aux conditions suivantes:

- Le mur de fondation de l'agrandissement en façade avant doit être aligné horizontalement avec le mur de fondation du bâtiment existant;
- L'implantation de l'agrandissement en façade avant doit respecter l'implantation de la perspective 3D proposée;
- Les détails architecturaux de l'entrée principale doivent respecter la perspective 3D proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-279)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 285, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1946;

CONSIDÉRANT QUE cette maison fait partie du répertoire « King Cottage »;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la mise en valeur du bâtiment d'origine, tant par la mise à jour de certains éléments architecturaux du bâtiment d'origine que par la sobriété des agrandissements proposés;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres existantes avec insertions en plomb donnant sur la façade avant du bâtiment devraient être conservées;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de l'immeuble situé au 285, rue Maple à la condition suivante:

- les fenêtres existantes avec insertions en plomb donnant sur la façade avant du bâtiment doivent être conservées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-280)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 590, boulevard Desaulniers (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un abri d'auto attenant et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de l'abri d'auto est non conforme à la réglementation municipale au niveau de la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE l'abri d'auto devrait conserver la même implantation que le garage attaché initialement proposé en janvier 2020, soit être en recul de 7 pieds par rapport à la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la forme du toit de l'abri d'auto devrait être identique à la forme du toit du garage attaché initialement proposé en janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les cabanons à toit plat détachés du bâtiment principal sont prohibés sur tout le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon doit être implanté à un minimum de 1,5 mètre du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'un calcul devra être fourni afin de valider qu'au moins 40 % du périmètre total de l'abri d'auto, sans tenir compte du mur du bâtiment principal, est ouvert;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la construction d'un abri d'auto et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 590, boulevard Desaulniers aux conditions suivantes:

- l'abri d'auto doit conserver la même implantation que le garage attaché initialement proposé en janvier 2020, soit être en recul de 7 pieds par rapport à la façade avant du bâtiment;
- la forme du toit de l'abri d'auto doit être identique à la forme du toit du garage attaché initialement proposé en janvier 2020;
- le cabanon doit être implanté à un minimum de 1,5 mètre du bâtiment principal et ne doit pas être composé d'un toit plat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-09-281)

Consultation publique des lambertois et lambertoises pour le développement du pôle Saint-Charles - conseiller Blancquaert.

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert.****

CONSIDÉRANT que la population de Saint-Lambert a émis le souhait d'être consulté dès l'étape de planification et d'idéation du futur pôle Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT que plus la population est consulté en début de processus décisionnel, plus l'acceptabilité sociale d'un projet s'en trouve augmenté ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire offrir un futur milieu de vie qui répondra aux aspirations de la population lambertoise.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE DEMANDER à l'administration de la ville de Saint-Lambert d'entamer dans les meilleurs délais une consultation publique sur l'avenir du pôle Saint-Charles afin que les citoyens et citoyennes puissent participer dès maintenant et faire part de leurs idées et aspirations.

Votent pour : Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte, D Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : les conseillers P. Glorieux et J. Bourgoïn,

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Formation pour les membres du comité consultatif d'urbanisme - Conseiller Rodrigue.

CE POINT A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21 h 15 et se termine à 22 h 06.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22 h 06 à 22 h 30.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 30.

Pierre Brodeur
Maire

Lucille Angers
Chef de division, service du greffe



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Le mot du maire suivra dès réception.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)**

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure du début de la période] et se termine à [indiquer l'heure de la fin de la période]. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];
- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1) **Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 septembre 2020**

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.1) **Orientations du conseil**

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 22 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 septembre 2020, à 16 h;

2.4 Approbation de la recommandation CEN-2020-003 concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération (SD-2020-2631);

2.8 Position de la Ville de Longueuil à l'égard de la demande d'agrandissement du périmètre métropolitain par la MRC Thérèse-De Blainville concernant le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines (SD-2020-2841);

4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 21 septembre 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-2655);

5.1 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. et l'employé no 164190 (SD-2020-2005);

5.2 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. et l'employé no 165784 (SD-2020-2023);

6.1 Adjudication du contrat APP-20-146 (2020-BAT-808) pour l'exécution de travaux de réaménagement intérieur aux postes de police situés au 699, boul. Curé-Poirier Ouest et 4800, rue Leckie à Longueuil (SD-2020-2416);

6.2 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-165 pour l'acquisition d'équipements de télécommunication dans le cadre du projet d'organisation flexible du travail (SD-2020-2647);

- 6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-151 (2020-GDE-505) pour la fourniture et la livraison de coagulants au Centre d'épuration Rive-Sud et aux usines de production d'eau potable (option 2) (SD-2020-2499);
- 6.4 Adjudication du contrat cadre APP-20-142 (2020-GEN-301) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2020-2527);
- 6.5 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'abonnement aux licences CSP Microsoft Office 365 auprès d'Infrastructures technologiques Québec (SD-2020-2569);
- 6.6 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'abonnement aux licences LSP Microsoft Office 365 auprès d'Infrastructures technologiques Québec (SD-2020-2571);
- 6.7 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture et la livraison de composantes pour arme à impulsion électrique pour le Service de police (SD-2020-1644);
- 6.10 Engagement à adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de véhicules légers pour l'année 2021 (SD-2020-2598);
- 8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville concernant la gestion des travaux d'entretien de la branche numéro 3 de la Rivière au Trésor (SD-2020-2561);
- 8.2 Approbation de l'addenda 1 à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus, intervenue entre la Ville et la Société de transport de Longueuil (SD-2020-1861);
- 8.3 Approbation de l'entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'oeuvre en Montérégie 2020-2025 (SD-2020-2671);
- 8.4 Résiliation de la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (SD-2020-2364);
- 8.5 Prolongation de l'entente intervenue entre la Ville et la Corporation de l'école Polytechnique de Montréal relative à l'adhésion de la Ville à la Chaire industrielle du Conseil de recherches en Sciences naturelles et en Génie (CRSNG) en eau potable (SD-2020-2522).

Séance ordinaire du 22 octobre 2020

Ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 22 octobre 2020, à 16 h, avec participation par vidéoconférence.

1. OUVERTURE

- CA-201022-1.1 Ouverture de la séance
- CA-201022-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-201022-1.3 Période de questions du public
- CA-201022-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-201022-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 septembre 2020, à 16 h

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-201022-2.1 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2021 (SD-2020-2732)
- CA-201022-2.2 Dépôt d'un procès-verbal de la réunion de la Commission de la sécurité publique tenue le 20 août 2020 (SD-2020-2636)
- CA-201022-2.3 Dépôt d'un procès-verbal de la réunion de la Commission de l'environnement et de l'aménagement tenue le 9 juillet 2020 (SD-2020-2631)
- CA-201022-2.4 Approbation de la recommandation CEN-2020-003 concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération (SD-2020-2631)
- CA-201022-2.5 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 2 septembre 2020 (SD-2020-2630)
- CA-201022-2.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 8 septembre 2020 (SD-2020-2659)
- CA-201022-2.7 Dépôt du rapport des activités du Service de police pour l'année 2019 (SD-2020-0495)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-201022-4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 21 septembre 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-2655)
- CA-201022-4.2 Dépôt des états comparatifs du trésorier visant des compétences d'agglomération (SD-2020-2645)

5. RESSOURCES HUMAINES

- CA-201022-5.1 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. et l'employé no 164190 (SD-2020-2005)
- CA-201022-5.2 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. et l'employé no 165784 (SD-2020-2023)

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

- CA-201022-6.1 Adjudication du contrat APP-20-146 (2020-BAT-808) pour l'exécution de travaux de réaménagement intérieur aux postes de police situés au 699, boul. Curé-Poirier Ouest et 4800, rue Leckie à Longueuil (SD-2020-2416)
- CA-201022-6.2 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-165 pour l'acquisition d'équipements de télécommunication dans le cadre du projet d'organisation flexible du travail (SD-2020-2647)
- CA-201022-6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-151 (2020-GDE-505) pour la fourniture et la livraison de coagulants au Centre d'épuration Rive-Sud et aux usines de production d'eau potable (option 2) (SD-2020-2499)
- CA-201022-6.4 Adjudication du contrat cadre APP-20-142 (2020-GEN-301) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2020-2527)
- CA-201022-6.5 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'abonnement aux licences CSP Microsoft Office 365 auprès d'Infrastructures technologiques Québec (SD-2020-2569)
- CA-201022-6.6 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'abonnement aux licences LSP Microsoft Office 365 auprès d'Infrastructures technologiques Québec (SD-2020-2571)
- CA-201022-6.7 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture et la livraison de composantes pour arme à impulsion électrique pour le Service de police (SD-2020-1644)

- CA-201022-6.8 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de juillet 2020, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2020, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2020-2389)
- CA-201022-6.9 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois d'août 2020, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2020, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2020-2600)
- CA-201022-6.10 Engagement à adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de véhicules légers pour l'année 2021 (SD-2020-2598)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

- CA-201022-8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville concernant la gestion des travaux d'entretien de la branche numéro 3 de la Rivière au Trésor (SD-2020-2561)
- CA-201022-8.2 Approbation de l'addenda 1 à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus, intervenue entre la Ville et la Société de transport de Longueuil (SD-2020-1861)
- CA-201022-8.3 Approbation de l'entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025 (SD-2020-2671)
- CA-201022-8.4 Résiliation de la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (SD-2020-2364)
- CA-201022-8.5 Prolongation de l'entente intervenue entre la Ville et la Corporation de l'école Polytechnique de Montréal relative à l'adhésion de la Ville à la Chaire industrielle du Conseil de recherches en Sciences naturelles et en Génie (CRSNG) en eau potable (SD-2020-2522)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- CA-201022-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CA-201022-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 8 octobre 2020.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.2)

Autorisation au maire

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3) **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission];
- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4) **Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

[**OU** – le cas échéant: Il mentionne qu'aucune réunion de ___ n'a été tenue ou qu'il n'a pu assister à la réunion de ___]



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (2007-33) - conseiller Rodrigue.**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue et de la conseillère Marcotte.****

Le conseiller ou la conseillère _____ donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

[Il ou Elle] dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33) afin :

1° De prévoir, que les membres choisissent parmi les deux membres du conseil un président.

2° De prévoir qu'une formation sur les dérogations mineures ainsi qu'une formation sur les critères d'évaluation d'un projet en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale deviennent obligatoires à tous les membres qui siègent sur le comité.

3° De prévoir que cette formation soit suivie par tous les membres dans les 30 jours suivant leur nomination sur le comité.

4° De prévoir qu'un membre du comité qui s'absente pour plus de trois réunions consécutives est considéré comme ayant abandonné sa fonction, et son poste devienne vacant.

5° De prévoir que le conseil peut aussi décréter que cette absence n'entraîne pas la fin du mandat du membre si son défaut d'assister à des réunions statutaires est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne crée aucun préjudice aux autres membres du comité.

RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2007-33)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le _____ 2020.

1. TITRE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement constitue un Comité consultatif d'urbanisme « Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert », et sera désigné dans le présent règlement comme étant « Le Comité ».

2. COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité se compose des neuf membres suivants :

- 1° deux conseillers désignés par le Conseil, dont l'un agit à titre de président conformément à l'article 4;
- 2° quatre personnes qui résident dans la ville;
- 3° une personne qui réside dans la ville et qui est membre de l'Ordre des architectes du Québec;
- 4° un représentant la *Société d'histoire Mouilleped* choisi par le Conseil parmi trois représentants proposés par cet organisme;
- 5° un officier municipal désigné par le Conseil.

2019-33-1, a. 1

3. TERME D'OFFICE

La nomination de deux des quatre membres qui résident dans la ville ainsi que celle du membre représentant la *Société d'histoire Mouilleped* a lieu chaque année impaire. Celle des deux autres membres qui résident dans la ville ainsi que celle du membre qui réside dans la ville et qui est membre de l'Ordre des architectes du Québec a lieu chaque année paire.

2019-33-1, a. 1

4. RÉGIE INTERNE

Président et vice-président

À la première séance du Comité, les membres choisissent parmi eux **un vice-président et parmi les deux membres du conseil, un président** qui demeurent en fonction pendant leur terme d'office

ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés; le président du Comité conserve le droit de voter aux séances, mais n'a pas de vote prépondérant en cas d'égalité des voix;

Le président ou, en son absence ou au cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le vice-président dirige les délibérations du Comité;

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président et du vice-président, les membres du Comité choisissent, parmi eux, une personne pour présider la séance.

Secrétaire

L'officier municipal agit à titre de secrétaire du Comité.

Le secrétaire du Comité doit convoquer les séances du Comité, préparer les ordres du jour, rédiger les procès-verbaux des séances du Comité et s'acquitter de la correspondance.

Démission, vacances et remplacement

Le mandat d'un membre du Comité expire, et son poste devient vacant, dès qu'il cesse d'avoir les qualifications requises; le mandat du Conseiller nommé par le Conseil prend fin avant l'expiration du terme s'il cesse d'être membre du Conseil.

Dans le cas de vacances, de démission ou de décès d'un membre, le Conseil nomme un remplaçant pour le reste du terme du membre remplacé.

Le Conseil peut, en tout temps, remplacer un membre du Comité qu'il a nommé.

En cas d'absence non motivée à trois réunions successives, le membre du Comité est considéré comme ayant abandonné sa fonction, et son poste devient vacant; le Conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour remplacer la durée du mandat du siège devenu vacant.

Le conseil peut aussi décréter que cette absence n'entraîne pas la fin du mandat du membre si son défaut d'assister à des réunions statutaires est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne crée aucun préjudice aux autres membres du comité.

2019-33-2, a. 1; 2020-33-2, a. 1 & 2

5. SÉANCES DU COMITÉ

Le Comité doit, à l'exception du mois de juillet, siéger en séance ordinaire au moins une fois par mois, au jour qu'il fixe.

Les séances du Comité sont à huit clos. Le Comité peut inviter un requérant ou son mandataire à exposer un projet.

2019-33-1, a. 2

6. SÉANCE SPÉCIALE

Le président, ou trois (3) membres du Comité, peuvent demander au secrétaire de convoquer une séance spéciale du Comité.

Sur réception d'une telle demande, le secrétaire du Comité adresse un avis de convocation qu'il expédie aux membres du Comité de manière prévue au paragraphe suivant.

L'avis de convocation d'une séance spéciale indiquant sommairement les affaires qui doivent être soumises à cette séance doit être signifié par le secrétaire à chaque membre du Comité au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

La signification de cet avis se fait en laissant une copie à celui à qui il est adressé, en personne, ou à une personne raisonnable, à son domicile ou à sa place d'affaires.

La mise à la poste d'un avis de convocation d'une séance spéciale du Comité sous pli recommandé, au moins deux (2) jours francs avant cette séance, équivaut à la signification de cet avis de convocation.

À ces séances spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation de telles séances, sauf si tous les membres du Comité sont présents et y consentent.

Tout membre du Comité présent à une séance spéciale peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

Cette séance spéciale pourra être tenue par conférence téléphonique. Même dans ce cas, le secrétaire est tenu d'établir un procès-verbal.

7. QUORUM

- a) Cinq (5) membres du Comité ayant droit de vote en constituent le quorum.
- b) Chaque membre du Comité a un vote, à l'exception de l'officier municipal qui n'a pas droit de vote.
- c) Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix.

8. CONFLIT D'INTÉRÊT

Un membre du Comité ne peut prendre part aux délibérations sur toute question dans laquelle il a un intérêt pécuniaire particulier direct ou indirect. Il doit divulguer la nature générale de son intérêt et quitter la séance pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre n'est pas présent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

9. DEVOIRS ET POUVOIRS DU COMITÉ

Le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

«Une formation sur les dérogations mineures ainsi qu'une formation sur les critères d'évaluation d'un projet en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale deviennent obligatoires à tous les membres qui siègent sur le comité. Cette formation doit être suivie par tous les membres dans les 30 jours suivant leur nomination sur le comité.»

Le Comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure conformément à l'article 145.7 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Plus spécifiquement, le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations sur tous les documents que lui soumettra le Conseil relativement au présent article.

Le Comité est chargé d'évaluer le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en vigueur en rapport avec l'évolution des besoins et d'en proposer la modification lorsque nécessaire.

Le Comité est chargé de fournir au Conseil des avis relatifs à l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi qu'à l'application de tout autre règlement de la ville prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et qui est attributif de discrétion.

Le Comité établit les règles internes qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions conformément au présent règlement et à l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2019-33-1, a. 3; 2019-33-2, a. 3

10. DOSSIERS PARTICULIERS

Le Conseil pourra adjoindre au Comité, de façon ad hoc, les personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et pour la préparation de certaines études particulières, le tout conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le Comité peut établir des sous-comités d'études formés de ses membres ou de certains d'entre eux.

11. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Les procès-verbaux des réunions du Comité peuvent être utilisés et faire office, à toutes fins utiles et dans les cas où ils sont jugés suffisants, de rapports écrits.

12. ARCHIVES

Les procès-verbaux de toutes les séances doivent être versés aux archives.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement remplace tout règlement portant sur cette matière, notamment les règlements 2006-3 de la Ville de Saint-Lambert ainsi que ses amendements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2007-33	<i>Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme</i>	2007-08-08	2007-08-11
2019-33-1	<i>Règlement modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme</i>	2019-12-16	2019-12-18
2020-33-2	<i>Règlement modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme – Nomination et formation des membres</i>	2020-xx-xx	

Angers, Lucille

De: Comin Bergonzi, Cassandra
Envoyé: 28 septembre 2020 10:21
À: Angers, Lucille
Objet: TR: Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance publique octobre 2020

Pour le projet de règlement.



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

www.saint-lambert.ca



De : Bernard Rodrigue <brodrigue@me.com>

Envoyé : 15 septembre 2020 20:49

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>

Cc : Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Bourgoin, Julie <Julie.Bourgoin@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loic <Loic.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; danielj.chapdelaine@mamh.gouv.qc.ca

Objet : Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance publique octobre 2020

Bonsoir Mme Bergonzi,

En vertu de notre règlement, j'aimerais ajouter cette avis de motion à l'ordre du jour de la séance publique d'octobre.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme

Le conseiller ou la conseillère

donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

[Il ou Elle] dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33)* afin :

1° De prévoir qu'une formation sur les dérogations mineures ainsi qu'une formation sur les critères d'évaluation d'un projet en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale deviennent obligatoires à tous les membres qui siègent sur le comité.

2° De prévoir que cette formation soit suivie par tous les membres dans les 30 jours suivant leur nomination sur le comité.

3° De prévoir qu'un membre du comité qui s'absente pour plus de trois réunions consécutives est considéré comme ayant abandonné sa fonction, et son poste devienne vacant.

3° De prévoir que le conseil peut aussi décréter que cette absence n'entraîne pas la fin du mandat du membre si son défaut d'assister à des réunions statutaires est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne crée aucun préjudice aux autres membres du comité.

Je vous propose respectueusement de vous confier la codification et la modification réglementaire.

Merci de votre collaboration.

Bernard Rodrigue M. Urb.
(514) 941-9988
Conseiller municipal District 3
St-Lambert



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.2) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122) - conseiller Rodrigue.**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue.****

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement modifiant le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* a été proposé et rédigé par le conseiller Rodrigue, et est déposé au conseil municipal à sa demande.

Le membre du conseil donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Le membre du conseil municipal dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement modificateur vise à modifier le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville afin

1o de modifier le montant dont certains fonctionnaires ou employés peuvent autoriser une dépense;

1° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur général;

2° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur des travaux publics;

3° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 10 000 \$:

- a) le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- b) le directeur des finances et trésorier;
- c) le directeur de la culture et des loisirs
- d) le chef de la Division des plans et de la conception;
- e) le chef de la Division de la réalisation des travaux;

4° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 5 000 \$:

- a) le directeur du greffe et du contentieux;
- b) le directeur des ressources humaines et des communications; le chef de la Division de la bibliothèque;
- c) le chef de la Division des communications;
- d) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
- e) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
- f) le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;
- g) le contremaître des immeubles;
- h) le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
- i) le chef de la Division de l'environnement;
- j) le chef de la Division des arts et de la culture;
- k) le chef de la Division des activités aquatiques et de la jeunesse;
- l) le chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
- m) le contremaître mécanique et électricité;
- n) le contremaître égouts et aqueduc;
- o) le contremaître parcs et activités;
- p) le contremaître voirie.

PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES ET
EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN
CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE

À sa séance ordinaire du _____ 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) est remplacé par le suivant :

« **2.** Les fonctionnaires et employés à qui le pouvoir de faire des dépenses et de passer des contrats en conséquence est délégué conformément à l'article 1 sont les suivants, et ce, pour les montants indiqués ci-après :

- 1° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur général;
- 2° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur des travaux publics;
- 3° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 10 000 \$:
 - a) le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
 - b) le directeur des finances et trésorier;
 - c) le directeur de la culture et des loisirs
 - d) le chef de la Division des plans et de la conception;
 - e) le chef de la Division de la réalisation des travaux;
- 4° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 5 000 \$:
 - a) le directeur du greffe et greffier;
 - b) le directeur des ressources humaines et des communications;
 - c) le chef de la Division de la bibliothèque;
 - d) le chef de la Division des communications;
 - e) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
 - f) le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;
 - g) le contremaître des immeubles;
 - h) le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
 - i) le chef de la Division de l'environnement;
 - j) le chef de la Division des arts et de la culture;
 - k) le chef de la Division des activités aquatiques et de la jeunesse;
 - l) le chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
 - m) le contremaître mécanique et électricité;
 - n) le contremaître égouts et aqueduc;
 - o) le contremaître parcs et activités;
 - p) le contremaître voirie. ».

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 19 octobre 2020

Adoption :

Entrée en vigueur :

RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE (2014-122)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le _____ 2020

1. Est délégué aux fonctionnaires et employés mentionnés à l'article 2 le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence pour :
 - 1° l'achat ou la location de biens meubles dans lequel des frais peuvent être inclus pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien des biens relatifs à l'acquisition de biens ou services;
 - 2° la fourniture de services dans lequel des pièces ou des matériaux nécessaires à cette fourniture peuvent être inclus; ou
 - 3° la fourniture de services professionnels.

2. Les fonctionnaires et employés à qui le pouvoir de faire des dépenses et de passer des contrats en conséquence est délégué conformément à l'article 1 sont les suivants, et ce, pour les montants indiqués ci-après :
 - 1° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur général;
 - 2° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur des travaux publics;
 - 3° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 10 000 \$:
 - a) le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
 - b) le directeur des finances et trésorier;
 - c) le directeur de la culture et des loisirs
 - d) le chef de la Division des plans et de la conception;
 - e) le chef de la Division de la réalisation des travaux;
 - 4° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 5 000 \$:
 - a) le directeur du greffe et greffier;
 - b) le directeur des ressources humaines et des communications;
 - c) le chef de la Division de la bibliothèque;
 - d) le chef de la Division des communications;
 - e) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
 - f) le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;
 - g) le contremaître des immeubles;

- h) le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
- i) le chef de la Division de l'environnement;
- j) le chef de la Division des arts et de la culture;
- k) le chef de la Division des activités aquatiques et de la jeunesse;
- l) le chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
- m) le contremaître mécanique et électricité;
- n) le contremaître égouts et aqueduc;
- o) le contremaître parcs et activités;
- p) le contremaître voirie. ».

2016-122-1, a. 1; 2018-122-2, a. 1; 2019-122-3, a. 1; 2019-122-4, a. 1; 2020-122-5, a. 1; 2020-122-6

2.1. Outre la délégation de pouvoir prévue à l'article 1, est délégué au directeur général :

- 1° le pouvoir d'octroyer une aide financière à une personne conformément à l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), le montant de l'aide accordée ne pouvant excéder 5 000 \$;
- 2° le pouvoir d'acheter, au nom de la ville, des billets pour la participation d'élus ou d'employés à un événement-bénéfice ou à quelque autre événement auquel il est d'intérêt que la ville soit représentée, le coût total des billets ne pouvant excéder 2 500 \$.

La délégation de pouvoir prévue au premier alinéa ne peut être exercée qu'en conformité avec la politique sur l'octroi d'une subvention de la ville.

2018-122-2, a. 2

2.2. Outre la délégation de pouvoir prévue à l'article 1, est délégué au directeur du greffe et greffier le pouvoir de conclure une transaction au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* (RLRQ) avec une personne :

- 1° qui a fait une réclamation à la ville à la suite de dommages matériels qu'elle a subis et dont la réclamation n'a pas été soumise aux assureurs de la ville pour traitement;
- 2° qui a intenté une poursuite civile contre la ville à la Division des petites créances de la Cour du Québec à la suite de dommages matériels qu'elle a subis et dont la réclamation n'a pas été soumise aux assureurs de la ville pour traitement.

Le montant de la transaction dont il est fait mention à l'alinéa précédent ne peut excéder 15 000 \$.

2018-122-2, a. 2; 2019-122-4, a. 2

- 2.3.** Outre la délégation de pouvoir prévue à l'article 1, est délégué au directeur des ressources humaines et des communications le pouvoir de conclure une transaction au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* (RLRQ) avec un employé :
- 1° qui a formulé un grief;
 - 2° avec qui il existe une mésentente, un différend ou quelque litige en matière de relation de travail.

Le montant de la transaction dont il est fait mention à l'alinéa précédent ne peut excéder 15 000 \$.

2018-122-2, a. 2; 2019-122-4, a. 3

- 3.** La délégation de l'exercice d'un pouvoir à un fonctionnaire comporte la délégation de l'exercice de ce pouvoir à son adjoint lorsqu'il est absent ou dans l'incapacité d'agir ainsi qu'à son supérieur hiérarchique, au supérieur hiérarchique de ce dernier et ainsi de suite jusqu'au directeur général.
- 4.** Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement doit être exercé conformément aux dispositions de la loi et des règlements applicables et conformément aux encadrements administratifs qui prévalent dans la ville.
- 5.** Un fonctionnaire à qui l'exercice d'un pouvoir est délégué en vertu du présent règlement est autorisé à signer les contrats, actes ou autres documents découlant de l'exercice de ce pouvoir.
- 6.** Le présent règlement remplace le *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* (2005-1).
- 7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Ajout d'un deuxième point à l'ordre du jour de la séance publique octobre 2020
Date : 28 septembre 2020 10:13:19
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Bernard Rodrigue <brodrigue@me.com>

Envoyé : 24 septembre 2020 15:00

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>

Cc : Bourgoïn, Julie <Julie.Bourgoïn@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loïc <Loïc.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Daniel-Joseph Chapdelaine (danielj.chapdelaine@mamh.gouv.qc.ca) <danielj.chapdelaine@mamh.gouv.qc.ca>

Objet : Ajout d'un deuxième point à l'ordre du jour de la séance publique octobre 2020

CONFIDENTIEL

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville.

Le membre du conseil municipal donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Le membre du conseil municipal dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement modificateur vise à modifier le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville afin :

1o de modifier le montant dont certains fonctionnaires ou employés peuvent autoriser une dépense;

Voici ma proposition de modification de l'article 2 du Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville est délégué conformément à l'article 1 sont les suivants, et ce, pour les montants indiqués ci-après :

- 1° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur général;
- 2° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur des travaux publics;

3° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 10 000 \$:

- a) le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- b) le directeur des finances et trésorier;
- c) le directeur de la culture et des loisirs
- d) le chef de la Division des plans et de la conception;
- e) le chef de la Division de la réalisation des travaux;

4° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 5 000 \$:

- a) le directeur du greffe et du contentieux;
- b) le directeur des ressources humaines et des communications; le chef de la Division de la bibliothèque;
- c) le chef de la Division des communications;
- d) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
- e) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
- f) le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;
- g) le contremaître des immeubles;
- h) le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
- i) le chef de la Division de l'environnement;
- j) le chef de la Division des arts et de la culture;
- k) le chef de la Division des activités aquatiques et de la jeunesse;
- l) le chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
- m) le chef de la Division du contentieux;
- n) le contremaître mécanique et électricité;
- o) le contremaître égouts et aqueduc;
- p) e contremaître parcs et activités;
- q) le contremaître voirie.

Bernard Rodrigue M. Urb.
(514) 941-9988
Conseiller municipal District 3
St-Lambert



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.3) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la procédure des séances du conseil (2015-125) - conseillère Marcotte**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande de la conseillère Marcotte.****

La conseillère _____ donne un avis de l'intention de soumettre pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil (2015-125).

Ce projet de règlement a pour objet :

1° de modifier la durée de la deuxième période de questions de 60 minutes à 90 minutes; et

2° de modifier le temps alloué lors du tour de table pour permettre 5 minutes à chacun des membres du conseil.

Le projet de règlement 2020-125-3 est déposé.

RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 45 ET 62 DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL

À sa séance ordinaire du _____ 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

- 1.** Le 2^e paragraphe de l'article 45 du règlement 2015-125 concernant la procédure des séances est remplacé par le suivant :

«45. Chaque séance ordinaire du conseil comprend :

2° une seconde période de questions d'une durée de 90 minutes en fin de séance.»
- 2.** L'article 62 du règlement est remplacé par le suivant

«62. Une période est allouée aux membres du conseil en fin de séance afin de leur permettre d'exprimer tout commentaire sur quelque sujet. Chaque membre du conseil dispose alors d'un délai de cinq minutes pour ce faire.»
- 3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 19 octobre 2020
Adoption :
Entrée en vigueur :

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (2015-125)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le _____ 2020

CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET INTREPRÉTATIVES

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :
 - 1° « ajournement » : report à une autre journée d'une séance qui n'a pas débuté ou qui n'est pas terminée;
 - 2° « demande de vote immédiat » : proposition technique ayant pour effet de clore le débat et d'appeler immédiatement le vote sur une proposition;
 - 3° « point d'ordre » : intervention d'un membre du conseil soulevant le non-respect du présent règlement et demandant au président de le faire respecter ou d'assurer l'ordre et le décorum;
 - 4° « proposition technique » : proposition relative à la procédure entourant l'adoption d'une proposition ou ayant trait à la façon d'en disposer »;
 - 5° « proposition principale » : proposition qui porte directement sur le sujet à l'ordre du jour et sur lequel le conseil est appelé à se prononcer;
 - 6° « question de privilège » : intervention d'un membre du conseil qui se croit atteint dans son honneur ou sa dignité ou qui estime que ses droits, privilèges et prérogatives ou ceux du conseil sont lésés;
 - 7° « suspension » : interruption momentanée d'une séance du conseil.

2. Outre les pouvoirs que lui confère la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le président d'une séance exerce tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions et au maintien des droits et privilèges du conseil et de ses membres, et à cette fin :
 - 1° il déclare la séance ouverte;
 - 2° il fait observer le présent règlement;
 - 3° il s'assure du bon déroulement de la séance;
 - 4° il annonce le début et la fin des périodes de questions;
 - 5° il lève la séance lorsque tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités.

- 3.** Seul le président est habilité à accorder le droit de parole à quiconque au cours d'une séance du conseil.
- 4.** Le président peut, s'il le juge utile ou nécessaire suivant les circonstances, ordonner la suspension d'une séance. Une fois la suspension terminée, il déclare la reprise de la séance.
- 5.** Aucune personne ne peut utiliser un mécanisme d'enregistrement sonore ou visuel lors des séances du conseil sans l'autorisation préalable du maire.

Cette interdiction ne s'applique cependant pas à l'enregistrement des délibérations du conseil nécessaire au travail d'un journaliste dans le cadre de ses activités professionnelles.

- 6.** Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre et le décorum.
- 7.** Le président peut prendre toute mesure qu'il juge nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre et du décorum.

Il peut notamment ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. En cas de tumulte, il peut ordonner la suspension de la séance et recourir aux forces de l'ordre, le cas échéant.

- 8.** Les membres du conseil occupent le siège qui est respectivement réservé au maire et au conseiller du district qu'ils représentent.

CHAPITRE II ORDRE DU JOUR

- 9.** Le greffier prépare, avant chaque séance ordinaire du conseil, un projet d'ordre du jour à partir des sommaires décisionnels rédigés par des membres du personnel d'encadrement de la ville et approuvés par le directeur général qui lui sont transmis au plus tard le douzième jour précédant celui de la séance.

Ce projet d'ordre du jour est structuré de la façon suivante :

1. OUVERTURE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 - 1.4 Suivi des dossiers de la séance précédente
 - 1.5 Mot du maire
 - 1.6 Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION
 - 2.1 Rapport du maire sur les sujets traités à la dernière séance du conseil d'agglomération
 - 2.2 Sujets qui seront traités à la prochaine séance du conseil d'agglomération
 - 2.2.1 Orientations du conseil
 - 2.2.2 Autorisation au maire
 - 2.3 Rapport des représentants de la ville aux commissions et aux organismes de l'agglomération
 - 2.4 Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil et à la Communauté métropolitaine de Montréal
3. RÉGLEMENTS
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Avis de motion
 - 3.3 Sujets divers
4. FINANCES
 - 4.1 Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
 - 4.2 Sujets divers
5. RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1 Dépôt de la liste des embauches
 - 5.2 Sujets divers
6. APPELS D'OFFRES ET CONTRATS
7. ADMINISTRATION
8. URBANISME
 - 8.1 Dépôt du dernier procès-verbal approuvé par le comité consultatif d'urbanisme
 - 8.2 Demandes de dérogation mineure
 - 8.3 Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 8.2 Sujets divers
9. CLÔTURE
 - 9.1 Seconde période de questions (une heure)
 - 9.2 Tour de table des membres du conseil
 - 9.3 Levée de la séance

Outre les points inscrits conformément au premier alinéa, ce projet d'ordre du jour peut également comprendre des sujets qui sont formellement communiqués par écrit au greffier :

- 1° par un membre du conseil autre que le maire, au plus tard le douzième jour précédant celui de la séance; ou
- 2° par le maire ou le directeur général.

2018-125-1, a. 1

- 10.** Le greffier transmet aux membres du conseil une copie du projet d'ordre du jour d'une séance ordinaire, à laquelle est jointe une copie des projets de résolution et de règlement et de tout autre document pertinent, le vendredi précédent cette séance.

2018-125-1, a. 2

11. En tout temps au cours d'une séance ordinaire, le conseil peut, sur un vote de la majorité des membres du conseil présents à la séance :

- 1° modifier l'ordre de considération des sujets inscrits à l'ordre du jour;
- 2° ajouter, modifier ou retirer un point de l'ordre du jour.

CHAPITRE III DÉROULEMENT DES SÉANCES

SECTION I OUVERTURE

12. Lorsqu'il constate que le quorum est atteint, le greffier invite les personnes présentes à observer un moment de silence.

Après l'observation de ce moment de silence, le président déclare la séance ouverte.

2018-125-1, a. 3

13. En cas d'absence du maire et du maire suppléant, le greffier déclare la séance ouverte si le quorum est atteint.

Les membres qui sont présents doivent alors élire parmi eux un président de la séance. Le greffier préside à l'élection du président.

Le membre du conseil ainsi élu préside la séance jusqu'à l'arrivée du maire ou du maire suppléant.

SECTION II DÉLIBÉRATIONS

§ 1. — Dispositions générales

14. Sous réserve de l'article 11, le président appelle les points inscrits à l'ordre du jour en suivant l'ordre dans lequel ils y sont inscrits.

15. Un membre du conseil peut alors faire une proposition à l'égard d'un point de l'ordre du jour. Toute proposition doit, pour pouvoir faire l'objet d'un débat et être mise aux voix, être appuyée par un autre membre du conseil.

16. Un membre du conseil peut, en tout temps durant les délibérations, exiger la lecture de la proposition à l'étude et le président ou le greffier doit donner suite à une telle demande.

- 17.** Les délibérations doivent se dérouler à haute et intelligible voix de façon respectueuse, calme et digne. Tout manquement peut faire l'objet d'un rappel à l'ordre de la part du président.
- 18.** Un membre du conseil qui exerce son droit de parole ne peut être interrompu sauf par le président pour le rappeler à l'ordre ou par un autre membre qui désire soulever un point d'ordre ou une question de privilège.

§ 2. — Intervention des membres du conseil

- 19.** Un membre du conseil qui désire prendre la parole doit pour ce faire signifier son intention au président en levant la main.
- 20.** Le président donne d'abord la parole au membre du conseil qui a présenté la proposition. Il donne ensuite la parole aux autres membres du conseil en respectant l'ordre des demandes.
- Tout membre du conseil peut prendre la parole sur cette proposition une seule fois, et ce, pour une durée maximale de trois minutes.
- S'il le juge nécessaire, le président peut toutefois prolonger la durée du droit de parole d'un membre du conseil.
- 21.** Un membre du conseil à qui le droit de parole est accordé doit :
- 1° s'en tenir à l'objet du débat;
 - 2° éviter les allusions personnelles, les insinuations, les paroles vexatoires, blessantes ou irrespectueuses à l'égard de quiconque ainsi que les expressions et tournures vulgaires.

§ 3. — Proposition principale, amendement et sous-amendement

- 22.** Lorsqu'une proposition principale est à l'étude, aucune autre proposition ne peut être présentée, sauf pour l'amender ou pour présenter une proposition technique.
- 23.** Une proposition principale peut faire l'objet d'un amendement et une proposition d'amendement peut à son tour faire l'objet d'un sous-amendement, mais une proposition de sous-amendement ne peut faire d'objet d'un amendement.
- 24.** Une proposition d'amendement doit concerner le même sujet que la proposition principale. Elle ne peut aller à l'encontre de l'esprit de cette dernière ou en constituer la négation. Elle ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots de la proposition principale.

- 25.** Une proposition de sous-amendement ne doit pas constituer la négation de l'amendement, ni une répétition ou la négation de la proposition principale. Elle ne peut aller à l'encontre de l'esprit de la proposition principale ou de celui de la proposition d'amendement. Elle ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots de la proposition d'amendement.
- 26.** Le conseil est saisi d'une proposition à la fois, soit une proposition principale, une proposition d'amendement ou une proposition de sous-amendement. Une proposition de sous-amendement est mise aux voix avant une proposition d'amendement et cette dernière avant la proposition principale.

§ 4. — Proposition technique

- 27.** Une proposition technique a pour objet :
- 1° d'ajourner la séance et de fixer le jour et l'heure de l'ajournement;
 - 2° de soumettre une affaire à un comité;
 - 3° de scinder une proposition principale;
 - 4° de retirer ou de reporter à plus tard l'étude ou l'adoption d'une affaire;
 - 5° de demander le vote immédiat sur une proposition.
- 28.** Une proposition technique a préséance sur toute autre proposition, mais est irrecevable lorsque :
- 1° un membre du conseil a pris la parole;
 - 2° une proposition a été mise aux voix.

§ 5. — Proposition pour fixer le jour et l'heure de l'ajournement de la séance

- 29.** Une proposition pour ajourner la séance ne peut être débattue ou amendée que pour fixer le jour et l'heure de l'ajournement.

§ 6. — Proposition pour soumettre une affaire à un comité

- 30.** Une proposition aux fins de soumettre une affaire à un comité suspend le débat sur la proposition principale. Elle ne peut être débattue ni amendée. L'auteur de cette proposition peut toutefois fournir une brève explication.

L'adoption d'une telle proposition met fin au débat sur la proposition principale et en conséquence, le vote n'est pas pris sur celle-ci.

§ 7. — Proposition pour scinder une proposition principale

- 31.** Une proposition aux fins de scinder une proposition principale en propositions distinctes n'est recevable que si chacune des résolutions qui en résulteraient formaient un tout cohérent. Elle ne peut être débattue ni amendée. L'auteur de cette proposition peut toutefois fournir une brève explication.

Chaque nouvelle proposition qui résulte de l'adoption d'une telle proposition doit à son tour être proposée par un membre du conseil et être appuyée un autre membre conformément à l'article 15. Les dispositions de la section II du chapitre III s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

§ 8. — Proposition pour retirer ou reporter à plus tard l'étude ou l'adoption d'une affaire

- 32.** Une proposition aux fins de retirer ou de reporter à plus tard l'étude ou l'adoption d'une affaire, suspend le débat sur la proposition principale. Elle ne peut pas être débattue ni amendée. L'auteur de cette proposition peut toutefois fournir une brève explication.

L'adoption d'une telle proposition met fin au débat sur la proposition principale et en conséquence, le vote n'est pas pris sur celle-ci.

§ 9. — Proposition pour demander le vote immédiat

- 33.** En tout temps pendant le débat, un membre du conseil qui a le droit de parole et qui se croit suffisamment informé peut proposer que le vote soit pris immédiatement sur la proposition à l'étude. Une telle proposition ne peut pas être débattue ni amendée.

§ 10. — Point d'ordre

- 34.** Un membre du conseil peut, en tout temps, signaler au président le non-respect du règlement. Il doit le faire avec diligence, en mentionnant l'article du règlement qu'il invoque et en limitant son exposé strictement au point soulevé. Son intervention peut également porter sur le maintien de l'ordre et le décorum. Elle ne peut donner lieu à quelque débat.

- 35.** Le président décide si le point d'ordre est justifié. Il prend alors les mesures qu'il croit justifiées pour corriger la situation.

§ 10. — Question de privilège

- 36.** Un membre du conseil peut, en tout temps, saisir le président d'une question de privilège. Il expose alors brièvement les motifs de son intervention.

Si d'autres membres du conseil sont mis en cause, ils ont le droit de donner leur version.

37. Lorsqu'elle est soulevée, la question de privilège doit être prise en considération immédiatement. Elle interrompt alors les délibérations en cours, sauf si :

- 1° un membre du conseil a pris la parole;
- 2° une résolution est mise aux voix;
- 3° le président décide de la prendre en délibéré.

38. S'il juge l'intervention fondée, le président prend les mesures qu'il considère appropriées.

En tout temps, le président peut déclarer l'incident clos.

SECTION III DÉCISIONS DU CONSEIL

39. À moins qu'elle ne mentionne expressément vouloir exercer son droit de vote, la personne qui préside la séance est présumée ne pas exercer celui-ci.

40. Lorsque le débat sur une proposition est terminé, le président demande aux membres présents de voter de vive voix et à main levée.

41. Le conseil peut adopter plusieurs résolutions inscrites consécutivement à l'ordre du jour. Un seul membre du conseil peut faire une proposition en ce sens, qui peut n'être appuyée que par un seul autre membre. Ces deux membres du conseil sont alors réputés avoir proposé et appuyé chacune de ces propositions ainsi adoptées.

42. Le greffier consigne au procès-verbal le nombre de votes exprimés en faveur de la proposition et ceux exprimés contre celle-ci.

43. Une proposition adoptée ne peut être reconsidérée au cours de la même séance.

SECTION IV MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

44. Lors d'une consultation publique prévue par la loi ou décidée par le conseil ou lorsque la loi permet à une personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une matière inscrite à l'ordre du jour, le président ou toute personne qu'il désigne, explique l'objet de la consultation et permet par la suite aux personnes intéressées de s'exprimer et s'il y a lieu, aux membres du conseil, d'apporter des explications additionnelles.

Les règles relatives aux délibérations et à la conduite des affaires d'une séance du conseil s'appliquent au déroulement d'une telle consultation, en faisant les adaptations nécessaires.

SECTION V PÉRIODES DE QUESTIONS DU PUBLIC

§ 1. — Généralités

45. Chaque séance ordinaire du conseil comprend :

- 1° une première période de questions d'une durée maximale de 30 minutes en début de séance au cours de laquelle les questions ne peuvent porter que sur les sujets inscrits à l'ordre du jour;
- 2° une seconde période de questions d'une durée de **90 minutes** en fin de séance.

2018-125-1, a. 4; 2020-125-3

46. Seule l'heure du début et de la fin des périodes de questions est consignée au procès-verbal de la séance par le greffier.

§ 2. — Première période de questions d'une séance ordinaire

47. Immédiatement après qu'il ait déclaré ouverte la première période de questions, le président invite les personnes qui désirent poser une question à se présenter au microphone.

Au cours de cette période, une personne ne peut poser qu'une seule question tant que les autres personnes présentes n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur question. La personne qui désire poser une seconde question doit se placer à la fin de la file des personnes en attente. Elle dispose d'un maximum de trois minutes pour poser sa question. Au total, au plus deux questions par personne peuvent être posées au cours de cette période de questions.

2018-125-1, a. 5

48. *(abrogé)*

2018-125-1, a. 6

49. *(abrogé)*

2018-125-1, a. 6

- 50.** Lorsqu'elle se présente au microphone, la personne décline ses nom, prénom et adresse. Elle s'adresse au président en utilisant un langage convenable et respectueux. La question qu'elle pose doit porter sur un des sujets inscrits à l'ordre du jour. Chaque question doit être claire, énoncée de façon succincte à la forme interrogative et ne pas être assortie de commentaires. La question peut être précédée d'un court préambule qui ne vise qu'à en faciliter la compréhension. La personne dispose d'un délai de trois minutes pour poser sa question.

2018-125-1, a. 7

- 51.** Lorsqu'une personne intervient sans formuler de question, le président peut l'interrompre et lui demander de poser sa question.

- 52.** Le président peut également refuser une question ou interrompre et retirer le droit de parole à toute personne qui contrevient au présent règlement ou qui formule une question frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions.

- 53.** Le président reçoit la question, en tenant compte du choix que peut avoir exercé la personne qui pose la question, de spécifier à qui elle adresse la question.

Si cette personne a fourni le nom du membre du conseil à qui sa question est adressée, qu'il s'agisse du président ou d'un autre membre du conseil, le membre du conseil concerné peut y répondre à la même séance ou indiquer à la personne qui a posé la question à quel moment et de quelle façon il y répondra. Il peut aussi refuser d'y répondre à sa seule discrétion.

Si la personne qui pose la question ne précise pas à qui elle adresse sa question, le président peut répondre lui-même ou demander à un membre du conseil de le faire. Dans l'un et l'autre des cas, le membre peut y répondre à la même séance ou indiquer à la personne qui a posé la question à quel moment et de quelle façon il y répondra. Il peut aussi refuser d'y répondre à sa seule discrétion.

Lorsque le membre choisit d'y répondre par écrit, la personne qui pose la question doit fournir au greffier ou à son représentant l'adresse où elle désire que lui soit adressée la réponse.

2020-125-2, a. 1

- 54.** La réponse à une question doit être brève et claire.

- 55.** Les membres du conseil s'adressent toujours au président dans leur réponse aux questions.

- 56.** Lorsque le temps alloué pour la première période de questions est expiré, ou si toutes les personnes présentes ont pu poser leurs questions avant l'expiration de cette période, le président déclare cette dernière terminée.

2018-125-1, a. 8

§ 3. — *Seconde période de questions d'une séance ordinaire*

- 57.** Une personne qui désire poser un maximum de deux questions au cours de la seconde période de questions doit inscrire ses nom, prénom et adresse et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente de même que l'objet de sa ou ses questions dans un registre mis à la disposition des personnes intéressées dans les 30 minutes qui précèdent le début de la séance.

2018-125-1, a. 9

- 57.1.** À l'ouverture de la séance, le greffier ou son représentant remet ce registre au président.

2018-125-1, a. 10

- 57.2** Immédiatement après qu'il ait déclaré ouverte la seconde période de questions, le président invite une à une, dans l'ordre où leur nom y apparaît, les personnes qui se sont inscrites au registre à se présenter au microphone.

2018-125-1, a. 10

- 57.3** Lorsqu'elle se présente au microphone, la personne appelée par le président décline ses nom, prénom et adresse. Elle s'adresse alors à celui-ci en utilisant un langage convenable et respectueux. La ou les questions qu'elle pose doivent porter sur les sujets qu'elle a inscrits dans le registre. Chaque question doit être claire, énoncée de façon succincte à la forme interrogative et ne pas être assortie de commentaires. Les questions peuvent être précédées d'un court préambule qui ne vise qu'à en faciliter leur compréhension. La personne dispose d'un délai de trois minutes pour poser sa ou ses questions.

2018-125-1, a. 10

- 57.4** Les articles 51 à 55 s'appliquent à cette période de questions en faisant les adaptations nécessaires.

2018-125-1, a. 10

- 57.5** Lorsque le temps alloué pour la seconde période de questions est expiré, ou si toutes les personnes inscrites au registre ont pu poser leurs questions avant l'expiration de cette période, le président déclare cette dernière terminée.

2018-125-1, a. 10

§ 4. — *Période de questions d'une séance extraordinaire*

- 58.** Chaque séance extraordinaire du conseil comprend une période de questions d'une durée maximale de 30 minutes placée au début de l'ordre du jour.

Au cours de cette période, une personne ne peut poser qu'une seule question tant que les autres personnes présentes n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur question. Une question ne peut porter que sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette séance. La personne qui désire poser une seconde question doit se placer à la fin de la file des personnes en attente. Elle dispose d'un maximum de deux minutes pour poser sa question. Au total, au plus deux questions par personne peuvent être posées au cours de cette période de questions.

Les dispositions des articles 46 et à 50 à 56 s'appliquent à cette période de questions en faisant les adaptations nécessaires.

SECTION VI PÉRIODES D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

§ 1. — Généralités

- 59.** Seule l'heure du début et de la fin des périodes d'intervention des membres du conseil est consignée au procès-verbal de la séance par le greffier.

§ 2. — Mot du maire

2018-125-1, a. 11

- 60.** Une période est allouée au maire en début de séance afin de lui permettre de faire part à l'assistance de toute annonce d'intérêt général.

2018-125-1, a. 12

- 61.** *(abrogé)*

2018-125-1, a. 13

§ 3. — Tour de table des membres du conseil

2018-125-1, a. 14

- 62.** Une période est allouée aux membres du conseil en fin de séance afin de leur permettre d'exprimer tout commentaire sur quelque sujet. Chaque membre du conseil dispose alors d'un délai de **cinq minutes** pour ce faire.

2020-125-3, a. 2

- 63.** Le président invite, au début de cette période, le conseiller qui a été le deuxième à s'exprimer lors de la séance ordinaire précédente à prendre la parole. Il invite ensuite les autres membres à s'exprimer en suivant l'ordre croissant des numéros de district qu'ils représentent. Il est le dernier à s'exprimer.

CHAPITRE IV DIPOSITIONS FINALES

- 64.** Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 5, 6 et 50 du présent règlement est passible :
- 1° d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 1 000 \$ dans le cas d'une première infraction;
 - 2° d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 2 000 \$ dans le cas d'une récidive.
- 65.** La personne qui préside une séance du conseil et tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil dont les services sont requis aux fins du maintien de l'ordre et du décorum d'une séance du conseil sont autorisés de façon générale à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement qui porte sur le maintien de l'ordre et le décorum et sont en conséquence généralement autorisés à délivrer les constats d'infraction à cette fin.
- 66.** Le *Règlement concernant la régie interne (2005-2)* est abrogé.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2015-125	<i>Règlement concernant la procédure des séances du conseil</i>	2015-04-13	2015-04-22
2018-125-1	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil</i>	2018-02-19	2018-02-27
2020-125-2	<i>Règlement modifiant l'article 53 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil</i>	2020-06-15	2020-06-25
2020-125-3	<i>Règlement modifiant les articles 45 et 62 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil</i>		

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Dépôt d'un avis de motion - Règlement concernant la procédure des séances du conseil
Date : 5 octobre 2020 08:36:21
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)
Importance : Haute

Il faudra donc préparer un projet.



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>

Envoyé : 28 septembre 2020 22:51

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>; Pichet, Georges <Georges.Pichet@saint-lambert.ca>

Cc : Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Rodrigue, Bernard <Bernard.Rodrigue@saint-lambert.ca>; Bourgoin, Julie <Julie.Bourgoin@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loic <Loic.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>

Objet : Dépôt d'un avis de motion - Règlement concernant la procédure des séances du conseil

Importance : Haute

Bonjour Madame Comin Bergonzi,

D'un commun accord, les membres du conseil municipal présents à la rencontre plénière de ce soir demandent à ce qu'un avis de motion soit déposé lors de la séance publique du 19 octobre prochain afin de modifier le Règlement concernant la procédure des séances du conseil :

- Modifier la durée de la deuxième période de questions de 60 minutes à 90 minutes;
- Modifier le temps alloué lors du tour de table pour permettre 5 minutes à chacun des membres du conseil.

Meilleures salutations,



Brigitte Marcotte

Conseillère District 6
514 825-1824
brigitte.marcotte@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>

Envoyé : 11 août 2020 13:57

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>; Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Rodrigue, Bernard <Bernard.Rodrigue@saint-lambert.ca>; Bourgoin, Julie <Julie.Bourgoin@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loïc <Loic.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; Pichet, Georges <Georges.Pichet@saint-lambert.ca>

Objet : Séance publique du conseil municipal - Ajout d'un point à l'ordre du jour

Bonjour,

En vertu de notre règlement, je souhaite que la résolution suivante soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance publique avec les considérants y afférant :

- **Modification au Règlement concernant la procédure des séances publiques**

CONSIDÉRANT qu'à la séance publique du 19 février 2018, le conseil a procédé à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2018-125-1) ;

CONSIDÉRANT que chaque séance ordinaire du conseil comprend une première période de questions d'une durée maximale de 30 minutes en début de séance ainsi qu'une seconde période de questions d'une durée d'une heure en fin de séance ;

CONSIDÉRANT que depuis les modifications apportées au Règlement concernant la procédure des séances publiques du conseil, la durée maximale allouée à chacune des périodes de questions n'a jamais été dépassée ;

CONSIDÉRANT que Saint-Lambert peut compter sur une communauté engagée qui se traduit par une forte implication des résidents au niveau de la gouvernance locale et que cette cohésion sociale constitue un atout que la Ville de Saint-Lambert souhaite renforcer et consolider ;

CONSIDÉRANT qu'une emphase est mise sur la gestion du temps des périodes de questions et du temps de parole des conseillers lors du tour des table des membres du conseil et que cela exerce une pression inutile sur l'ensemble des élus et des citoyens ;
Il est proposé par

Appuyé par

DE MODIFIER le Règlement concernant la procédure des séances du conseil afin d'éliminer la durée des périodes de questions et de modifier le temps alloué lors du tour de table pour permettre 5 minutes à chacun des membres du conseil.

Meilleures salutations,
Brigitte Marcotte



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.4) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la tarification (2019-174)**

AVIS DE MOTION

Le conseiller [*indiquer le nom du membre du conseil qui donne l'avis de motion*] donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2019 174)* sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Ce projet de règlement a pour objet d'abolir les frais de retard relativement au retour d'un livre, livre sonore, disque compact ou DVD à la bibliothèque pour toutes les catégories d'abonnés.

Le projet de règlement 2020-174-2 est déposé.

Il est recommandé de modifier les tarifs applicables à la bibliothèque énumérés à l'Annexe A du *Règlement no 2019-174 – Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville* en abolissant les frais de retard pour toutes les catégories d'abonnés.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE

À sa séance ordinaire du _____ 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'annexe A du *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville* (2019-174) est modifiée, à la section III intitulée « BIBLIOTHÈQUE » :
 - 1° par le remplacement de la sous-section 3.2 – Frais de retard par la suivante :

3.2 FRAIS DE RETARD		
ADULTE	PAR JOUR	MAXIMUM
Livre	gratuit	gratuit
Livre jeunesse	gratuit	gratuit
Livre en location	gratuit	gratuit
Livre sonore	gratuit	gratuit
Disque compact	gratuit	gratuit
DVD	gratuit	gratuit

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 19 octobre 2020
Adoption :
Entrée en vigueur

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE (2019-174)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le ____ 2020

- 1.** À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :
- « adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;
 - « aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;
 - « année » : signifie l'année du calendrier;
 - « enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;
 - « étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée entre 16 et 25 ans;
 - « famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit à Saint-Lambert formé de deux adultes et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;
 - « résident » : signifie :
 - a) toute personne physique résidant sur le territoire de la ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville;
 - b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la ville et ayant ses activités sur le territoire de la ville et tout employé de la ville;
 - c) tout établissement faisant partie de la Commission scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre la commission scolaire et la ville;
 - « organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

- 2.** Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offert par la ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en défrayant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

- 3.** Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen » par le biais de l'application BCiti. Elle doit fournir une preuve de résidence pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût de remplacement est toutefois de 15,00 \$.

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir défrayé le coût total de l'activité.

Pour les activités où il est possible de s'inscrire en cours de session, une réduction de 25 % du tarif est accordée à l'utilisateur qui s'inscrit à une activité qui est débutée depuis plus de trois semaines.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

- 4.** Sur demande écrite appuyée des documents requis, la ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :
- 1° pour des raisons médicales, auquel cas une note d'un médecin doit être jointe à la demande;
 - 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
 - 3° en cas de décès.

Des frais d'administration de 15,00 \$ sont toutefois conservés par la ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 15,00 \$.

- 5.** Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.

- 6.** Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2018-167)*.

Annexe A

Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
1.1 DIVERS	
Production d'un certificat de taxation	60,00 \$
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la ville	5,00 \$
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Chèque non encaissable	35,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	25,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CÀR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucun frais n'étant chargé pour le premier avis	10,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais d'émission d'état de compte à l'occasion d'un envoi postal de masse	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Copie sur DVD	16,00 \$
Licences chats et chiens - remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	tarif annuel 21,00 \$ pour un chat ou 50,00 \$ à vie Tarif annuel 32,00 \$ pour un chien ou 125,00 \$ à vie 15,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens - résidents - non-résidents - tarif annuel - remplacement d'une carte perdue	gratuit 125,00 \$ 30,00 \$
1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS	
Drapeau Saint-Lambert	60,00 \$
Épinglette	3,00 \$

II – CULTURE ET LOISIRS	BASE DE TARIFICATION	TARIF
2.1 SECTEUR AQUATIQUE		
COURS DE NATATION		
Cours enfants 30 minutes	5 h	77,00 \$ ¹
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	82,00 \$ ¹
Cours enfants 60 minutes	10 h	87,00 \$ ¹
Aqua-adultes	7,5 h	90,00 \$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	30 h	281,00 \$
Croix de bronze	35 h	204,00 \$
Étoile de bronze	15 h	128,00 \$ ¹
Moniteur en sécurité aquatique C-R (manuel inclus)	55 h	375,00 \$
Moniteur en sauvetage	38,5 h	222,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	18 h	148,00 \$
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	40 h	301,00 \$
Requalification sauveteur national	4 h	77,00 \$ ²
Requalification moniteur en sécurité aquatique C-R	4 h	77,00 \$ ²
MISE EN FORME AQUATIQUE (11 SEMAINES)		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	80,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	138,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	186,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	222,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	112,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	193,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	260,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	311,00 \$
<i>Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)</i>	session	43,00 \$
<i>Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)</i>	session	60,00 \$
Tenants des arts et de la culture - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	43,00 \$
Tenants des arts et de la culture - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	60,00 \$
AUTRES		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	46,00 \$
PISCINE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 42 semaines	année	70,00 \$ ¹
Adultes – annuel - 42 semaines	année	109,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 42 semaines	année	77,00 \$
Familles – annuel - 42 semaines	année	132,00 \$

PISCINE / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	130,00 \$ ¹
Adultes – annuel - 52 semaines	année	202,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	143,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	245,00 \$
PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE – RÉSIDENTS		
Enfant (2 à 18 ans)	unité	2,00 \$ ¹
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte	unité	3,50 \$
Adulte non-résident	unité	5,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	30,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	17,50 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	134,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	70,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	2,80 \$ ¹
Piscine intérieure – organisme régional	heure	35,00 \$
2.2 CENTRE DE LOISIRS		
LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS		
Gymnase - résident	heure	46,00 \$ ³
Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	21,00 \$ ³
Gymnase - organisme	heure	7,00 \$ ¹
Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	26,00 \$ ³
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	6,00 \$ ¹
Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	39,00 \$ ³
Locaux multisports – résident (MS-02)		30,00 \$ ³
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	5,00 \$ ¹
Locaux multisports – organisme (MS-2)		4,00 \$ ¹
Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, CM-2, MC-3 et MC-4)	heure	23,00 \$ ³
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, CM-2, MC-3 et MC-4)	heure	2,00 \$ ¹
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniatitis THT inc.</i>	heure	26,00 \$ ³
Cubicule de musique - résident	heure	11,00 \$ ³
Cubicule de musique - organisme	heure	1,00 \$ ¹
Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	39,00 \$ ³
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	4,00 \$ ¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	400,00 \$ ¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)		800,00 \$ ¹
Bureaux n° 216 (local A)	année	800,00 \$ ¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (local A)	année/pied	1,00 \$ ¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (local B)		2,00 \$ ¹

2.3 ARÉNA		
Salle multifonctionnelle de l'aréna - résident	heure	26,00 \$ ³
Salle multifonctionnelle de l'aréna - organisme	heure	2,00 \$ ¹
Patinoire intérieure - Association du hockey mineur de Saint-Lambert - location à partir de 22 h	heure	72,00 \$ ³
Patinoire intérieure - résident - jour - 60 min.	heure	90,00 \$ ³
Patinoire intérieure - non-résident - jour - 60 min.	heure	132,00 \$ ³
Dépôts- location adultes	année	305,00 \$ ³
Patinoire intérieure - résident - soir	heure	184,00 \$ ³
Patinoire intérieure - non-résident - soir	heure	204,00 \$ ³
Patinoire intérieure - Club de patinage artistique de Saint-Lambert - printemps (prolongation hors saison)	heure	70,00 \$ ¹
2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS		
Terrain de soccer naturel - résident - avant 18 h	heure	25,00 \$ ³
Terrain de soccer naturel - résident - après 18 h	heure	31,00 \$ ³
Terrain de soccer naturel - organisme	heure	11,00 \$ ¹
Terrain de soccer synthétique- organisme	heure	16,00 \$ ¹
Terrain de soccer synthétique- résident -jour	heure	72,00 \$ ³
Terrain de soccer synthétique - résident - soir	heure	88,00 \$ ³
Terrain de balle - résident - jour	heure	31,00 \$ ³
Terrain de balle - résident - soir	heure	36,00 \$ ³
Terrain de balle - organisme enfant - étudiant	heure	gratuit
Terrain de balle-molle et de soccer naturel - organisme adulte	heure	9,00 \$ ¹
Terrain synthétique - organisme adulte	heure	21,00 \$ ¹
Patinoire permanente au parc Préville - organisme	s. o.	gratuit
Patinoire permanente au parc Préville - résident	heure	29,00 \$ ³
Patinoire extérieure - organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure - résident	heure	29,00 \$ ³
Piste d'athlétisme - résident	jour	153,00 \$ ³
Piste d'athlétisme - résident - avant 18 h	heure	25,00 \$ ³
Piste d'athlétisme - résident - après 18 h	heure	32,00 \$ ³
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	560,00 \$ ⁵
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-octobre)	lot	75,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-octobre)	demi-lot ou surélevé	38,00 \$
2.5 CAMPS DE JOUR		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	95,00 \$ ¹
- 2 ^e enfant	semaine	85,00 \$ ¹
- 3 ^e enfant	semaine	75,00 \$ ¹
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	76,00 \$ ¹
- 2 ^e enfant	4 jours	68,00 \$ ¹
- 3 ^e enfant	4 jours	60,00 \$ ¹

Service de garde	1 jour	7,00 \$ ¹
Service de garde	semaine	34,00 \$ ¹
Carte service de garde	unité	40,00 \$ ¹
Sortie dans la semaine du camp	unité	29,00 \$ ¹
Journée avec sortie	unité	47,00 \$ ¹
T-shirt – enfant	unité	18,50 \$ ¹
T-shirt - adulte	unité	20,50 \$ ¹
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	105,00 \$ pour la partie 1
	session	90,00 \$ pour la partie 2 et le stage
CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H À 16 H)		
Basketball	semaine	135,00 \$ ¹
Ça danse	semaine	162,00 \$ ¹
Ça danse	4 jours	139,00 \$ ¹
Studio dance C	semaine	195,00 \$ ¹
Chut on tourne	semaine	245,00 \$ ¹
Deck hockey	semaine	185,00 \$ ¹
Échecs	semaine	197,00 \$ ¹
Effets spéciaux	semaine	165,00 \$ ¹
Gardiens avertis	4 jours	125,00 \$ ¹
Golf	semaine	420,00 \$ ¹
Golf municipal	semaine	135,00 \$ ¹
Festi-zoo	semaine	190,00 \$ ¹
Initiation à l'équitation	semaine	340,00 \$ ¹
Jeune sauveteur	semaine	200 00 \$ ¹
Katag	semaine	170 00 \$ ¹
Litter Aventure	semaine	160,00 \$ ¹
Mont St-Grégoire	semaine	215,00 \$ ¹
Musique	9 jours	495,00 \$ ¹
Musique	10 jours	550,00 \$ ¹
Neurones atomiques	4 jours	173,00 \$ ¹
Neurones atomiques	semaine	200,00 \$ ¹
Nos voix, nos visages	semaine	400,00 \$ ¹
Perfectionnement hockey	semaine	215,00 \$ ¹
Petit cuistot	semaine	182,00 \$ ¹
Petit cuistot	4 jours	150,00 \$ ¹
Petit confisier	semaine	182,00 \$ ¹
Petit confisier	4 jours	150,00 \$ ¹
Robotique	semaine	230,00 \$ ¹
Peinture sur bois	semaine	163,00 \$ ¹
Rat de bibliothèque	semaine	180,00 \$ ¹
Skate board	5 jours	185,00 \$ ¹
Soccer	semaine	170,00 \$ ¹

Soccer avec sorties	semaine	200,00 \$ ¹
Sorties 5-8 ans	semaine	185,00 \$ ¹
Sorties 9-13 ans	semaine	185,00 \$ ¹
Sports-ball	semaine	230,00 \$ ¹
Tennis	semaine	175,00 \$ ¹
Tennis-natation Préville	semaine	302,00 \$ ¹
Théâtre	semaine	185,00 \$ ¹
Vélo	semaine	160,00 \$ ¹
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	225,00 \$ ¹
Explojeux	semaine	190,00 \$ ¹
Mini-Légo	semaine	175,00 \$ ¹
Improvisation	semaine	135,00 \$ ¹
Water-polo	semaine	148,00 \$ ¹
SEMAINE DE RELÂCHE		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	185,00 \$ ¹
Journée piscine et patinage	journée	27,00 \$ ¹
Journée avec sortie	journée	47,00 \$ ¹
Service de garde	semaine	34,00 \$ ¹
FÊTE D'ENFANTS		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	160,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	200,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	255,00 \$
2.6 SECTEUR SPORTIF		
Abdo / fesses / 1 X sem. – automne (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Abdo / fesses / 1 X sem.- (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Abdo / stretching (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Abdo / stretching (14 semaines)	14 h	100,00 \$
Badminton libre adultes (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Badminton libre adultes (14 semaines)	28 h	77,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	30,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	42,00 \$
Badminton familial (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Badminton familial (14 semaines)	28 h	77,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	60,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Basket-ball libre adultes (10 semaines)	20 h	75,00 \$
Basket-ball libre adultes (14 semaines)	28 h	90,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	20 h	62,00 \$
Cardio intervalles (14 semaines)	28 h	85,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	20 h	62,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	28 h	85,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	85,00 \$

Entraînement pour mamans et bébés (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Entraînement pour mamans et bébés (14 semaines)	28 h	95,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	122,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	122,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Karaté 4 à 7 ans (10 semaines)	7,5 h	75,00 \$ ¹
Karaté débutant 4 à 7 ans (7 semaines)	5,25 h	50,00 \$ ¹
Karaté 4 à 7 ans (14 semaines)	10,5 h	105,00 \$ ¹
Karaté 8 ans et plus (10 semaines)	15 h	120,00 \$ ¹
Karaté 8 ans et plus (7 semaines)	10,5 h	84,00 \$ ¹
Karaté 8 ans et plus (14 semaines)	21 h	150,00 \$ ¹
Karaté initiation (10 semaines)	5 h	50,00 \$
Karaté initiation (7 semaines)	3,5 h	35,00 \$
Karaté initiation (14 semaines)	7 h	70,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	95,00 \$
Pickleball (10 semaines)	40 h	30,00 \$
Pickleball (14 semaines)	56 h	42,00 \$
Kick-boxing (10 semaines)	10 h	62,00 \$ ¹
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	85,00 \$ ¹
Mise en forme (14 semaines)	17,5 h	85,00 \$
Mise en forme (10 semaines)	12,5 h	62,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	70,00 \$
Multisports 18 ans et plus (10 semaines)	15 h	62,00 \$
Bootcamp (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	85,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	62,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	42,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	105,00 \$
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	145,00 \$
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	160,00 \$
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	225,00 \$
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	165,00 \$

Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	230,00 \$
Taekwondo - Initiation (10 semaines)	10 h	40,00 \$
Taekwondo - Initiation (14 semaines)	14 h	50,00 \$
Taekwondo 6-13 ans (10 semaines)	10 h	70,00 \$
Taekwondo 6-13 ans (14 semaines)	42 h	135,00 \$ ¹
Taekwondo 14 ans et plus (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Taekwondo 14 ans et plus (14 semaines)	42 h	150,00 \$
Zumba 16 et plus (10 semaines)	10 h	107,00 \$
Zumba 16 et plus (14 semaines)	14 h	125,00 \$
X-Fit (10 semaines)	10 h	62,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	78,00 \$
TENNIS		
Abonnement estival (saison)	ouverture	108,00 \$
(demi-saison) à partir du 1 ^{er} août		65,00 \$
Clé non retournée ou perdue		27,00 \$
Terrain de tennis – Commission scolaire Marie-Victorin	saison	108,00 \$ ⁴
Terrain de tennis – Commission scolaire Marie-Victorin	demi-saison	65,00 \$ ⁴
2.7 SECTEUR JEUNESSE		
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	50,00 \$
Gardien averti	1 journée	55,00 \$
2.8 COMMUNAUTAIRE		
Ateliers d'agriculture urbaine	10 h	175,00 \$
Ateliers cerveaux actifs (10 semaines)	25 h	60,00 \$
2.9 DÉTENTE		
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	117,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	143,00 \$
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	120,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	145,00 \$
Entraînement parent-enfant (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Entraînement parent-enfant (14 semaines)	14 h	95,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	105,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	150,00 \$
Tai Chi débutant (10 semaines)	12,5 h	110,00 \$
Tai Chi débutant (14 semaines)	17,5 h	155,00 \$
Tai Chi intermédiaire / avancé (10 semaines)	12,5 h	110,00 \$
Tai Chi intermédiaire / avancé (14 semaines)	17,5 h	155,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	135,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	175,00 \$
Yoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	110,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	155,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	95,00 \$

DIVERS		
Multicarte	5 cours au choix	50,00 \$
Clé <i>Médéco</i> perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		25,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		25,00 \$
Divers : carte d'accès ou clé <i>Medeco</i> perdue – Commission scolaire Marie-Victorin	s. o.	25,00 \$ ⁴

NOTES :

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 4 : Ce tarif est ajusté suivant l'indice de variation des prix à la consommation, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Le nouveau tarif ne devient toutefois imposable qu'à compter de la date anniversaire du renouvellement ou du protocole, le cas échéant.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF	
3.1 DIVERS			
CARTE DE MEMBRE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	
Enfant	gratuit	gratuit	
Adulte	gratuit	gratuit	
Famille	gratuit	gratuit	
Étudiant	gratuit	gratuit	
Ainé	gratuit	gratuit	
Impression d'une carte Bciti	5,00 \$	5,00 \$	
Remplacement d'une carte	15,00 \$	15,00 \$	
Internet	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre	
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)	coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais de remplacement		
CD / DVD – Boîtier brisé			2,00 \$
Frais de reliure			9,00 \$
Location de livres – Best-seller	pour 3 semaines : 3,50 \$		
Photocopie			0,15 \$
Impression sur ordinateur - Noir et blanc			0,15 \$
Impression sur ordinateur - Couleur			1,00 \$
3.2 FRAIS DE RETARD			

ADULTE	PAR JOUR	MAXIMUM
Livre	gratuit	gratuit
Livre jeunesse	gratuit	gratuit
Livre en location	gratuit	gratuit
Livre sonore	gratuit	gratuit
Disque compact	gratuit	gratuit
DVD	gratuit	gratuit
Enfant	par jour	maximum
Livre	gratuit	gratuit
Livre sonore	gratuit	gratuit
Frais d'envoi du 2 ^e avis de retard		gratuit
Frais d'envoi du 3 ^e avis de retard		gratuit

2020-174-2, a. 1

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER ET 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)		
81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	51,00 \$ ¹
81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	41,00 \$ ¹
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	76,00 \$ ¹
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	14,00 \$ ¹
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	9,00 \$ ¹
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	56,00 \$ ¹
81, rue Hooper - dépôt consommation de nourriture	activité	153,00 \$ ²
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 4 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
Frais de la SOCAN	jour	correspond aux frais de la SOCAN
490, avenue Mercille – Organismes reconnus	heure	2,00 \$
490, avenue Mercille – Résidents	heure	25,00 \$ ⁴
490, avenue Mercille – Non-résidents	heure	37,50 \$ ⁴
4.2 CULTUREL		
Maquillage de fantaisie jam pour adulte	2 h	51,00 \$
Maquillage de fantaisie parent-enfant	2 h	61,00 \$ ³
Ça finit bien la semaine (spectacle adulte)	activité	12,50 \$
Dimanches pianissimo	activité	10,00 \$
Conférence / atelier	activité	9,00 \$
Les petits haut-parleurs (spectacle enfant_	activité	10,00 \$
Espagnol	20 h	122,00 \$
Écran projecteur		25,00 \$
Lumières de scène		25,00 \$
Système de son/micro		25,00 \$
Piano		25,00 \$
4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES		
Activité culturelle (activité autofinancée)		18,25 \$ à 20,00 \$
Activité 1 parent / 1 enfant (activité Chocolat)		25,00 \$
Activité 1 parent / 2 enfants (activité Chocolat)		35,00 \$
Activité culturelle – dégustation vin		45,00 \$

NOTES :

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais de 55 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation et du ménage du local.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est en réalité un dépôt qui est exigé à la signature, puis remis après l'activité.

Note 3 : Ce tarif est pour le duo.

Note 4 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

V- URBANISME	TARIF¹
5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION	
PERMIS DE CONSTRUCTION – CONSTRUCTION NEUVE ET AGRANDISSEMENT	
CONSTRUCTION D'USAGE RÉSIDENTIEL	
Agrandissement	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 150,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction neuve	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 600,00 \$ minimum 1 000,00 \$
CONSTRUCTION D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Agrandissement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 150,00 \$ minimum 400,00 \$
Construction neuve	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 600,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un édifice de culte	gratuit
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA RÉPARATION ET L'AMÉLIORATION AU BÂTIMENT	
Construction d'usage résidentiel	2,50 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 125,00 \$ minimum 80,00 \$
Construction d'usage autre que résidentiel	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 125,00 \$ minimum 200,00 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE RÉSIDENTIEL	
PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UN ABRI D'AUTO, UN BAIN TOURBILLON, UN BALCON, UN CABANON, UNE CLÔTURE, UNE GALERIE, UN GARAGE ISOLÉ, UN GARAGE ATTENANT, UN MURET, UN PERRON, UNE PISCINE CREUSÉE, UNE PISCINE HORS-TERRE OU UNE TERRASSE	
Garage / abri d'auto	100,00 \$
Remise et autres (plus de 12 m ²)	80,00 \$
Piscine creusée	200,00 \$
Piscine hors sol / spas	80,00 \$
Clôture / muret / haies	80,00 \$
PERMIS POUR UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UNE ANTENNE, UNE ANTENNE PARABOLIQUE, UN ÉQUIPEMENT DE JEUX, UN OBJET D'ARCHITECTURE, UN RÉSERVOIR AUTRE QUE SOUTERRAIN, UNE THERMOPOMPE	
Thermopompe	80,00 \$
Antenne	80,00 \$
Permis pour un aménagement extérieur, sans limiter ce qui précède, par exemple un aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement	même tarif que pour la rénovation
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	80,00 \$

PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL	
Permis pour la construction accessoire d'usage autre que résidentiel, sans limiter ce qui précède, par exemple un abri d'auto, un bain tourbillon, un balcon, un cabanon, une clôture, un entrepôt, une galerie, un garage, un muret, un perron, une piscine	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Pour un équipement accessoire, sans limiter ce qui précède, par exemple une antenne, une antenne parabolique, un équipement de jeux, un objet d'architecture, un réservoir autre que souterrain, une thermopompe, l'aménagement du stationnement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$ autres antennes : 1 000,00 \$ + PIIA 150,00 \$
Permis pour un aménagement extérieur, sans limiter ce qui précède, par exemple un aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	200,00 \$
5.2 CERTIFICATS	
CERTIFICATS D'AUTORISATION DE TRANSPORT ET D'INSTALLATION D'UN BÂTIMENT	
CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL	
Sur le même lot	300,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 1 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE	
Sur le même lot	80,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	100,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire)	60,00 \$
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	gratuit
CERTIFICATS D'AUTORISATION DE REMBLAI OU DE DÉBLAI	
Certificat de remblai ou de déblai	200,00 \$
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE	
Certificat d'abattage d'arbre	40,00 \$ par demande
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE TEMPORAIRE	
Pour un bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	500,00 \$
Pour un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Pour l'occupation de la voie publique	100,00 \$ par jour pour un conteneur ou pour tout autre équipement temporairement entreposé dans la rue à l'occasion de travaux de construction, l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé
Pour une vente temporaire, sans limiter ce qui précède, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$

CERTIFICATS D'AUTORISATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	125,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	125,00 \$
Modification d'un usage	125,00 \$
RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION À UN PERMIS OU CERTIFICAT ÉMIS	
Modification au permis émis	s. o.
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat	portion de travaux qu'il reste à réaliser
5.3 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)	
ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE	
Nouvelle construction principale	600,00 \$ + permis ⁴
Agrandissement	150,00 \$ + permis ⁴
Rénovation	125,00 \$ + permis ⁴
Antenne parabolique et enseignes	125,00 \$ + permis et 150,00 \$ autre antenne ⁴
Bâtiment accessoire annexé au bâtiment principal	150,00 \$ + permis ⁴
Café-terrasse	125,00 \$ + permis ⁴
5.4 PERMIS DE LOTISSEMENT	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel autre qu'une correction ou une annulation de lot	150,00 \$ / lot
Correction ou annulation de lot	150,00 \$ / lot
5.5 PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	s. o.
5.6 PERMIS DE DÉMOLITION	
PERMIS DE DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION PRINCIPALE	
Bâtiment principal	1 000,00 \$
Démolition partielle du bâtiment	250,00 \$
Permis de démolition d'une construction accessoire incluant les piscines	80,00 \$ ou 1 000,00 \$ si la construction à démolir est visée par le règlement régissant les démolitions
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	750,00 \$ pour chaque réservoir
5.7 DÉROGATION MINEURE	
DÉROGATION MINEURE POUR UNE SITUATION EXISTANTE OU UN NOUVEAU PROJET	
Pour les constructions résidentielles	
- étude de la demande de dérogation mineure	500,00 \$ non remboursable
- acceptation de la demande par le conseil municipal	1 000,00 \$ non remboursable
Pour les constructions commerciales	
- étude de la demande de dérogation mineure	500,00 \$ non remboursable
- acceptation de la demande par le conseil municipal	1 500,00 \$ non remboursable
5.8 MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME	
Demande de modification à un règlement d'urbanisme	1 000,00 \$ non remboursable
Règlement devant être modifié	2 000,00 \$ + le 1 000,00 \$ ⁵

5.9 PERMIS DIVERS	
Arrosage de pelouse	75,00 \$ ⁶
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} juin 2019 et le 31 décembre 2019
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Vente de débarras	20,00 \$
Raccordement de services pour un nouveau branchement	500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 3 000,00 \$ ²
Vente de détecteur à radon	30,00 \$
Location de répulsif électronique pour animaux	dépôt de 50,00 \$ pour une location d'un mois ⁷
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$ ⁸
Servitude d'empiètement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Entrée charretière - trottoir - Réfection	selon les coûts des travaux prévus à la section 5.1 des travaux publics
Entrée charretière - trottoir - Sciage	
Entrée charretière - bordure - Réfection	
Entrée charretière - bordure - Sciage	
Changement d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse
PERMIS DE TOURNAGE DE FILM, D'ÉMISSION TÉLÉVISÉE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE MÉDIA	
Catégorie 1 : 1 à 5 véhicules	675,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 300,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 000,00 \$ / jour / site

NOTES :

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la ville au demandeur du certificat après attestation par la ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé à la voie publique lors du transport. Le tarif prévu à la section portant sur le permis de construction est applicable, en sus de ce tarif.

Note 3 : Ce tarif est non remboursable, même si la demande de permis est refusée.

Note 4 : Ce tarif est non remboursable et s'ajoute à celui du permis ou du certificat. Il est payable lors du dépôt de la demande de permis ou de certificat.

Note 5 : Le tarif de 1 000 \$ est payable lors de l'acceptation de la demande de modification d'un règlement d'urbanisme par le conseil municipal. Ces tarifs sont non remboursables.

Note 6 : Ce permis est renouvelable une seule fois.

Note 7 : Ce dépôt est remboursable à la remise de l'appareil.

Note 8 : Ce permis ne peut être demandé que par un entrepreneur enregistré. Il est gratuit pour le traitement de l'agrile du frene.

VI – TRAVAUX PUBLICS	TARIF
6.1 DIVERS	
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	200,00 \$
Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)	450,00 \$
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	50,00 \$
Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)	150,00 \$
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	69,03 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	35,59 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	28,74 \$
Fondation de béton (par mètre carré)	300,00 \$
Tourbe (par mètre carré)	15,59 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	60,00 \$ ¹
Remplir les piscines	350,00 \$ ²
Vente de bacs bleus de récupération – 2 ^e bac	100,00 \$
Compteur d'eau / inspection du compteur	100,00 \$ ³
Vente d'un composteur domestique	25,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres	50,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres	70,00 \$
Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7L	5,00 \$
Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)	30,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique	15,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe	10,00 \$
Aérateur pour robinet	2,00 \$
6.2 LOCATION D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR	
Camionnette avec contremaître	69,35 \$ ⁴
Camionnette avec journalier	61,40 \$ ⁴
Rétrocaveuse	117,45 \$ ⁴
Camion nacelle	112,75 \$ ⁴
Tracteur agricole parc	95,10 \$ ⁴
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	102,90 \$ ⁴
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	107,50 \$ ⁴
Camion 10 roues	122,00 \$ ⁴
Balai mécanique	185,75 \$ ⁴
Camion-citerne	153,10 \$ ⁴
Tracteur-trottoir	91,15 \$ ⁴
Rouleau tandem 2,78 à 4,54 tm	77,25 \$ ⁴
Taraudeuse 1,90 cm – 1,54 (tapping machine) sur tracteur	104,70 \$ ⁴
Coupe hautes herbes sur tracteur	104,70 \$ ⁴
Souffleuse à neige	195,20 \$ ⁴
Camion 6 roues avec équipement à neige	118,60 \$ ⁴
Camion 10 roues avec équipement à neige	133,40 \$ ⁴
Écureur d'égout (2 employés)	222,35 \$ ⁴

Écureur d'égout (1 employé)	181,80 \$ ⁴
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	188,65 \$ ⁴
Déchiqueteuse sans opérateur	49,80 \$ ⁴
Camion épandeur	155,10 \$ ⁴
Zamboni (surfaceuse à glace sans opérateur / jour)	321,00 \$ ⁴
Chariot élévateur	99,50 \$ ⁴
Chargeur New Holland voirie	153,60 \$ ⁴
6.3 MAIN D'ŒUVRE	
Chauffeur A	41,20 \$ ⁵
Chauffeur B, classe 8	39,95 \$ ⁵
Journalier	38,70 \$ ⁵
Mécanicien	42,40 \$ ⁵
Menuisier	42,40 \$ ⁵
Opérateur A	42,40 \$ ⁵
Opérateur B	41,20 \$ ⁵
Opérateur C	39,95 \$ ⁵
Planificateur	51,20 \$ ⁵
Préposé aqueduc	39,95 \$ ⁵
Superviseur	51,20 \$ ⁵
Électricien	45,70 \$ ⁵

NOTES :

- Note 1 :** Ce tarif est de 180,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 240,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.
- Note 2 :** Ce tarif est de 475,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 600,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.
- Note 3 :** Ce tarif est remboursé si le compteur s'avère défectueux.
- Note 4 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
- Note 5 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est majoré à taux et demi entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est majoré à taux double le dimanche et les jours fériés.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2020 pour les sommes respectives de 2 116 501,00 \$ et 1 026 189,11 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires et les transactions de MasterCard pour la période du 01 septembre au 30 septembre 2020.

Date : 6/10/2020

Signature : J. R. Belliveau
J. R. Belliveau, CPA CA
(Directeur des finances et trésorier)

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162345	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 163,07 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6722217-10-08-20	2020-08-10	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		163,07 \$
No paiement: 162346	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 67,73 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0131369-17-08-20	2020-08-17	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		67,73 \$
No paiement: 162347	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 50676	Nom: BIENVENUE MICHEL	Montant: 90,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200824	2020-08-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		90,00 \$
No paiement: 162348	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 05694	Nom: CABANONS MERCIER INC.	Montant: 1 690,13 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
10871	2020-08-05	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-1442)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1442)	1 690,13 \$
No paiement: 162349	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04530	Nom: CENTRAIDE DU GRAND MONTREAL	Montant: 42,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200827	2020-08-27	REMISES DONS CENTRAIDE - 26 JUILLET AU 22 AOÛT 2020 - NO. DE COMPTE 294328	Robert Belliveau		42,00 \$
No paiement: 162350	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 137,63 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
140282	2020-08-04	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-5801)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5801)	137,63 \$
No paiement: 162351	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 51809	Nom: CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR	Montant: 310,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
136	2020-08-03	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2020-6172)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-6172)	310,43 \$
No paiement: 162352	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 01137	Nom: CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA MONTEREGIE	Montant: 325,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5	2020-07-22	MUSICIEN AMBULANTS: PLACE DU VILLAGE - SPECTACLE DU 5 SEPTEMBRE 2020 (2020-6	Josée Véronneau	Georges Pichet (2020-6163)	325,00 \$
No paiement: 162353	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 01137	Nom: CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA MONTEREGIE	Montant: 325,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4	2020-07-22	MUSICIEN AMBULANTS: PLACE DU VILLAGE (2020-6163)	Josée Véronneau	Georges Pichet (2020-6163)	325,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162354		2020-09-04	50694	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SAINT-LAMBERT	320,44 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1070	2020-08-11	ACHAT DE CHRYSANTHÈMES	Georges Pichet		320,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162355		2020-09-04	00533	COUNTRY CLUB MONTREAL	18 613,93 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
10-AOÛT-20	2020-08-10	JOURNÉE DE GOLF DU CITOYEN 10 AOÛT 2020	Georges Pichet		18 613,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162356		2020-09-04	04790	CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC)	22,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200827	2020-08-27	REMISE DE DONNS CROIX-ROUGE DU 26 JUILLET AU 22 AOUT 2020	Robert Belliveau		22,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162357		2020-09-04	01710	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	337,73 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
132298	2020-08-04	PIÈCES POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-5800)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5800)	337,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162358		2020-09-04	51563	EMILIE HEGEDUS	630,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
146	2020-08-09	FORMATION GARDIENS AVERTIS (2020-6266)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-6266)	630,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162359		2020-09-04	52302	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	843,21 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
760001820294	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		61,68 \$
760001820295	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		34,57 \$
760001820289	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		46,62 \$
760001820298	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		16,97 \$
760001820296	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		56,25 \$
760001820290	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		529,80 \$
760001820291	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		35,30 \$
760001820293	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		27,45 \$
760001820292	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		34,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162360		2020-09-04	03230	EQUIPEMENT N C N LTEE	685,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
210037VM	2020-08-11	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6189)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6189)	685,48 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162361		2020-09-04	05158	Excellence hydraulique Inc.	567,42 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
33816	2020-08-07	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8368)	567,42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162362		2020-09-04	00066	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	114 062,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200827	2020-08-27	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Robert Belliveau		74 590,60 \$
20200827-1	2020-08-27	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Robert Belliveau		39 471,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162363		2020-09-04	03870	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	3 170,10 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200827	2020-08-27	REMISES DU 26 JUILLET AU 22 AOUT 2020 RÉFÉRENCE NO 25965	Robert Belliveau		3 170,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162364		2020-09-04	59628	FORTIER JOHANNE	128,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200813	2020-08-13	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		128,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162365		2020-09-04	59743	GARS DU SON (LE)	1 149,75 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
01-08-2020	2020-08-01	DÉFILÉ DANS TA VILLE - ACTIVITÉ COVID (2020-6176)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6176)	1 149,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162366		2020-09-04	04525	HYDRO QUEBEC	38 792,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
623 502 480 537	2020-09-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)	Robert Belliveau		2 243,07 \$
617 202 276 611	2020-09-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Robert Belliveau		196,77 \$
623 502 480 536	2020-09-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Robert Belliveau		23 378,45 \$
678 402 114 256	2020-09-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)	Robert Belliveau		34,03 \$
642 402 221 080	2020-09-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)	Robert Belliveau		127,62 \$
642 402 216 077	2020-08-25	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Robert Belliveau		596,38 \$
623 502 480 535	2020-09-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	Robert Belliveau		5 998,89 \$
644 202 215 658	2020-08-31	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Robert Belliveau		3 366,47 \$
664 002 438 361	2020-08-27	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Robert Belliveau		346,27 \$
663 102 162 115	2020-08-27	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Maxime Marquis		2 332,51 \$
643 302 217 596	2020-08-27	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)	Robert Belliveau		172,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162367		2020-09-04	04525	HYDRO QUEBEC	918,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
162367		2020-09-04	04525	HYDRO QUEBEC		918,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
20200824	2020-08-24	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION : DOSSIER 2	Robert Belliveau		918,00 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
162368		2020-09-04	59627	LAURENT FRANCINE		90,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
20200824	2020-08-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		90,00 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
162369		2020-09-04	04814	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)		1 070,09 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
150617	2020-08-06	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1364)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1364)	642,53 \$	
150620	2020-08-07	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9016)	142,08 \$	
37925	2020-07-31	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9016)	285,48 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
162370		2020-09-04	50943	LIZETTE GENDRON		4 560,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
024	2020-08-20	REMPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 17 AU 20 AOÛT 2020	Robert Belliveau		1 180,00 \$	
026	2020-09-01	REMPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 31 AOUT AU 3 SEPT 2020	Robert Belliveau		680,00 \$	
025	2020-08-27	REMPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 24 AU 27 AOÛT 2020	Robert Belliveau		1 350,00 \$	
023	2020-08-13	REMPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 27 AU 29 JUILLET 2020	Maxime Marquis		1 350,00 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
162371		2020-09-04	01002	LOCATION D AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT		1 017,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
7394032150	2020-08-05	LOCATION DE VOITURE (2020-8257)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8257)	1 017,07 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
162372		2020-09-04	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC		697,29 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
21236941-00	2020-08-03	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ÉCLAIRAGE DE RUE OU TERRAINS SPORTIFS (2020-6013)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6013)	697,29 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
162373		2020-09-04	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL		201,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2287179	2020-08-01	PUBLICATION D'ADDENDAS (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	201,99 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
162374		2020-09-04	04803	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)		70,76 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2102541572	2020-07-08	RETOUR DE MARCHANDISE (2020-6045)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6045)	(144,81 \$)	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162374		2020-09-04	04803	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	70,76 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2102612265	2020-07-30	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2020-6147)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6147)	13,44 \$
2102570938	2020-07-20	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2020-8341)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8341)	38,22 \$
2102651966	2020-08-04	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2020-8376)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8376)	163,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162375		2020-09-04	02483	REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC	156,10 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
EL037391	2020-08-05	FACTURATION TRIMESTRIELLE DE LA COTISATION EXIGIBLE POUR LA LICENCE CONSTR	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6245)	156,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162376		2020-09-04	54521	MORNEAU SHEPELL LTD	448,72 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1224995	2020-08-05	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	Mélissa Mercure		448,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162377		2020-09-04	59760	MUNICONSEIL AVOCATS	1 159,37 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
11147	2020-06-01	SERVICES PROFESSIONNELS - AVIS DE RÉSERVE 287410-01	Cassandra Comin Bergor		331,68 \$
11097	2020-05-01	SERVICES PROFESSIONNELS - AVIS DE RÉSERVE 287410-01	Cassandra Comin Bergor		827,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162378		2020-09-04	50096	PETITE CAISSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	569,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200827	2020-08-27	PETITE CAISSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	Martin Latulippe		569,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162379		2020-09-04	05029	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	25,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
399670-00	2020-08-11	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8389)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8389)	25,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162380		2020-09-04	03621	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	3 967,79 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
128610	2020-08-14	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8395)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8395)	400,11 \$
128577	2020-08-11	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6263)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6263)	78,81 \$
128570	2020-08-10	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-5035)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5035)	2 448,60 \$
128524	2020-08-06	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8372)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8372)	208,96 \$
128447	2020-08-04	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8353)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8353)	569,52 \$
128448	2020-08-04	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8292)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8292)	179,75 \$
128455	2020-08-04	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8353)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8353)	82,04 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162381		2020-09-04	00196	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	206,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F0199914 00	2020-08-03	ACHAT D'UN PNEU (2020-8369)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8369)	206,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162382		2020-09-04	03293	PURULATOR INC.	6,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
445199769	2020-08-07	SERVICE DE COURRIER	Maxime Marquis		6,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162383		2020-09-04	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	398,29 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002711187	2020-08-25	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2020-9047)	139,15 \$
9002715078	2020-09-01	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9047)	130,07 \$
9002707297	2020-08-18	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2020-9047)	129,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162384		2020-09-04	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	1 082,08 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0771863	2020-08-14	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6025)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6025)	51,14 \$
0771790	2020-08-13	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6025)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6025)	71,20 \$
0771739	2020-08-12	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6025)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6025)	35,82 \$
0771611	2020-08-11	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6025)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6025)	295,03 \$
0771568	2020-08-10	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6025)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6025)	271,80 \$
0771556	2020-08-10	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5799)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5799)	45,94 \$
0771403	2020-08-06	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5802)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5802)	19,48 \$
0771431	2020-08-06	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-8382)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8382)	22,95 \$
0771287	2020-08-04	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5799)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5799)	174,59 \$
0771567	2020-08-10	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6025)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6025)	94,13 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162385		2020-09-04	00064	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	62 912,10 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200827	2020-08-27	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS AO	Robert Belliveau		43 439,88 \$
20200901	2020-09-01	COTISATION ADDITIONNELLES POUR LES DROITS RÉSIDUELS DE TANYA TREMBLAY	Robert Belliveau		19 472,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162386		2020-09-04	00833	RESEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL	14 042,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3044	2020-07-31	INSTALLATION D'UN ABRIBUS AU COIN RIVERSIDE ET RIVERMERE (2019-1843)	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet (2019-1843)	14 042,41 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162387	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 01482	Nom: REVOLUTION AIR INC - (COMPRESSEUR LPP INC)	Montant: 1 745,84 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
13833	2020-08-11	APPEL DE SERVICE AU 31-35 FORT (2020-6252)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6252)	1 070,30 \$
13843	2020-08-12	APPEL DE SERVICE AU 31-35 FORT (2020-6252)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6252)	675,54 \$
No paiement: 162388	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 126,97 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12209061	2020-08-04	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-6017)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6017)	126,97 \$
No paiement: 162389	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 59629	Nom: SADOK MAHERZI	Montant: 32,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200826	2020-08-26	REMBOURSEMENT POUR SPECTACLE DESLAURIERS BAND & CINDY BÉDARD	Martin Latulippe		32,00 \$
No paiement: 162390	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 03772	Nom: SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant: 375,59 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8300810526	2020-08-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK (2020-9018)	Ronald Laurin	Jean-François Bernier (2020-9018)	375,59 \$
No paiement: 162391	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 00061	Nom: SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant: 4 392,52 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200827	2020-08-27	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	Robert Belliveau		4 392,52 \$
No paiement: 162392	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant: 1 232,92 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC-280300	2020-08-06	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6190)	Jean-François Blanchette	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-6190)	396,51 \$
FC-280413	2020-08-10	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6190)	Jean-François Blanchette	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-6190)	836,41 \$
No paiement: 162393	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 00313	Nom: TELUS	Montant: 1 719,46 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
35290023020	2020-08-16	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		1 719,46 \$
No paiement: 162394	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 58981	Nom: TRAME VERTE	Montant: 896,81 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20-1023	2020-08-05	EXPERTISES D'ARBRES DE MAI À JUILLET 2020 (2019-9525)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9525)	896,81 \$
No paiement: 162395	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 05490	Nom: UBA inc.	Montant: 1 026,53 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162395		2020-09-04	05490	UBA inc.	1 026,53 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1034729	2020-07-09	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9078)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-9078)	329,64 \$
1036072	2020-08-10	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9078)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9078)	535,42 \$
1036073	2020-08-10	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9078)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9078)	161,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162396		2020-09-04	04724	VIDEOTRON	65,33 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00013807/01	2020-08-21	FRAIS DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE	Robert Belliveau		65,33 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162397		2020-09-04	50226	VILLE DE BROSSARD	10 093,65 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202000-000000072	2020-08-07	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ, DU 15 JUILLET AU 14 AOÛT 2020	Robert Belliveau		1 051,24 \$
202000-000000078	2020-08-07	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, CI	Robert Belliveau		166,03 \$
202000-000000073	2020-08-07	MAINTENANCE POUR LES POINTS D'ACCÈS À DISTANCE - FORTIGATE	Robert Belliveau		626,43 \$
202000-000000080	2020-08-07	ABONNEMENT ANNUEL CONSOLE DE GESTION DES CLIENTS LÉGERS - TERADICI	Robert Belliveau		4 031,46 \$
202000-000000074	2020-08-07	CONTRAT DE MAINTENANCE MATÉRIEL POUR LES COUPES FEUX DE NOTRE SYSTÈME C	Robert Belliveau		4 218,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162398		2020-09-04	03686	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	845,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0143696-0733-9	2020-08-03	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2019-9638)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9638)	845,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162399		2020-09-10	58015	ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA (DOCU-DEPOT INC.)	164,29 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
NBS0459333	2020-07-31	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2019-9561)	Cassandra Comin Bergor	Mario Gerbeau (2019-9561)	164,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162400		2020-09-10	04802	BELL CANADA	65,15 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4664719-25-08-20	2020-08-25	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		19,80 \$
4650898-28-08-20	2020-08-28	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		19,80 \$
4657829-28-08-20	2020-08-28	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		25,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162401		2020-09-10	51695	CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	66 410,53 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
R-0000326555	2020-08-31	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR SEPTEMBRE 2020 (Robert Belliveau		24 450,21 \$
R-0000324496	2020-08-31	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR SEPTEMBRE 2020 (C	Robert Belliveau		41 960,32 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162402	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 8,09 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
140879	2020-08-19	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6322)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6322)	8,09 \$
No paiement: 162403	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 52113	Nom: DOSE CULTURE	Montant: 2 105,19 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1027	2020-08-17	MARQUAGE DU SOL - PROJET PLACE DU VILLAGE (2020-1425)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-1425)	2 105,19 \$
No paiement: 162404	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 59743	Nom: GARS DU SON (LE)	Montant: 3 909,16 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
18-08-2020	2020-08-18	ANIMATION DE SPECTACLE AVEC DJ - CINÉMA - COVID (2020-6177)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6177)	1 954,58 \$
25-08-2020	2020-08-25	CINÉMA COVID-19 (2020-6178)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6178)	1 954,58 \$
No paiement: 162405	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 1 077,09 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
688 302 048 884	2020-09-04	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 227 786)	Maxime Marquis		67,18 \$
677 502 425 490	2020-09-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	Maxime Marquis		69,28 \$
630 702 247 291	2020-09-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Maxime Marquis		940,63 \$
No paiement: 162406	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 54496	Nom: ISABELLE GENDRON	Montant: 35,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200903	2020-09-03	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		35,00 \$
No paiement: 162407	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 59641	Nom: JEANNINE LAPOINTE BRUNET	Montant: 2 148,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200909	2020-09-09	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ MOINS LES FRAIS D'ADMINISTRA	Robert Belliveau		2 148,03 \$
No paiement: 162408	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 59632	Nom: JULIE DROLET ET SANDRINE DUFOUR	Montant: 609,06 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200909	2020-09-09	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ MOINS LES FRAIS D'ADMINISTRA	Robert Belliveau		609,06 \$
No paiement: 162409	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 01082	Nom: LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant: 74,55 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
112677	2020-08-11	COPIES DE PLAN	Eric Painchaud		31,56 \$
112809	2020-08-18	COPIES DE PLAN	Eric Painchaud		34,50 \$
112810	2020-08-18	COPIES DE PLAN	Eric Painchaud		8,49 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162410		2020-09-10	05029	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	1 838,56 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
400498-00	2020-08-18	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8400)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8400)	12,79 \$
398760-00	2020-08-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6321)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6321)	1 825,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162411		2020-09-10	03293	PUROLATOR INC.	31,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
445427586	2020-09-04	SERVICE DE COURRIER	Robert Belliveau		5,78 \$
445309167	2020-08-21	SERVICE DE COURRIER	Robert Belliveau		4,88 \$
445371396	2020-08-28	SERVICE DE COURRIER	Robert Belliveau		20,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162412		2020-09-10	00037	QUADIENT CANADA LTD. (NEOPOST CANADA LTÉE)	1 232,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2504425	2020-08-22	CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA MACHINE À TIMBRER 12/09/2020 À 11/09/2021 (2020-910)	Robert Belliveau	J.Robert Belliveau (2020-9104)	1 232,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162413		2020-09-10	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	1 253,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0771430	2020-08-06	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6014)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6014)	360,89 \$
0771954	2020-08-17	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE - PARC (2020-6330)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-6330)	259,39 \$
0772521	2020-08-26	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6034)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6034)	11,37 \$
0772431	2020-08-25	ACHAT DE MATÉRIEL - OUTILS (2020-6327)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6327)	621,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162414		2020-09-10	03109	RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	99,93 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FR86111	2020-08-25	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8415)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8415)	99,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162415		2020-09-10	03236	ROGERS	113,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2207572212	2020-08-24	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		113,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162416		2020-09-10	04316	RONA INC. - BROSSARD	67,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12239381	2020-08-20	ACHAT DE MATÉRIAUX - TRAVAUX À LA CASERNE (2020-6033)	Ghislain l'Écuyer	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-6033)	67,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162417		2020-09-10	59130	STUDIO DANSE C	8 745,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162417	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 59130	Nom: STUDIO DANSE C	Montant: 8 745,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-02	2020-07-28	CAMP DE JOUR - BALLET CONTEMPORAIN DU 3 AU 7 AOÛT ET JAZZ/STREET JAZZ DU 10	Martin Latulippe	Georges Pichet (2020-9093)	8 745,00 \$
No paiement: 162418	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 03261	Nom: SUD ELECTRIQUE INC	Montant: 339,76 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
35086	2020-08-18	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8398)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8398)	339,76 \$
No paiement: 162419	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 03320	Nom: SUSPENSIONS LONGUEUIL INC (LES)	Montant: 737,35 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
19051	2020-06-16	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2020-8280)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8280)	737,35 \$
No paiement: 162420	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 04869	Nom: NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	Montant: 106,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
077-074015	2020-08-17	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8381)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8381)	106,74 \$
No paiement: 162421	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 59633	Nom: VALESCA DA COSTA GEHRS	Montant: 253,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200903	2020-09-03	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		253,00 \$
No paiement: 162422	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 00294	Nom: VAL-MAR EAU DE GAMME INC.	Montant: 2 368,49 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
IN0000017859	2020-08-20	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1473)	Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2020-1473)	2 368,49 \$
No paiement: 162423	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 04724	Nom: VIDEOTRON	Montant: 71,14 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00006555/01	2020-08-28	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	Robert Belliveau		71,14 \$
No paiement: 162424	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD	Montant: 26 654,51 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202000-000000079	2020-08-07	ACQUISITION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT POUR LA MISE À NIVEAU DES EQUIPEME	Robert Belliveau		26 654,51 \$
No paiement: 162425	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 59649	Nom: ARAD MASOUM ABADY	Montant: 2 732,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200916	2020-09-16	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ MOINS LES FRAIS D'ADMINISTRA	Robert Belliveau		2 732,74 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162426	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 52981	Nom: ASSOCIATION ECHECS ET MATHS	Montant: 4 350,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
290445	2020-08-14	CAMP DE JOUR SEMAINE DU 13 ET DU 20 JUILLET AINSI QUE 10 AOUT (2020-9092)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-9092)	4 350,00 \$

No paiement: 162427	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 369,69 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9236582-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$
6719680-01-09-20	2020-09-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		19,95 \$
9236612-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,53 \$
9236510-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		99,03 \$
6711443-01-09-20	2020-09-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		76,04 \$
6713324-01-09-20	2020-09-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		59,40 \$
6711336-01-09-20	2020-09-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		59,40 \$
6714803-01-09-20	2020-09-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		19,80 \$
9236579-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		176,81 \$
9238621-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		836,23 \$
9236601-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$
9236576-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$
9236529-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		1 851,01 \$
9236554-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		64,41 \$
9236575-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$

No paiement: 162428	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 500104	Nom: BELL CANADA	Montant: 10,63 \$
----------------------------	-------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41361628-01-09-20	2020-09-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		10,63 \$

No paiement: 162429	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 227,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
517682929-01-09-20	2020-09-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		227,65 \$

No paiement: 162430	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 50027	Nom: BFL CANADA	Montant: 5 706,47 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
MUN12412	2020-08-28	REFOULEMENT D'ÉGOUT - SUCCESSION DE BRIAN O'MALLEY ET MARY ESTHER O'MALLE	Cassandra Comin Bergor		1 706,47 \$
MUN12412-1	2020-08-28	REFOULEMENT D'ÉGOUT - SUCCESSION DE BRIAN O'MALLEY ET MARY ESTHER O'MALLE	Cassandra Comin Bergor		4 000,00 \$

No paiement: 162431	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 03805	Nom: BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC	Montant: 439,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
------------	--------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162431		2020-09-18	03805	BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC	439,58 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6503883797	2020-08-31	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8477)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8477)	439,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162432		2020-09-18	54160	CLAIRE LAUZON	115,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200914	2020-09-14	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI	Dominique-Anne Soucie		115,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162433		2020-09-18	54601	CLAUDINE MORIN	111,02 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200914	2020-09-14	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT BCITI	Dominique-Anne Soucie		111,02 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162434		2020-09-18	03572	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE	410,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-71997	2020-06-22	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION VERIN (2020-8466)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8466)	410,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162435		2020-09-18	51198	DANIELLE NADEAU	3 142,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200908	2020-09-08	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20	Cassandra Comin Bergor		3 142,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162436		2020-09-18	04139	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	1 043,98 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
368624	2020-08-31	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JUILLET 2020 - DOSSIER 96944	Cassandra Comin Bergor		152,92 \$
368623	2020-08-31	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JUILLET 2020 - DOSSIER 96444	Cassandra Comin Bergor		891,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162437		2020-09-18	51045	VALERO INC (ULTRAMAR)	18 184,31 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4112650350	2020-08-26	ACHAT D'ESSENCE ET DE DIESEL	Ronald Laurin		18 184,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162438		2020-09-18	59919	EQUIPEMENTS QUE-MONT INC. (LES)	114,87 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
680526	2020-08-27	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8426)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8426)	114,87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162439		2020-09-18	05158	Excellence hydraulique Inc.	2 258,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162439		2020-09-18	05158	Excellence hydraulique Inc.	2 258,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
34052	2020-08-25	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8418)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8418)	37,79 \$
34055	2020-08-26	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-5036)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5036)	2 221,09 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162440		2020-09-18	05310	HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	1 269,86 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
87103	2020-08-25	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	499,15 \$
87100	2020-08-19	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	369,07 \$
87101	2020-08-19	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	108,41 \$
87102	2020-08-19	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	293,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162441		2020-09-18	04525	HYDRO QUEBEC	435,86 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
647 802 211 143	2020-09-15	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 867 633)	Maxime Marquis		44,67 \$
638 802 239 122	2020-09-09	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 888)	Maxime Marquis		228,10 \$
665 802 171 390	2020-09-11	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)	Maxime Marquis		98,98 \$
612 702 343 765	2020-09-09	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 679 949)	Robert Belliveau		64,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162442		2020-09-18	59748	INNOVA INC.	647,43 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3649	2020-08-28	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS SUR EQUIPEMENT DE LEVAGE (2020-1412)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-1412)	647,43 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162443		2020-09-18	04288	IRRIGATION MULTI-JETS INC	108,37 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200476	2020-08-13	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - BOULINGRIN (2020-6344)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-6344)	108,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162444		2020-09-18	58935	JOANNE GREENE	7,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200910	2020-09-10	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		7,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162445		2020-09-18	59268	KENT AUTOMOTIVE	1 863,38 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9307679984	2020-06-26	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6350)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6350)	56,19 \$
9307664098	2020-06-19	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6346)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6346)	307,43 \$
9307709534	2020-07-10	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6346)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6346)	286,24 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162445		2020-09-18	59268	KENT AUTOMOTIVE	1 863,38 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9307770640	2020-08-05	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6346)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6346)	808,77 \$
9307696761	2020-07-06	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6346)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6346)	356,76 \$
9307615822	2020-05-29	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6346)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6346)	47,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162446		2020-09-18	59520	LES CHAPITEAUX MASKA INC.	862,31 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6007	2020-08-30	CHAPITEAU - PROJET PLACE DU VILLAGE (2020-1417)	Josée Véronneau	Georges Pichet (2020-1417)	862,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162447		2020-09-18	05017	Loue-Froid	5 606,13 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
53507	2020-08-27	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - LOCATION D'UN DESHUMIDIFICATEUR (2020-1486)	Martin Latulippe	Georges Pichet (2020-1486)	5 606,13 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162448		2020-09-18	59650	MEHDI BEN AMRI	31,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		31,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162449		2020-09-18	54521	MORNEAU SHEPELL LTD	448,72 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1241987	2020-09-02	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYES	Mélissa Mercure		448,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162450		2020-09-18	59760	MUNICONSEIL AVOCATS	462,78 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
11296	2020-09-01	SERVICES PROFESSIONNELS - AVIS DE RÉSERVE 287410-02	Cassandra Comin Bergor		462,78 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162451		2020-09-18	59645	NICOLAS SCHIELI	187,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200904	2020-09-04	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		187,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162452		2020-09-18	59336	PAPILLON SKATE PARC INC.	66 085,57 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1 085	2020-08-21	DÉCOMPTE NO. 1 - AJOUT D'UNE RAMPE EN DEMI-LUNE AU PARC DE LA VOIE MARITIME	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9071)	66 085,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162453		2020-09-18	03621	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	4 108,28 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162453		2020-09-18	03621	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	4 108,28 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
128684	2020-08-28	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8422)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8422)	1 112,65 \$
128705	2020-08-31	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8431)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8431)	1 177,04 \$
128661	2020-08-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8408)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8408)	1 818,59 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162454		2020-09-18	05751	PNEUS SOUTHWARD	1 308,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
112752	2020-08-28	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8478)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8478)	489,79 \$
113149	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-1507)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-1507)	818,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162455		2020-09-18	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	134,11 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002719104	2020-09-08	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	134,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162456		2020-09-18	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	39,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0771224	2020-08-03	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6342)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6342)	39,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162457		2020-09-18	59646	RENEE MAUDE DOSTIE	20,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200904	2020-09-04	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		20,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162458		2020-09-18	01882	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	172,47 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
63090	2020-08-27	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8428)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8428)	172,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162459		2020-09-18	03999	RETRAITE QUEBEC	3 428,83 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200915	2020-09-15	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES638420665	Robert Belliveau		3 428,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162460		2020-09-18	04316	RONA INC. - BROSSARD	114,68 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12252391	2020-08-27	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-5806)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5806)	18,60 \$
41460-12258431	2020-08-31	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6272)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6272)	96,08 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162461		2020-09-18	04799	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	991,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
38140	2020-07-09	INSPECTION SYSTEME D'ALARME INCENDIE AU GOLF (2020-6329)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6329)	603,62 \$
38006	2020-07-28	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-6340)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6340)	388,05 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162462		2020-09-18	04913	Service d'entretien menager Vimont inc.	3 363,02 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
16204	2020-07-31	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER - 1ER AU 31 JUILLET 2020 (2020-4013)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4013)	3 363,02 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162463		2020-09-18	05773	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	318,94 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
38724	2020-08-21	ACHAT DE PROPANE (2020-2513)	Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2020-2513)	245,36 \$
38806	2020-09-04	ACHAT DE PROPANE (2020-2513)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-2513)	73,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162464		2020-09-18	05490	UBA inc.	1 246,30 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1036388	2020-08-17	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9078)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9078)	421,91 \$
1036389	2020-08-17	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9078)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9078)	182,72 \$
1036663	2020-08-24	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9078)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-9078)	432,23 \$
1036664	2020-08-24	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9078)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-9078)	209,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162465		2020-09-18	50644	VILLE DE BOUCHERVILLE	103,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202020-300000016	2020-08-27	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 D'AOÛT 2020 SELON LA CL	Robert Belliveau		103,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162466		2020-09-18	05063	ZAP MONTEREGIE (RÉSEAU SANS FIL DE LA MONTEREGIE)	488,64 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1705	2020-08-24	RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE 16 SEPTEMBRE 2020 AU 15 SEPTEMBRE 202	Robert Belliveau		488,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162467		2020-09-24	51748	ALAIN ROBITAILLE	24,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		24,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162468		2020-09-24	59943	ANDRE GUERARD	122,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162469	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 52290	Nom: ANIMATIONS CLIN D'OEIL INC.	Montant: 208,56 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
14159-1	2020-07-21	FRAIS D'ANNULATION DE L'ATELIER D'ANIMATION CREATION DE BD DU AU COVID-19	Josée Véronneau		208,56 \$
No paiement: 162470	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59642	Nom: ANNABELLE MARQUIS	Montant: 250,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200908	2020-09-08	PARCOURS D'ART LAMBERTOIS - JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 (2020-6435)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6435)	250,00 \$
No paiement: 162471	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59934	Nom: ANNICK STAMPER	Montant: 69,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		69,00 \$
No paiement: 162472	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59935	Nom: ANNIE LACROIX	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		55,00 \$
No paiement: 162473	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 54531	Nom: ANNIE LONGPRE	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162474	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59630	Nom: BATTERIES EXPERT VPZBE INC	Montant: 188,50 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
11213	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8445)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8445)	188,50 \$
No paiement: 162475	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 61,12 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9236514-04-09-20	2020-09-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		61,12 \$
No paiement: 162476	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59944	Nom: BERNARDO ALVARENGA	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162477	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59155	Nom: BOISVERT REJEAN DR	Montant: 100,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200922	2020-09-22	EXAMEN MEDICAL	Mélissa Mercure		100,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162478	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59936	Nom: CAMILLE O'CARROLL	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		55,00 \$
No paiement: 162479	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59634	Nom: CHANTAL LEGER	Montant: 32,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200731	2020-07-31	REMBOURSEMENT - ANNULATION SPECTACLE COVID	Josée Véronneau		32,00 \$
No paiement: 162480	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 54309	Nom: CHARLES DENIS	Montant: 155,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		155,00 \$
No paiement: 162481	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59925	Nom: CHRISTIANE ALLAIRE	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162482	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59924	Nom: CHRISTINE LATOURELLE	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162483	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59945	Nom: CLAUDETTE COURNOYER	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162484	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 54601	Nom: CLAUDINE MORIN	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		55,00 \$
No paiement: 162485	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 117,49 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
141479	2020-09-04	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8427)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8427)	117,49 \$
No paiement: 162486	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 58142	Nom: DARRIN BOULD	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162487	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59946	Nom: DIANE BROCHU	Montant: 122,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau	122,00 \$
No paiement: 162488	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 01710	Nom: DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant: 33,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
133156	2020-09-02	ACHAT MATÉRIAUX - BÂTIMENTS (2020-6273)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6273)
No paiement: 162489	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04139	Nom: DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	Montant: 2 155,78 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
368620	2020-08-31	SERVICES PROFESSIONNELS - PARC JEAN DRAPEAU	Georges Pichet	2 155,78 \$
No paiement: 162490	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59939	Nom: ECATERINA KALCENKO	Montant: 85,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	85,00 \$
No paiement: 162491	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 53072	Nom: ESTHER VALLEE	Montant: 632,38 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe	632,38 \$
No paiement: 162492	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 05158	Nom: Excellence hydraulique Inc.	Montant: 3 239,27 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
34201	2020-09-04	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8487)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8487)
No paiement: 162493	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 02321	Nom: FASTENAL CANADA LTD	Montant: 168,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
QCSTH25313	2020-07-02	ACHAT DE MATÉRIEL - CAMP DE JOUR (2020-1322)	Dominique-Anne Soucie	Maxime Marquis (2020-1322)
No paiement: 162494	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 03039	Nom: FAUCHER INDUSTRIES	Montant: 350,22 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
1592198	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8448)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8448)
No paiement: 162495	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59431	Nom: GENEVIEVE MATHIEU	Montant: 110,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	110,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162496	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59518	Nom: GEOTHENTIC INC.	Montant: 3 207,76 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M51969	2020-08-10	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8374)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8374)	3 207,76 \$
No paiement: 162497	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 02095	Nom: IDENTIFICATION MULTI SOLUTIONS INC.	Montant: 836,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
STA-0145334	2020-09-02	PIÈCES/MATÉRIAUX - RUBAN REFLECHISSANT (2020-1407)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1407)	836,74 \$
No paiement: 162498	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59278	Nom: INDUKTION GROUPE CONSEIL	Montant: 753,09 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
MTL-2659	2020-08-28	SERVICES PROFESSIONNELS - ECLAIRAGE PROJET 20GN01 (2020-4002)	Nicolas Beaudoin	Georges Pichet (2020-4002)	753,09 \$
No paiement: 162499	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59931	Nom: JACINTHE PARISEAU	Montant: 155,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		155,00 \$
No paiement: 162500	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 53781	Nom: JACQUES FRECHET	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162501	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59933	Nom: JEAN PIERRE VALIQUETTE	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162502	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 58556	Nom: JEAN-CLAUDE CHAMPAGNE	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162503	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 58323	Nom: JEAN-DANIEL LANGLOIS	Montant: 77,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement: 162504	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59940	Nom: JEAN-GABRIEL PERRONNEAU	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162505	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59930	Nom: JOSEE CARON	Montant: 155,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		155,00 \$
No paiement: 162506	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 53569	Nom: JOSEE MARTINEAU	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162507	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59928	Nom: JULIA COTRIM NOGUEIRA	Montant: 95,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		95,00 \$
No paiement: 162508	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59937	Nom: JULIE LEPAGE-LANTHIER	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		55,00 \$
No paiement: 162509	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04867	Nom: KEYSTONE INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE QC. INC.	Montant: 512,27 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
BQ348804	2020-09-04	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8442)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8442)	512,27 \$
No paiement: 162510	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 498,64 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
11986	2020-08-30	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	248,30 \$
11994	2020-09-04	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	250,34 \$
No paiement: 162511	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59932	Nom: LISE BOUFFARD	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162512	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 01002	Nom: LOCATION D AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	Montant: 1 017,07 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7394032753	2020-09-02	LOCATION DE VOITURE (2020-8257)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8257)	1 017,07 \$
No paiement: 162513	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59921	Nom: LYNE MARQUIS	Montant: 250,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162513	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59921	Nom: LYNE MARQUIS	Montant: 250,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200908	2020-09-08	PARCOURS D'ART LAMBERTOIS - JOURNÉE DE LA CULTURE 2020 (2020-6433)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6433)	250,00 \$
No paiement: 162514	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 52421	Nom: MAILHOT LORRAINE	Montant: 2 677,94 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ MOINS FRAIS D'ADMINISTRATION	Maxime Marquis		2 677,94 \$
No paiement: 162515	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59648	Nom: MANIVELLE	Montant: 5 544,15 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
49	2020-09-04	ABONNEMENT AU RÉSEAU MANIVELLE 1 SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2023 (2020-9110)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-9110)	5 544,15 \$
No paiement: 162516	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 01473	Nom: MARCEL RACINE ET FILS INC	Montant: 423,27 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
112175	2020-08-19	APPEL DE SERVICE AU 31 FORT (2020-6405)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2020-6405)	183,96 \$
112176	2020-08-21	APPEL DE SERVICE AU 31 FORT (2020-6405)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2020-6405)	239,31 \$
No paiement: 162517	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59643	Nom: MARGARET LIPSEY	Montant: 250,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200908	2020-09-08	PARCOURS D'ART LAMBERTOIS - JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 (2020-6437)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6437)	250,00 \$
No paiement: 162518	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59922	Nom: MARIE-CLAUDE FORTIN	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162519	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59923	Nom: MARIE-FRANCE JACQUES	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162520	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59644	Nom: MASAKO MIYAZAKI	Montant: 250,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200908	2020-09-08	PARCOURS D'ART LAMBERTOIS - JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 (2020-6434)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6434)	250,00 \$
No paiement: 162521	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 214,72 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162521	2020-09-24	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	214,72 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2301987	2020-09-01	PUBLICATION D'ADDENDAS (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	214,72 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162522	2020-09-24	50737	NICOLE BERGER	85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162523	2020-09-24	50553	PAPINEAU JOHANNE	70,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		70,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162524	2020-09-24	59947	PATRICK BOULET	121,44 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		121,44 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162525	2020-09-24	58014	PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	202,82 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	Elizabeth Jacques		202,82 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162526	2020-09-24	04914	PORTES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BRAY-DOR INC	595,57 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
512918	2020-08-25	REPARATION DE PORTES A L'ARENA (2020-6352)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6352)	595,57 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162527	2020-09-24	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	976,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0773105	2020-09-08	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE MAISON DESAULNIERS (2020-6285)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6285)	276,84 \$
0773013	2020-09-03	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6276)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6276)	699,19 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162528	2020-09-24	02941	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	5,16 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
34967	2020-09-02	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6275)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2020-6275)	5,16 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162529	2020-09-24	59926	REJEAN HOUDE	122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162529	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59926	Nom: REJEAN HOUDE	Montant: 122,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau	Payé au fournisseur 122,00 \$
No paiement: 162530	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 51185	Nom: RENEE-ANNE LAFRAMBOISE	Montant: 70,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 70,00 \$
No paiement: 162531	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 01125	Nom: ROGERS WIRELESS INC	Montant: 23 355,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
540849	2020-03-24	DEMANDE DE PERMIS ET TRAVAUX DE RELOCALISATION DE LIGNE - PROJET RIVERSIDE	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-5161) Payé au fournisseur 23 355,89 \$
No paiement: 162532	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 568,14 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
41460-12260601	2020-09-01	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6271)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6271) Payé au fournisseur 568,14 \$
No paiement: 162533	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 58005	Nom: ROSITA ABDO	Montant: 250,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200908	2020-09-08	PARCOURS D'ART LAMBERTOIS - JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 (2020-6436)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6436) Payé au fournisseur 250,00 \$
No paiement: 162534	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59942	Nom: ROXANNE COURNOYER	Montant: 122,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau	Payé au fournisseur 122,00 \$
No paiement: 162535	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59938	Nom: SABRINA YOUAKIM	Montant: 55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 55,00 \$
No paiement: 162536	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 03772	Nom: SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant: 375,59 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
8300813704	2020-09-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK (2020-9018)	Ghislain l'Écuyer	Jean-François Bernier (2020-9018) Payé au fournisseur 375,59 \$
No paiement: 162537	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59693	Nom: SIMON LEVESQUE GENDRON	Montant: 85,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 85,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: 162538	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59927	Nom: SIMON THERIAULT	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162539	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 50296	Nom: SOLANGE COURVAL	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200917	2020-09-17	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162540	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 03320	Nom: SUSPENSIONS LONGUEUIL INC (LES)	Montant: 132,22 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
19651	2020-09-03	MAIN-D'OEUVRE (2020-8438)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8438)	132,22 \$
No paiement: 162541	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 58981	Nom: TRAME VERTE	Montant: 747,34 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20-1093	2020-09-04	EXPERTISE D'ARBRES (2019-9525)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9525)	747,34 \$
No paiement: 162542	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04869	Nom: NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	Montant: 1 328,19 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
077-078143	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8444)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8444)	1 328,19 \$
No paiement: 162543	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59941	Nom: VALENTINA KALCENKO	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200922	2020-09-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162544	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59929	Nom: VICKY LACHAPELLE	Montant: 95,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200918	2020-09-18	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		95,00 \$
No paiement: 162545	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 03686	Nom: WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	Montant: 845,07 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0157067-0733-6	2020-09-01	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2019-9638)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9638)	845,07 \$
No paiement: S13064	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 05506	Nom: ABC Recreation Quebec Inc.	Montant: 3 384,01 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0000195-IN	2020-07-17	ACHAT D'UN BANC POUR PARC (2020-1213)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-1213)	3 384,01 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13065		2020-09-04	03058	ACIER PICARD INC.	497,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1510225	2020-08-06	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8378)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8378)	183,84 \$
1510526	2020-08-07	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8378)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8378)	313,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13066		2020-09-04	02837	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	50,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
318969	2020-08-11	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE CENTRE DES LOISIRS (2020-1456)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1456)	50,32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13067		2020-09-04	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	354,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
63479	2020-08-06	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1436)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1436)	354,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13068		2020-09-04	02700	ARCHE DE NOE	1 235,98 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6185	2020-08-01	FRAIS MENSUEL POUR APPELS DE SERVICE (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	459,90 \$
6184	2020-08-01	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	172,46 \$
6192	2020-08-13	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Vasco Morgado	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	603,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13069		2020-09-04	00036	ASCENSEURS THYSSENKRUPP CANADA LTÉE (ASCENSEURS RIVE-NORI	107,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1797802	2020-08-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE (2020-9019)	Ronald Laurin	Jean-François Bernier (2020-9019)	107,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13070		2020-09-04	01625	BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	1 485,17 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
725762	2020-08-05	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8244)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8244)	1 445,50 \$
725761	2020-08-05	RÉVISION ANNUELLE DE L'INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE (2020-8244)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8244)	39,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13071		2020-09-04	03232	BRANDT (NORTRAX)	969,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8207232	2020-08-13	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8394)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8394)	27,94 \$
8207230	2020-08-13	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8394)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8394)	8,49 \$
8207185	2020-08-12	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8385)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8385)	932,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13072		2020-09-04	03604	BRAULT ET BOUTHILLIER	17,19 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: S13072	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 03604	Nom: BRAULT ET BOUTHILLIER	Montant: 17,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F 482962	2020-06-30	ACHAT DE MATÉRIEL (2020-1196)	Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1196)	17,19 \$

No paiement: S13073	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 59737	Nom: COESIO (9039-1731 QUEBEC INC.)	Montant: 5 461,31 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5, VERS1	2020-08-07	MANDAT POUR PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2019-9654)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9654)	5 461,31 \$

No paiement: S13074	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 5 304,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18031169	2020-08-11	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9075)	206,01 \$
2020 18033142	2020-08-11	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-1153)	72,58 \$
2020 18033313	2020-08-12	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	410,02 \$
2020 18033306	2020-08-11	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	460,00 \$
2020 18033297	2020-08-10	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	371,15 \$
2020 18031170	2020-08-12	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9075)	201,66 \$
2020 18031919	2020-08-13	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9075)	204,09 \$
2020 18033178	2020-08-14	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-1153)	48,50 \$
2020 18033324	2020-08-13	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	415,57 \$
2020 18028960	2020-08-04	ASPHALTE ROUTIER (2020-6255)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6255)	478,07 \$
2020 18029882	2020-08-06	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	547,01 \$
2020 18028917	2020-08-03	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-1153)	144,87 \$
2020 18028897	2020-08-03	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-1153)	269,34 \$
2020 18026992	2020-07-29	CRIBLURE DE PIERRE ET PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9075)	1 208,02 \$
2020 18029140	2020-08-05	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	54,22 \$
2020 18029126	2020-08-05	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	141,62 \$
2020 18028950	2020-08-04	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	72,23 \$

No paiement: S13075	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 05253	Nom: CT Copieur	Montant: 35,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
450248	2020-08-01	VOIR CRÉDIT NO. 23440	Robert Belliveau		140,84 \$
23440	2020-08-01	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 450248	Robert Belliveau		(140,84 \$)
454125	2020-08-01	FRAIS DE BASE FACTURÉ POUR LA PERIODE DU 1 AU 31 AOÛT 2020 - BIBLIOTHÈQUE	Robert Belliveau		35,21 \$

No paiement: S13076	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 50147	Nom: DEROME DESIGN INC.	Montant: 68,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3797	2020-08-11	ACHAT DE PLAQUETTES POUR CAMPS DE JOUR (2020-6267)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-6267)	68,99 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13077		2020-09-04	04349	ELECTRIMAT LTEE		86,92 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
FC00299346	2020-08-07	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6015)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6015)	86,92 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13078		2020-09-04	04453	ELECTROMEGA LTEE		317,33 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
INV21R-10723	2020-08-06	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ÉCLAIRAGE DE RUES (2020-6257)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6257)	317,33 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13079		2020-09-04	59083	ELITE MEDIC INC.		925,44 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2020-506	2020-07-14	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PISCINES EXTÉRIEURES (2020-1373)	Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2020-1373)	414,37 \$	
2020-509	2020-07-21	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES LOISIRS (2020-1413)	Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2020-1413)	511,07 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13080		2020-09-04	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)		48,11 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
52569	2020-08-07	ACHAT DE PLAQUE EN ALUMINIUM (2020-6241)	Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2020-6241)	48,11 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13081		2020-09-04	04492	ENTREPOT DU SILENCIEUX G.L. (SILENCIEUX & FREINS G L)		539,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
F00028860 00	2020-08-07	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8377)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8377)	539,41 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13082		2020-09-04	01969	ENVIROMET INTERNATIONAL INC		304,68 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2020284	2020-08-15	PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES POUR AOÛT 2020 (2020-9032)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9032)	304,68 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13083		2020-09-04	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)		946,15 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
FA-82095	2020-08-10	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8370)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8370)	95,39 \$	
FA-81224	2020-05-25	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8230)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8230)	850,76 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13084		2020-09-04	03398	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC		420,72 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
51384	2020-08-11	PIÈCES POUR ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS (2020-6243)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6243)	356,90 \$	
51383	2020-08-11	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6243)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6243)	63,82 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13085		2020-09-04	03651	FILMS CRITERION (LES)	390,92 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
803714	2020-08-13	FILM BEAUX CINOCHEs (2020-6265)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2020-6265)	390,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13086		2020-09-04	05124	Groupe ABS Inc.	14 702,65 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
130195	2020-07-15	CONTROLE DES MATERIAUX- 18GN01A- PROJET RIVERSIDE - HICKSON À ALEXANDRA, (2	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1478)	6 151,69 \$
129863	2020-07-02	ANALYSE DE SOLS- TRAVAUX PUBLICS- ÉCHANTILLONS POUR CLASSIFIER UN DÉPÔT D	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-1480)	2 955,39 \$
130784	2020-08-03	CONTROLE DE MATERIAUX- 18GN01A - PROJET RIVERSIDE - HICKSON À ALEXANDRA (20	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1478)	2 590,77 \$
129729	2020-06-23	ANALYSE DE SOLS- TRAVAUX PUBLICS - ÉCHANTILLONS POUR CLASSIFIER UN DÉPÔT D	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-1480)	3 004,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13087		2020-09-04	59197	IMPRESSION ND	91,98 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1715	2020-08-02	COROPLAST (2020-1434)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-1434)	45,99 \$
1719	2020-08-05	CARTES D'AFFAIRE (2020-1430)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2020-1430)	45,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13088		2020-09-04	00613	INSIGHT CANADA INC	6 362,65 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
721245584	2020-08-12	ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES (2020-1453)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1453)	1 319,15 \$
721247446	2020-08-14	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1393)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-1393)	3 686,50 \$
721242643	2020-08-06	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1400)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1400)	1 357,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13089		2020-09-04	04179	INTER BOUCHERVILLE INC	170,76 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
795004	2020-08-10	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8387)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8387)	170,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13090		2020-09-04	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	211,30 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1459230	2020-08-07	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8384)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8384)	44,96 \$
1-1459180	2020-08-06	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1-1457634 (2020-6239)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2020-6239)	(87,98 \$)
1-1459655	2020-08-10	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8388)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8388)	70,30 \$
1-1458368	2020-08-03	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8371)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8371)	33,97 \$
1-1409720	2019-10-03	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8402)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8402)	150,05 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13091		2020-09-04	00870	KING GEORGE ELECTRONIQUE INC	182,30 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13091		2020-09-04	00870	KING GEORGE ELECTRONIQUE INC	182,30 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5147	2020-08-04	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1441)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1441)	182,30 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13092		2020-09-04	00166	LESLIE MACDONALD	396,76 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
060820-1	2020-08-06	SERVICE DE TRADUCTION (2020-2506)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2506)	396,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13093		2020-09-04	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	3 878,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
164550	2020-08-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	61,85 \$
164693	2020-08-14	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	581,86 \$
164691	2020-08-14	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 008,16 \$
164692	2020-08-14	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	190,79 \$
164542	2020-08-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	334,32 \$
164541	2020-08-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	743,30 \$
164547	2020-08-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	517,38 \$
164548	2020-08-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	472,19 \$
164416	2020-07-28	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE 163517 (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	(31,45 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13094		2020-09-04	01258	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	57,65 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CW23287449	2020-08-12	LOCATION DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	28,30 \$
CWQ23287450	2020-08-12	LOCATION DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	29,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13095		2020-09-04	05775	MBM EXTERMINATION INC.	655,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5563	2020-08-13	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Écuyer	Jean-François Bernier (2019-9000)	120,72 \$
5567	2020-08-13	GESTION PARASITAIRE (2020-6249)	Ghislain l'Écuyer	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-6249)	534,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13096		2020-09-04	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	794,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
505552	2020-08-07	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8375)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8375)	754,60 \$
949077	2020-08-06	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8383)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8383)	39,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13097		2020-09-04	04007	MULTI PRESSION L C INC	80,47 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13097		2020-09-04	04007	MULTI PRESSION L C INC	80,47 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FA-51705	2020-08-03	ACHAT D'OUTIL (2020-8365)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8365)	80,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13098		2020-09-04	04199	NAVADA LTÉE	3 552,03 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
265217	2020-08-14	MISE EN MARCHÉ DU SYSTÈME DE REFRIGERATION DE L'ARENA (2020-9094)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)	941,65 \$
265286	2020-08-16	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2020-6324)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6324)	935,30 \$
265285	2020-08-14	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2020-6324)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6324)	893,13 \$
264264	2020-08-11	ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA - AOUT 2020 (2020-9094)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)	781,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13099		2020-09-04	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	633,28 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403404956	2020-06-29	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1334)	Robert Belliveau	Maxime Marquis (2020-1334)	14,08 \$
403453665	2020-07-15	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1389)	Martin Latulippe	J.Robert Belliveau (2020-1389)	414,33 \$
403510589	2020-08-04	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1427)	Maxime Marquis	Julie Larose (2020-1427)	180,52 \$
403528327	2020-08-10	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1427)	Robert Belliveau	Julie Larose (2020-1427)	24,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13100		2020-09-04	05331	NSW CONTROLE INC.	3 530,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
032956	2020-08-13	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-6260)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6260)	2 007,46 \$
032957	2020-08-13	ENTRETIEN ET OPTIMISATION DES SYSTÈMES DE COMMANDE ET RÉGULATION (2020-90)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2020-9061)	1 523,42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13101		2020-09-04	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	253,47 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
208827	2020-08-08	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	13,64 \$
208826	2020-08-08	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	48,25 \$
208902	2020-08-15	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	115,99 \$
208904	2020-08-15	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	36,74 \$
208903	2020-08-15	LOCATION DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	38,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13102		2020-09-04	59101	PAYSAGEMENT QUALITE	13 491,21 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
06 AOÛT 2020	2020-08-06	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET TAILLE DE HAIE APPEL D'OFFRE 19TP05 (ANNÉE 2020) (2019-9)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2019-9583)	13 491,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13103		2020-09-04	03059	PEINTURE DENALT LIMITEE	2 608,15 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: S13103	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 03059	Nom: PEINTURE DENALT LIMITEE	Montant: 2 608,15 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
32095965	2020-08-06	ACHAT DE PEINTURE POUR ENTRETIEN DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-1443)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1443)	2 608,15 \$
No paiement: S13104	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04116	Nom: PRESCOTT S.M.	Montant: 689,28 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
455026	2020-08-07	ACHAT DE NETTOYANT À MAIN (2020-1432)	Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2020-1432)	689,28 \$
No paiement: S13105	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 53017	Nom: PRODUCTIONS KATOMIX (LES)	Montant: 1 149,75 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
33	2020-08-01	DÉFILÉ DANS TA VILLE (2020-6169)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6169)	1 149,75 \$
No paiement: S13106	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 59368	Nom: PRODUITS MIROPAC INC (LES)	Montant: 529,81 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6647736	2020-08-04	SUPPORT EN MÉTAL ET GEL ANTIBACTÉRIEN (2020-1411)	Martin Latulippe	Georges Pichet (2020-1411)	329,75 \$
6647806	2020-08-12	SUPPORT EN MÉTAL SUR PIED POUR ANTISEPTIQUE (2020-1463)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1463)	200,06 \$
No paiement: S13107	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 58092	Nom: PROPREGAN INC.	Montant: 6 316,89 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1034	2020-08-01	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31-35 FORT ET 490 MERCILLE (2019-9529)	Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9529)	6 316,89 \$
No paiement: S13108	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 7 864,49 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
Q2005738	2020-07-31	ACHAT D'IMPRIMANTE LASER COULEUR (2020-1374)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-1374)	7 864,49 \$
No paiement: S13109	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04673	Nom: QUARANTE-ZERO INC	Montant: 3 476,44 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-41	2020-08-07	BALANCE DU 50% DES CAMPS SPÉCIALISÉS # 5 ET 6 ÉTÉ 2020 (2020-9095)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2020-9095)	2 295,76 \$
2020-46	2020-08-14	BALANCE DU 50% DU CAMP SPÉCIALISÉ #7 ÉTÉ 2020 (2020-9095)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2020-9095)	1 180,68 \$
No paiement: S13110	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant: 553,02 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0492920	2020-08-04	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6183)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6183)	384,71 \$
0493080	2020-08-06	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-8379)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8379)	168,31 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: S13111	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 00950	Nom: RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant: 322,85 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
112858	2020-08-05	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)	322,85 \$
No paiement: S13112	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant: 40,24 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
251338	2020-08-04	SERVICE DE SERRURIER (2020-6171)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6171)	40,24 \$
No paiement: S13113	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04747	Nom: SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant: 671,92 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
17216	2020-08-13	RÉPARATION DE PORTE À LA CASERNE DE POMPIER (2020-6254)	Jean-François Blanchette	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-6254)	671,92 \$
No paiement: S13114	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant: 375,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
196707	2020-08-04	VOIR CRÉDIT NO. 196713	Dominique-Anne Soucie		1 029,39 \$
196805	2020-08-11	BREVET DE SAUVETEUR	Dominique-Anne Soucie		375,00 \$
196713	2020-08-04	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 196707	Dominique-Anne Soucie		(1 029,39 \$)
No paiement: S13115	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 05977	Nom: SOLUTIONS BCITI INC.	Montant: 1 684,96 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
698	2020-08-01	TARIFICATION MENSUELLE B-CITI POUR AOÛT 2020 (2020-1074, 2020-1075)	Robert Belliveau	Maxime Marquis (2020-1074), Georges Pichet (2020-1075)	1 684,96 \$
No paiement: S13116	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 50091	Nom: SYLVIE THEROUX	Montant: 2 530,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200810	2020-08-10	SEMAINES DU 27 JUILLET ET 3 AOÛT (2020-9091)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9091)	2 530,00 \$
No paiement: S13117	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 00062	Nom: SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant: 7 103,47 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200827	2020-08-27	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Robert Belliveau		7 103,47 \$
No paiement: S13118	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 58199	Nom: TETRA TECH QI INC.	Montant: 736,99 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
60667180	2020-07-17	HONORAIRES DEVIS POUR COMPTEURS D'EAU (2018-4006)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet (2018-4006)	736,99 \$
No paiement: S13119	Date: 2020-09-04	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant: 791,55 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13119		2020-09-04	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	791,55 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2002-57	2020-08-03	SERVICES INFORMATIQUES	Maxime Marquis		791,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13120		2020-09-04	59301	TUYAUTERIE MICHEL K & DENIS INC	69 524,62 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2732	2020-07-10	DÉCOMPTE #2 TRAVAUX DE MODIFICATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA BIBLIOT	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4007)	69 524,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13121		2020-09-10	05888	ADAM SERVICES	316,18 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-0866	2020-08-16	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6259)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6259)	316,18 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13122		2020-09-10	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	758,84 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
63565	2020-08-12	APPEL DE SERVICE AU PARC ALEXANDRA (2020-6253)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2020-6253)	367,92 \$
63657	2020-08-19	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1472)	Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2020-1472)	390,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13123		2020-09-10	59121	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	5 748,75 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FAC35619	2020-07-25	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME (20	Julie Larose	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9622)	5 748,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13124		2020-09-10	03232	BRANDT (NORTRAX)	1 344,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8207342	2020-08-19	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8404)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8404)	214,02 \$
8207325	2020-08-18	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8401)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8401)	663,59 \$
8207287	2020-08-17	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8397)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8397)	466,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13125		2020-09-10	05131	CIMA+ S.E.N.C.	15 061,73 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
22009955	2020-07-24	SERVICE D'INGÉNIERIE - PIÉTONNISATION DE L'AVENUE VICTORIA (2020-1303)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-1303)	15 061,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13126		2020-09-10	00251	CIMCO REFRIGERATION	8 795,59 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
90732359	2020-08-19	ENTRETIEN DU COMPRESSEUR À L'ARÉNA (2020-1278)	Ghislain l'Écuyer	Georges Pichet (2020-1278)	8 795,59 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13127		2020-09-10	04640	CONSTRUCTION DJL INC	3 206,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18033812	2020-08-19	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	398,15 \$
2020 18034359	2020-08-18	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	453,52 \$
2020 18032833	2020-08-18	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	792,42 \$
2020 18032832	2020-08-17	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	208,58 \$
2020 18033813	2020-08-20	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	207,46 \$
2020 18034321	2020-08-20	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	182,34 \$
2020 18034773	2020-08-21	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	607,87 \$
2020 18033342	2020-08-17	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	356,35 \$
No paiement: S13128		Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 50147	Nom: DEROME DESIGN INC.	Montant: 183,96 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3796	2020-08-11	SERVICE DE GRAPHISME - PROGRAMME LOISIRS (2020-2504)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-2504)	183,96 \$
No paiement: S13129		Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant: 26 789,18 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3455	2020-08-19	ABATTAGE D'ARBRES (2020-4018)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4018)	16 441,43 \$
3454	2020-08-17	ÉLAGAGE SEMAINE DU 9 AU 15 AOÛT 2020 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	10 347,75 \$
No paiement: S13130		Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 03282	Nom: EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant: 251,57 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FA-82168	2020-08-18	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8392)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8392)	251,57 \$
No paiement: S13131		Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 03651	Nom: FILMS CRITERION (LES)	Montant: 390,92 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
803734	2020-08-17	PROJECTION DE FILM - LES BEAUX CINOCHES (2020-6265)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2020-6265)	390,92 \$
No paiement: S13132		Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 50102	Nom: FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	Montant: 4 080,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2915	2020-08-07	SERVICE GRAPHISME - MAGAZINE (2020-4016)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-4016)	2 804,24 \$
2916	2020-08-13	SERVICE DE GRAPHISME - MAGAZINE (ANNONCE) (2020-4005)	Catherine Langevin	Marie-Eve Ferland (2020-4005)	448,40 \$
2918	2020-08-24	SERVICE DE GRAPHISME - JOURNÉES DE LA CULTURE (2020-4005)	Catherine Langevin	Marie-Eve Ferland (2020-4005)	827,82 \$
No paiement: S13133		Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 05124	Nom: Groupe ABS Inc.	Montant: 7 226,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: S13133	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 05124	Nom: Groupe ABS Inc.	Montant: 7 226,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
130853	2020-08-05	ANALYSE DE SOL - SKATE PARK (2020-1458)	Nicolas Beaudoin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1458)	1 015,07 \$
131113	2020-08-18	ANALYSE DES SOLS - PARC UNION - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (2020-9082)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9082)	6 211,73 \$

No paiement: S13134	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 52014	Nom: ICO TECHNOLOGIES	Montant: 551,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
23883	2020-08-17	CONTRAT DE SUPPORT INFORMATIQUE D'AOÛT 2020 À FÉVRIER 2021 (2020-1449)	Cassandra Comin Bergor	Maxime Marquis (2020-1449)	551,21 \$

No paiement: S13135	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 04555	Nom: INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	Montant: 1 551,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
S 59184	2020-07-20	APPEL DE SERVICE AU 31 FORT (2020-6261)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6261)	402,99 \$
S 59288	2020-08-06	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-6261)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6261)	745,67 \$
S 59250	2020-08-10	APPEL DE SERVICE AU 17 FORT (2020-6261)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6261)	402,99 \$

No paiement: S13136	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 04387	Nom: J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	Montant: 444,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1461047	2020-08-18	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8402)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8402)	74,02 \$
1-1461216	2020-08-19	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8402)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8402)	35,18 \$
1-1461215	2020-08-19	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8402)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8402)	19,11 \$
1-1461625	2020-08-20	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8407)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8407)	39,67 \$
1-1462414	2020-08-25	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8416)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8416)	276,85 \$

No paiement: S13137	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 00166	Nom: LESLIE MACDONALD	Montant: 635,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
270720-1	2020-07-27	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2020-2506)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2506)	635,34 \$

No paiement: S13138	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 1 181,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
164897	2020-08-20	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	273,68 \$
164915	2020-08-20	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	87,89 \$
164898	2020-08-20	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	118,39 \$
164899	2020-08-20	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	75,39 \$
164914	2020-08-20	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	46,13 \$
164896	2020-08-20	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	579,81 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13139		2020-09-10	04319	LOCATION SAUVAGEAU	1 286,57 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M266436-03	2020-08-01	LOCATION DE VEHICULE (2020-8297)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8297)	1 286,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13140		2020-09-10	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	2 338,14 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CN765244	2020-08-17	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	577,40 \$
CN765245	2020-08-17	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	527,51 \$
CN765246	2020-08-17	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	613,05 \$
CN765292	2020-08-19	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	620,18 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13141		2020-09-10	04199	NAVADA LTÉE	313,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
265287	2020-08-17	APPEL DE SERVICE AU 616 AVENUE OAK (2020-6324)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6324)	313,32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13142		2020-09-10	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	1 289,92 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
208987	2020-08-22	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	20,95 \$
208986	2020-08-22	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	102,38 \$
209005	2020-08-25	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	1 166,59 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13143		2020-09-10	50007	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA)	3 827,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9740274592	2020-08-17	DISTRIBUTION DU MAGAZINE D'AOÛT 2020 ET DU LOISIRS À LA CARTE D'AUTOMNE 2020	Catherine Langevin		3 827,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13144		2020-09-10	59368	PRODUITS MIROPAC INC (LES)	91,75 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6647703	2020-07-29	ACHAT DE POMPE POUR 4L DE DÉSINFECTANT (2020-1433)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1433)	91,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13145		2020-09-10	05019	PROMOTION LEPINE INC.	62,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4119355	2020-07-09	ACHAT DE DÉSINFECTANT ET RETOUR DE MARCHANDISE (2020-1337)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1337)	(45,99 \$)
5508225	2020-07-09	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 4115851 (2020-1316)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1316)	(115,89 \$)
4125254	2020-08-21	ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER (2020-1482)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1482)	224,20 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: S13146	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 5 415,14 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
Q2007339	2020-08-19	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1394)	Robert Belliveau	J.Robert Belliveau (2020-1394)	5 415,14 \$
No paiement: S13147	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 00950	Nom: RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant: 365,22 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
113094	2020-08-19	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)	365,22 \$
No paiement: S13148	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 03653	Nom: SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	Montant: 6 878,67 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3397	2020-08-14	DISPOSITION DE TERRE (2020-5038)	Jean-François Blanchette	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-5038)	3 871,44 \$
3435	2020-08-21	DISPOSITION DE TERRE (2020-5038)	Jean-François Blanchette	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-5038)	3 007,23 \$
No paiement: S13149	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 05967	Nom: SECURMAX	Montant: 642,42 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24981	2020-07-31	APPEL DE SERVICE AU PARC ALEXANDRA (2020-6251)	Robert Belliveau	J.Robert Belliveau (2020-6251)	256,97 \$
24970	2020-07-31	APPEL DE SERVICE AU PARC À CHIEN (2020-6251)	Robert Belliveau	J.Robert Belliveau (2020-6251)	385,45 \$
No paiement: S13150	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant: 411,57 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
251945	2020-08-19	SERVICE DE SERRURIER (2020-6258)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6258)	188,22 \$
251948	2020-08-19	SERVICE DE SERRURIER (2020-6258)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6258)	86,81 \$
251969	2020-08-20	SERVICE DE SERRURIER (2020-6032)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6032)	103,48 \$
251800	2020-08-17	SERVICE DE SERRURIER (2020-6031)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6031)	33,06 \$
No paiement: S13151	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 00290	Nom: SIGNAL SERVICES INC	Montant: 589,25 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
102640	2020-08-20	ACHAT DE CONES ET DECALQUES (2020-1447)	Ghislain l'Écuyer	Sylvain Cadieux (2020-1447)	589,25 \$
No paiement: S13152	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 02109	Nom: SIGNOPLUS	Montant: 2 959,46 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC 72495	2020-08-20	ACHAT DE POTEAUX DE SIGNALISATION (2020-1418)	Vasco Morgado	Sylvain Cadieux (2020-1418)	2 959,46 \$
No paiement: S13153	Date: 2020-09-10	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant: 425,64 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
196715	2020-08-05	MANUEL CANADIEN DE PERMIERS SOINS (2020-6264)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-6264)	425,64 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13154		2020-09-10	05037	Total Home Training		919,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
1221	2020-07-24	ENSEIGNEMENT DE COURS - RETRAITES EN FORME (2020-6256)	Eric Carignan	Martin Latulippe (2020-6256)	919,80 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13155		2020-09-10	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL		1 980,45 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2003-90	2020-08-17	SERVICES INFORMATIQUES	Robert Belliveau		1 980,45 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13156		2020-09-10	00019	WURTH CANADA LTEE		612,06 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
24014051	2020-08-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8406)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8406)	612,06 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13157		2020-09-18	05888	ADAM SERVICES		1 327,96 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2020-0870	2020-08-23	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6320)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6320)	663,98 \$	
2020-0871	2020-08-30	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARENA (2020-6323)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6323)	663,98 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13158		2020-09-18	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC		327,68 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
63714	2020-08-24	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PISCINE (2020-6269)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-6269)	327,68 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13159		2020-09-18	02700	ARCHE DE NOE		172,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
6206	2020-08-29	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	172,46 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13160		2020-09-18	02116	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC		195,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
T0056397- 28-08-20	2020-08-28	EXAMEN MÉDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13161		2020-09-18	03205	CHAUSSURES 22 SECURITE		650,13 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
200834	2020-08-31	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9015)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9015)	650,13 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13162		2020-09-18	03579	CLIMATISATION FORTIER ET FRERES LTEE		17 355,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13162		2020-09-18	03579	CLIMATISATION FORTIER ET FRERES LTEE	17 355,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
150618	2020-08-25	FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION AU 31 FORT (2020-1477)	Ronald Laurin	Georges Pichet (2020-1477)	17 355,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13163		2020-09-18	04640	CONSTRUCTION DJL INC	4 188,05 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18035355	2020-08-25	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	791,78 \$
2020 18036231	2020-08-26	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	840,40 \$
2020 18035427	2020-08-25	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	562,73 \$
2020 18037136	2020-08-25	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	207,78 \$
2020 18500631	2020-07-13	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 2020 18023654	Ronald Laurin		(13 486,57 \$)
2020 18034774	2020-08-24	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	1 785,36 \$
2020 18023654	2020-07-13	VOIR CREDIT 2020 18500631	Ronald Laurin		13 486,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13164		2020-09-18	59768	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1 908,59 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2106	2020-08-24	WEBDIFFUSION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2020 (2020-2801)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-2801)	1 908,59 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13165		2020-09-18	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	13 193,38 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3458	2020-08-24	ÉLAGAGE SEMAINE DU 16 AU 22 AOÛT 2020 (2020-4017)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	4 915,18 \$
3461	2020-08-31	ÉLAGAGE SEMAINE DU 23 AU 29 AOÛT 2020 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	8 278,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13166		2020-09-18	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	471,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
52703	2020-08-27	PLAQUE COMMÉMORATIVE (CITOYEN) (2020-1439)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-1439)	471,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13167		2020-09-18	01952	ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE	879,03 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
79008	2020-08-25	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8411)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8411)	879,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13168		2020-09-18	03044	ENTREPRISES NORD CONSTRUCTION (1962) INC	17 431,25 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
26987A	2020-08-28	DÉCOMPTE NO. 2 RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS (2020-9077)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9077)	17 431,25 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: S13169	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINIS ENVIRONEX	Montant: 614,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
604203	2020-08-29	ANALYSE DE L'EAU DE BAINNADE (2020-9000)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-9000)	614,83 \$

No paiement: S13170	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 04064	Nom: FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant: 166,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
470616	2020-08-25	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1488)	Cassandra Comin Bergor	J.Robert Belliveau (2020-1488)	165,34 \$
476118	2020-08-28	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1488)	Robert Belliveau	J.Robert Belliveau (2020-1488)	1,40 \$

No paiement: S13171	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 59082	Nom: GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant: 113 509,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
N60001689425	2020-07-10	COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES) (2020-9087)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	40 904,81 \$
N60001689426	2020-07-10	COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES (2020-9087)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	43 000,50 \$
M20000279789	2020-07-31	VOIR CREDIT M20000283534	Sylvain Cadieux		102,33 \$
N60001689427	2020-07-10	COLLECTE DE MATIÈRE ORGANIQUE (2020-9087)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	24 878,18 \$
N60001689469	2020-07-16	AJUSTEMENT A LA FACTURE N60001689427 - COLLECTE DE MATIÈRE ORGANIQUE (2020-	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	223,20 \$
M20000279791	2020-07-31	VOIR CREDIT M20000283536	Sylvain Cadieux		102,33 \$
M20000283537	2020-08-31	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M20000279792	Sylvain Cadieux		(102,33 \$)
M20000283539	2020-08-31	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M20000279794	Sylvain Cadieux		(204,66 \$)
M20000283535	2020-08-31	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M20000279790	Sylvain Cadieux		(102,33 \$)
M20000283534	2020-08-31	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M20000279789	Sylvain Cadieux		(102,33 \$)
M20000283536	2020-08-31	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M20000279791	Sylvain Cadieux		(102,33 \$)
M20000283533	2020-08-31	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M20000279788	Sylvain Cadieux		(204,66 \$)
M20000279792	2020-07-31	VOIR CREDIT M20000283537	Sylvain Cadieux		102,33 \$
M30015566760	2020-08-15	COLLECTE DES MATERIAUX SECS (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
N60001689602	2020-08-01	COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ENCOMBRANTS) (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	4 278,85 \$
M20000279794	2020-07-31	VOIR CREDIT M20000283539	Sylvain Cadieux		204,66 \$
M20000279788	2020-07-31	VOIR CREDIT M20000283533	Sylvain Cadieux		204,66 \$
M20000279790	2020-07-31	VOIR CREDIT M20000283535	Sylvain Cadieux		102,33 \$

No paiement: S13172	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant: 931,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7120671	2020-08-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8413)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8413)	161,16 \$
7120868	2020-08-26	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8420)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8420)	761,25 \$
7120870	2020-08-27	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8420)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8420)	8,84 \$

No paiement: S13173	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 01129	Nom: GROUPE LABERGE REMORQUAGE	Montant: 373,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
------------	--------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13173		2020-09-18	01129	GROUPE LABERGE REMORQUAGE	373,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
554265	2020-08-06	SERVICE DE REMORQUAGE (2020-8380)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8380)	373,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13174		2020-09-18	03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	167,29 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3304481	2020-08-24	ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SPORT (2020-1440)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1440)	167,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13175		2020-09-18	59197	IMPRESSION ND	149,47 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1701	2020-07-23	SIGNALISATION POUR LA COVID-19 (2020-1416)	Martin Latulippe	Georges Pichet (2020-1416)	149,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13176		2020-09-18	59108	IMPRESSION NUMERIX INC.	3 667,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
61469	2020-08-24	IMPRESSION DU DÉPLIANT - LOIRIRS À LA CARTE (2019-2012)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-2012)	3 667,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13177		2020-09-18	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	126,45 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1463046	2020-08-27	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8424)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8424)	32,92 \$
1-1463078	2020-08-28	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8424)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8424)	32,92 \$
1-1463513	2020-08-31	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8432)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8432)	60,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13178		2020-09-18	04797	KEREN PENNEY	876,33 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1624	2020-08-28	TRADUCTION ET REVISION DE DIVERS TEXTES (2020-2505)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2505)	876,33 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13179		2020-09-18	00870	KING GEORGE ELECTRONIQUE INC	160,91 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5173	2020-08-27	ACHAT D'UN SUPPORT TV ARTICULE (2020-6270)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6270)	160,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13180		2020-09-18	04101	LIBRAIRIE ALIRE	810,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
166809	2020-08-26	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	343,58 \$
166840	2020-08-27	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	137,90 \$
166841	2020-08-27	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	34,47 \$
166810	2020-08-26	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	294,93 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13181		2020-09-18	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	1 961,72 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
165001	2020-08-25	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	17,80 \$
165000	2020-08-25	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	57,59 \$
165003	2020-08-25	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	28,30 \$
164998	2020-08-25	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	535,81 \$
164997	2020-08-25	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	914,29 \$
164999	2020-08-25	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	407,93 \$
No paiement: S13182		Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 34,60 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CW23306828	2020-08-19	ACHAT DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	34,60 \$
No paiement: S13183		Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 04319	Nom: LOCATION SAUVAGEAU	Montant: 4 427,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M265183-03	2020-08-01	LOCAITON DE VEHICULE (2020-8260)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8260)	1 257,83 \$
M254184-10	2020-08-01	LOCATION DE VEHICULE (2019-9648)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2019-9648)	1 912,03 \$
M265182-03	2020-08-01	LOCATION DE VÉHICULE (2020-8260)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8260)	1 257,83 \$
No paiement: S13184		Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC	Montant: 196,61 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
309403	2020-08-26	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNE PROPANE (2020-9017)	Martin Latulippe	J.Robert Belliveau en remplacement de Rémi Richard (2020-9017)	196,61 \$
No paiement: S13185		Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 3 891,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
505742	2020-08-25	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-1490)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-1490)	3 891,24 \$
No paiement: S13186		Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 03135	Nom: PEP CONCEPT INC	Montant: 7 061,44 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
30153	2020-08-27	ACHAT DE VÊTEMENTS - CAMP DE JOUR (2020-6242)	Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2020-6242)	1 686,91 \$
30157	2020-08-28	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL - PISCINE (2020-1455)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1455)	5 374,53 \$
No paiement: S13187		Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 50685	Nom: PROGAZON COMMERCIAL INC.	Montant: 22 540,91 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7731	2020-08-31	TONTE DE GAZON LOT A, B ET C (2020-9062)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9062)	22 540,91 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: S13188	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 912,42 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
Q2008957	2020-08-31	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - AOÛT 2020	Robert Belliveau		912,42 \$
No paiement: S13189	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 03653	Nom: SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	Montant: 1 030,30 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3476	2020-08-28	DISPOSITION DE TERRE (2020-6349)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-6349)	1 030,30 \$
No paiement: S13190	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 04747	Nom: SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant: 417,93 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
17234	2020-08-26	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - PORTE AU 31 FORT (2020-6326)	Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6326)	417,93 \$
No paiement: S13191	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 50091	Nom: SYLVIE THEROUX	Montant: 2 116,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200916	2020-09-16	CAMPS DE JOUR - DANSE SEMAINE DU 17 ET DU 24 AOÛT (2020-9091)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9091)	2 116,00 \$
No paiement: S13192	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP	Montant: 86,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
13291495-00	2020-08-25	ACHAT DE MATÉRIEL - GENIE (2020-1467)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2020-1467)	86,00 \$
No paiement: S13193	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 03884	Nom: TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant: 666,27 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9012627430	2020-08-28	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8429)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8429)	744,41 \$
9030287127	2020-08-04	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 9012604341 (2020-8358)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2020-8358)	(526,82 \$)
9012614956	2020-08-12	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6262)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6262)	448,68 \$
No paiement: S13194	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant: 1 983,30 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2004-127	2020-08-31	SERVICES INFORMATIQUES DU 16 AOÛT AU 29 AOÛT 2020	Robert Belliveau		1 983,30 \$
No paiement: S13195	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 04207	Nom: UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	Montant: 156,37 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
147636	2020-08-19	FRAIS DE RECHERCHE - FRANCE DESAULNIERS	Georges Pichet		156,37 \$
No paiement: S13196	Date: 2020-09-18	Référence Fourn.: 57846	Nom: VOHL INC.	Montant: 1 787,18 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13196		2020-09-18	57846	VOHL INC.	1 787,18 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24097	2020-08-24	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8410)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8410)	1 787,18 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13197		2020-09-18	00019	WURTH CANADA LTEE	123,51 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24023837	2020-08-31	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8406)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8406)	123,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13198		2020-09-24	02700	ARCHE DE NOE	459,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6211	2020-09-01	FRAIS MENSUEL POUR APPELS DE SERVICE (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	459,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13199		2020-09-24	00036	ASCENSEURS THYSSENKRUPP CANADA LTÉE (ASCENSEURS RIVE-NORI	107,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1812299	2020-09-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE (2020-9019)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2020-9019)	107,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13200		2020-09-24	02116	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	195,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
T0056397- 11-09-2020	2020-09-11	EXAMEN MÉDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13201		2020-09-24	03232	BRANDT (NORTRAX)	626,76 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8207623	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8447)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8447)	192,36 \$
8207625	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8412)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8412)	434,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13202		2020-09-24	54754	CLASSEMENT LUC BEAUDOIN INC.	2 092,55 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
15347	2020-06-18	ACHAT D'ÉTAGÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE (2020-5037)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5037)	2 092,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13203		2020-09-24	04640	CONSTRUCTION DJL INC	4 018,58 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18034516	2020-08-20	ASPHALTE ROUTIER (2020-6334)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6334)	478,07 \$
2020 18034518	2020-08-21	ASPHALTE ROUTIER (2020-6334)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6334)	213,85 \$
2020 18036669	2020-08-27	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	614,57 \$
2020 18036653	2020-08-27	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	70,57 \$
2020 18038512	2020-08-31	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	447,96 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13203		2020-09-24	04640	CONSTRUCTION DJL INC	4 018,58 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18005200	2020-05-27	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	112,51 \$
2020 18039648	2020-09-02	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	641,41 \$
2020 18039617	2020-09-01	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	811,71 \$
2020 18040249	2020-09-03	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	538,67 \$
2020 18039721	2020-09-02	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	89,26 \$
No paiement: S13204		Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 05253	Nom: CT Copieur	Montant: 37,38 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
455336	2020-09-01	LECTURE DE COMPTEUR SUR COPIEUR	Elizabeth Jacques		37,38 \$
No paiement: S13205		Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE	Montant: 86,92 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC00305409	2020-09-08	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE FC-00303318 (2020-6035)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6035)	(43,46 \$)
FC00303318	2020-08-26	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6035)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6035)	130,38 \$
No paiement: S13206		Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04492	Nom: ENTREPOT DU SILENCIEUX G.L. (SILENCIEUX & FREINS G L)	Montant: 387,29 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F00029111 00	2020-09-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8434)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8434)	387,29 \$
No paiement: S13207		Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 03044	Nom: ENTREPRISES NORD CONSTRUCTION (1962) INC	Montant: 5 455,08 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
26595A	2020-09-01	LIBERATION DE RETENUE - RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS	Eric Painchaud		5 455,08 \$
No paiement: S13208		Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04550	Nom: EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant: 3 156,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
542376-0002	2020-09-02	LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ARENA (2020-6019)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6019)	1 266,63 \$
543184-0001	2020-09-04	LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ARENA (2020-6022)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6022)	1 889,85 \$
No paiement: S13209		Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 03297	Nom: EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	Montant: 2 394,77 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV261591	2020-09-04	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8479)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8479)	2 394,77 \$
No paiement: S13210		Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINS ENVIRONEX	Montant: 2 643,28 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement: S13210	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFIN ENVIRONEX	Montant: 2 643,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
603841	2020-08-29	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	734,69 \$
603844	2020-08-29	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	793,33 \$
603845	2020-08-29	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	120,72 \$
596754	2020-07-31	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	730,09 \$
596756	2020-07-31	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
596755	2020-07-31	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	57,49 \$
597766	2020-07-31	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	28,74 \$
597765	2020-07-31	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	162,12 \$
603843	2020-08-29	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$

No paiement: S13211	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 05560	Nom: EXCAVATION CIVILPRO INC.	Montant: 860 121,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
003634	2020-09-09	DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1B - RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES RUE RIVERSID	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9081)	78 748,79 \$
003633	2020-09-09	DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1A - RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES RUE RIVERSID	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9081)	781 373,01 \$

No paiement: S13212	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 03636	Nom: FILETS NAD S (9216-0498 QUEBEC INC)	Montant: 229,38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2958	2020-09-02	REPARATION DE FILET PARC PREVILLE (2020-6341)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-6341)	229,38 \$

No paiement: S13213	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 59082	Nom: GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant: 83 905,31 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
N60001689659	2020-08-07	MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES) - COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	40 904,81 \$
M20000283538	2020-08-31	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M20000279793	Sylvain Cadieux		(298,94 \$)
N60001689660	2020-08-07	MATIÈRES RÉSIDUELLES (MATIÈRES RECYCLABLES) - COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRAN	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	43 000,50 \$
M20000279793	2020-07-31	VOIR CREDITS M20000283538 ET M20000286494	Sylvain Cadieux		373,67 \$
M20000286494	2020-09-17	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M20000279793	Sylvain Cadieux		(74,73 \$)

No paiement: S13214	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant: 310,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7121252	2020-09-03	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8430)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8430)	135,89 \$
7121683	2020-09-03	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8453)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8453)	174,46 \$

No paiement: S13215	Date: 2020-09-24	Référence Fourn.: 04555	Nom: INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	Montant: 1 567,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
S 58891	2020-06-02	APPEL DE SERVICE A LA BIBLIOTHEQUE (2020-6409)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2020-6409)	1 103,76 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13215		2020-09-24	04555	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	1 567,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
S 59329	2020-08-10	APPEL DE SERVICE AU 31-35 FORT (2020-6335)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6335)	463,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13216		2020-09-24	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	530,23 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1463837	2020-09-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8435)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8435)	107,40 \$
1-1463886	2020-09-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8437)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8437)	101,01 \$
1-1464090	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8449)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8449)	321,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13217		2020-09-24	00166	LESLIE MACDONALD	1 431,96 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
270820-1	2020-08-27	SERVICE DE TRADUCTION - DIVERS DOCUMENTS (2020-2506)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2506)	1 431,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13218		2020-09-24	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	225,11 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
165201	2020-09-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	71,19 \$
165205	2020-09-02	RETOUR DE LIVRES	Elizabeth Jacques		(24,10 \$)
165203	2020-09-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	49,24 \$
165204	2020-09-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	26,20 \$
165202	2020-09-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	102,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13219		2020-09-24	05896	MACPEK INC.	229,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21171594-00	2020-09-04	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6337)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6337)	229,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13220		2020-09-24	03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	2 008,04 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
149946	2020-09-02	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGERS - PAILLIS ET TERRE (2020-6345)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-6345)	1 235,41 \$
148602	2020-07-31	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGERS (PAILLIS) (2020-5804)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5804)	772,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13221		2020-09-24	03074	MAXIGAZ INC	131,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
309772	2020-09-02	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)	Martin Latulippe	J.Robert Belliveau en remplacement de Rémi Richard (2020-9017)	131,07 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13222		2020-09-24	51879	MELISSA ROCH	925,55 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200920	2020-09-20	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA PLEIN AIR 2020 (2020-6426)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-6426)	925,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13223		2020-09-24	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	850,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
950936	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8450)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8450)	363,13 \$
950813	2020-09-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8436)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8436)	219,96 \$
950812	2020-09-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8436)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8436)	267,27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13224		2020-09-24	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	58,25 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403618579	2020-09-03	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8486)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8486)	58,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13225		2020-09-24	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC	104,65 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
453723	2020-09-03	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6277)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2020-6277)	104,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13226		2020-09-24	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	1 011,19 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
209133	2020-09-04	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	19,94 \$
209134	2020-09-04	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	200,47 \$
209109	2020-09-03	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	790,78 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13227		2020-09-24	51529	PG SOLUTIONS INC.	58,64 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
STD40223	2020-09-03	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - TRANSPHERE (2020-9098)	Robert Belliveau	J.Robert Belliveau (2020-9098)	58,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13228		2020-09-24	04116	PRESCOTT S.M.	137,93 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
456907	2020-09-02	ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER (2020-1444)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1444)	137,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13229		2020-09-24	59368	PRODUITS MIROPAC INC (LES)	300,08 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6647810	2020-08-12	SUPPORT EN MÉTAL SUR PIED POUR ANTISEPTIQUE DE 4 LITRES (2020-1464)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1464)	300,08 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13230		2020-09-24	58092	PROPRECAN INC.	6 316,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1047	2020-09-01	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31-35 FORT ET 490 MERCILLE (2019-9529)	Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9529)	6 316,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13231		2020-09-24	04706	QUINCAILLERIE DEMERS INC	157,52 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0494709	2020-09-02	ACHAT D'OUTILS (2020-8439)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8439)	42,47 \$
0494865	2020-09-03	ACHAT DE LAME (2020-8454)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8454)	103,51 \$
0495187	2020-09-10	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8474)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8474)	11,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13232		2020-09-24	01541	RABAIS CAMPUS	730,92 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
764012322	2020-09-01	ACHAT DE PÉRIODIQUES (2020-6332)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6332)	183,54 \$
764012207	2020-09-01	ACHAT DE PÉRIODIQUES (2020-6332)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6332)	547,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13233		2020-09-24	00950	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	851,22 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
112656	2020-07-08	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)	375,68 \$
113255	2020-09-02	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)	475,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13234		2020-09-24	03143	ROBERT BOILEAU INC	661,57 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
84805	2020-09-03	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8455)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8455)	661,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13235		2020-09-24	05967	SECURMAX	342,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
25011	2020-07-27	APPEL DE SERVICE (2020-1479)	Robert Belliveau	J.Robert Belliveau (2020-1479)	342,63 \$
25152	2020-08-05	CREDIT EMIS CAR TRAVAUX SOUS GARANTIES - EN REFERENCE A LA FACTURE 25022	Robert Belliveau		(471,11 \$)
25022	2020-08-05	VOIR CREDIT 25152	Robert Belliveau		471,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13236		2020-09-24	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	155,16 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
252432	2020-09-02	SERVICE DE SERRURIER (2020-6333)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6333)	86,23 \$
252499	2020-09-04	SERVICE DE SERRURIER (2020-6278)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6278)	68,93 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-09-01 AU 2020-09-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13237		2020-09-24	04747	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC		335,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
17246	2020-09-02	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - PORTE AU 31 FORT (2020-6338)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6338)	335,50 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13238		2020-09-24	57838	SONORISATION KAYMAN INC.		505,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
251	2020-08-24	TECHNICIEN SONORISATION - SEANCE DU CONSEIL DI 24 AOUT 2020	Georges Pichet		505,89 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13239		2020-09-24	01128	VITRERIE LONGUEUIL		1 133,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
091107	2020-09-01	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION FENETRE AU 600 OAK (2020-6343)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6343)	1 133,24 \$	
Grand total :						2 116 501,00



Transactions bancaires
Du : 2020-09-01 au : 2020-09-30
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2020-09-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	6,30
2020-09-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	149,43
2020-09-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	131,89
2020-09-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	148,20
2020-09-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2020-09-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	158,11
2020-09-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	637,38
2020-09-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	348,74
2020-09-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	37,36
2020-09-01	Salaires nets période 36	207 338,40
2020-09-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	99,46
2020-09-03	Déductions à la source - fédéral - période 35	4 382,02
2020-09-03	Déductions à la source - fédéral - période 35	5 420,65
2020-09-03	Déductions à la source - provincial - période 35	26 195,04
2020-09-03	Remise - Pension alimentaire période 35	287,09
2020-09-08	Achat carte de crédit	2 319,16
2020-09-08	Salaires nets période 37	51 595,16
2020-09-08	Frais perception comptes de taxes	1 746,10
2020-09-10	Déductions à la source - fédéral - période 36	10 431,44
2020-09-10	Déductions à la source - fédéral - période 36	24 860,54
2020-09-10	Déductions à la source - provincial - période 36	88 193,41
2020-09-10	Remise - Pension alimentaire période 36	287,09
2020-09-10	Remise - Pension alimentaire période 36	370,26
2020-09-15	Frais bancaire pour B-CITI	17,20
2020-09-15	Salaires nets période 38	205 754,55
2020-09-17	Déductions à la source - fédéral - période 37	3 126,41
2020-09-17	Déductions à la source - fédéral - période 37	5 486,22
2020-09-17	Déductions à la source - provincial - période 37	23 009,57
2020-09-17	Remise - Pension alimentaire période 37	287,09
2020-09-22	Salaires nets période 39	46 318,68
2020-09-24	Déductions à la source - fédéral - période 38	10 421,00
2020-09-24	Déductions à la source - fédéral - période 38	24 850,56
2020-09-24	Déductions à la source - provincial - période 38	84 659,69
2020-09-24	Remise - Pension alimentaire période 38	287,09
2020-09-24	Remise - Pension alimentaire période 38	370,26
2020-09-25	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	1 285,60
2020-09-29	Salaires nets période 40	195 028,67
	Total	1 026 189,11

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-juillet à mi-août 2020
Date effective de paiement : 2020-09-08

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Belliveau, Robert	Registre foncier	Consultations du registre foncier	29,00
	Google G Suite	Demande de vérification en cours	8,58
Comin Bergonzi, Cassandra	Registre foncier	Consultations du registre foncier	4,00
Fournier, Stéphanie	Macaron Québec	Macaron - Distanciation	84,92
	Nespresso	Cafetière Nespresso - Bibliothèque	200,06
	Brault et Martineau	Achat de réfrigérateur - PVM	918,65
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	160,97
	Amazon	Guirlande lumineuse DEL - Culture	591,92
	Amazon	Achat de matériel informatique - Loisirs	21,35
Gutierrez, Patricia	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 juillet 2020 au 07 août 2020	88,43
Mercure, Mélissa	Staples	Achat cartes de fête	142,28
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	23,00
	Zoom	Conférence Zoom	23,00
	Zoom	Conférence Zoom	23,00
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			2 319,16

Christina Semper
 Commis comptes à payer
 2020-10-05

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES
Centre de responsabilité: 02-111-00-971

Budget 2020	Réalisé en 2019	Budget 2020	Réalisé	Disponible 2020	No. Résolution 2020	Date du paiement
Festival Classica - Versement 1	92 500,00 \$	95 000,00 \$	95 000,00 \$	- \$	2019-01-021	5 février 2020
Festival Classica - Versement 2 (Arabesque)	25 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	- \$	2019-01-021	2 mars 2020
Festival Classica - Versement 3	92 500,00 \$	95 000,00 \$		95 000,00 \$	2019-01-021	Paiement en attente
Festival Classica - autres	34 027,63 \$	- \$	- \$	- \$		
Sous-total - Festival Classica	244 027,63 \$	205 000,00 \$	110 000,00 \$	95 000,00 \$		
Corporation développement économique - Versement 1	125 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	- \$	2018-05-149 et 2019-02-050	17 janvier 2020
Corporation développement économique - Versement 2	50 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	2019-02-050	14 août 2020
Corporation développement économique - Versement 3	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	125 000,00 \$	2018-05-149 et 2019-02-050	Paiement annulé Réduction du budget CDE
Saint-Lambert en fête - annulé en raison de COVID-19	- \$	(125 000,00) \$		(125 000,00) \$		
Corporation développement économique - Autres	16 710,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Mesures de ditanciatio et de revitalisation du centre-ville		15 000,00 \$	13 753,36 \$	1 246,64 \$		
Parc du village - projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria	- \$	10 000,00 \$	5 769,73 \$	4 230,27 \$	2020-07-194	
Corporation développement économique - favoriser nos commerçants		64 180,00 \$		64 180,00 \$	2020-08-228	
Sous-total - Corporation développement économique	316 710,00 \$	264 180,00 \$	194 523,09 \$	- \$		
Sous-total	560 737,63 \$	469 180,00 \$	304 523,09 \$	95 000,00 \$	-	-
Autres organismes						
AQAIRS	145,00 \$					
Association de hockey mineur	2 000,00 \$					
Associaton des femmes diplômées des universités	50,00 \$			- \$		
Centre d'art Préville	100,00 \$			- \$		
Chambre de commerce	172,18 \$			- \$		
Chloé Mcara	450,00 \$			- \$		
Chorale des enfants de la rive-sud	80,00 \$			- \$		
Club de patinage artistique de St-Lambert	919,13 \$			- \$		
Conseil du troisième âge	25 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2020-03-071	24 mars 2020
Club de Water-Polo Saint-Lambert	1 188,00 \$			- \$		
Club Richelieu St-Lambert	525,00 \$			- \$		
Communauté Juive de la rive-sud	75,00 \$			- \$		
Conservatoire de musique	6 000,00 \$		5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2020-01-008	30 janvier 2020
Corporate Express	61,93 \$			- \$		
Daniel Morris	300,00 \$			- \$		
David La Rue	1 100,00 \$			- \$		
Diocèse	250,00 \$			- \$		
Emily Derome	900,00 \$			- \$		
Enseignes Bromar inc.	2 246,73 \$			- \$		
Équipe de natation de St-Lambert	6 890,33 \$			- \$		
(FAC) Foire Art Contemporain	23 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2020-07-196	28 juillet 2020
Fondation Charles Bruneau	200,00 \$			- \$		
Fondation Eulalie-Durocher	180,00 \$			- \$		
Fondation Hôpital Charles-LeMoyne	100,00 \$			- \$		
Fondatioon la mosaïque	250,00 \$			- \$		
Grande Guignolée			500,00 \$	(500,00) \$		10 janvier 2020
Hockey les Sages	100,00 \$			- \$		
Impatients	3 000,00 \$			- \$		
La traversée Rive-Sud	456,57 \$			- \$		
Lea-Jeanne Tremblay	450,00 \$			- \$		
l'entreclefs	3 800,00 \$			- \$		
Ma deuxième maison à moi	1 100,00 \$			- \$		
Maili-Jade Ouellet			500,00 \$	(500,00) \$	2020-01-009	30 janvier 2020
Marie Bolduc	450,00 \$			- \$		
Opération nez rouge	250,00 \$			- \$		
Orchestre symphonique Montréal	324,14 \$			- \$		
Paroisse Saint-Lambert	200,00 \$			- \$		
Petite Caisse - Sara Brunelle	182,63 \$			- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	1 250,00 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête	2 624,69 \$		2 874,38 \$	(2 874,38) \$		5 février 2020
Saint-Lambert en fête (Poste Canada)	8 000,00 \$			- \$		
Scout de la Montérégie billets pour le Grand Bal des Scouts	390,00 \$			- \$		
Shred-It International	1 333,34 \$			- \$		
Société canadienne du cancer	- \$		45,00 \$	(45,00) \$		6 avril 2020
Société Chorale St-Lambert	5 800,00 \$		5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2020-02-033	2 mars 2020
Société d'histoire Mouilleped	- \$		1 550,00 \$	(1 550,00) \$	2020-05-138	5 juin 2020
Transport des aînés accès RTL	56 261,13 \$		36 631,38 \$	(36 631,38) \$		25 août 2020
Un vélo une ville	3 000,00 \$			- \$		
103,3 FM la radio allumée	819,95 \$			- \$		
Autre (budget 2020 - discrétionnaire)		152 320,00 \$		152 320,00 \$		
Sous-total - Autres Organismes	161 975,75 \$	152 320,00 \$	82 100,76 \$	70 219,24 \$	-	-
Transfert budgétaire	- \$		- \$	- \$	-	-
Total :	722 713,38 \$	621 500,00 \$	386 623,85 \$	165 219,24 \$	-	-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2) **Demande d'aide financière - Société d'histoire Mouillepie -
14e feuillet historique.**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire Mouillepie est un organisme reconnu classé Local A qui contribue au rayonnement culturel de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les 13 feuillets historiques précédents ont été financés par la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

D'APPROUVER la demande d'aide financière de la Société d'histoire Mouillepie au montant de 4 323,51 \$, toutes taxes comprises, afin de couvrir les coûts de production du 14e feuillet historique (350 pages); et

D'IMPUTER la dépense totale à même le fonds d'exploitation, poste budgétaire n° 02-111-00-921.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3) **Demande d'aide financière - Chorale des enfants Rive-Sud**

CONSIDÉRANT QUE la Chorale pour enfants Rive-Sud est un organisme reconnu accrédité régional A qui contribue au rayonnement culturel de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE c'est la première demande d'aide financière de la part de cet organisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

D'APPROUVER la demande d'aide financière de la Chorale pour enfants Rive-Sud au montant de 4 000\$, à titre de subvention pour couvrir ses frais d'opérations; et

D'IMPUTER la dépense totale à même le fonds d'exploitation, poste budgétaire no 02-111-00-971.

Longueuil, 8 septembre, 2020

France Desaulniers ,
Présidente du Comité consultatif culturel
Ville de Saint-Lambert
55, avenue Argyle
Saint-Lambert, QC J4P 2H3

Objet : Demande d'aide financière pour la Chorale des enfants de la Rive-Sud

Mme Desaulniers,

La Chorale des enfants de la Rive-Sud, un chœur pour jeunes âgés de 8 à 18 ans, est une communauté bilingue qui, à travers le chant et la performance en ensemble, donne la priorité au développement musical des choristes. En apprenant la technique vocale, ces jeunes musiciens et musiciennes ont la chance de s'immerger dans un groupe de jeunes de leur âge aussi passionnés par la musique. L'expérience de la chorale offre aux jeunes l'opportunité de développer non seulement des compétences musicales, mais aussi coopératives et créatives, tout en s'amusant et en se faisant des amis pour la vie.

La Chorale a rapidement pris des mesures concrètes pour s'adapter aux contraintes imposées par la crise sanitaire qui nous a frappés l'hiver dernier. Les répétitions ont été tenues à distance avec la plateforme Zoom et le concert de fin d'année, pour lequel des billets ont été vendus à l'aide de la plateforme Eventbrite, a été diffusé sur Youtube (<https://youtu.be/FWG2I7rbYmQ>).

Cependant, ces mesures ne sont pas suffisantes pour assurer la survie de la Chorale, fondée en 2001. Les revenus sont moindres et les dépenses plus élevées. La rétention des choristes et le recrutement de la relève sont difficiles parce que la formule des répétitions virtuelles est moins populaire. De plus, nos activités habituelles de recrutement dans les écoles n'ont pas eu lieu au printemps dernier. Enfin, les concerts virtuels, plus difficiles à vendre et plus coûteux à produire, sont déficitaires. Toutefois, ces concerts sont essentiels au développement et à la motivation des choristes.

La Chorale doit normalement compter une quarantaine de choristes pour couvrir ses frais d'opération. Le nombre de choristes pour la saison 2020-21 n'est pas encore connu, mais nous estimons qu'une chorale de 20 choristes entraînerait une perte de plus de 4 000\$ pour la saison. C'est donc une aide financière de 4 000\$ que nous demandons au Comité d'accorder à la Chorale des enfants de la Rive-Sud pour absorber son déficit d'opération pour la saison 2020-2021.

Salutations cordiales,



Patrick Latour
Président, Chorale des enfants de la Rive-Sud



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.4)

Demande d'aide financière - Festival Classica

CONSIDÉRANT l'entente de parrainage visant à assurer la tenue des éditions 2019 à 2022 de l'événement annuel Festival Classica;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'édition 2020 du Festival a été annulée;

CONSIDÉRANT QU'avril 2020, le conseil a pris la décision de ne pas effectuer le paiement du second versement de l'aide financière annuelle de la ville à l'entreprise Festival Classica dû à la situation d'urgence sanitaire causée par la pandémie de la COVID-19 persistera (résolution n° 2020-04-100);

CONSIDÉRANT la nouvelle demande d'aide financière de l'entreprise Festival Classica en date du 4 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la pandémie de la COVID-19, le conseil souhaite soutenir le Festival Classica.

D'APPROUVER le paiement de la somme de 45 000 \$ à l'entreprise Festival Classica à titre de subvention pour l'année 2020; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire no 02-111-00-971.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 20 avril 2020 à l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2020-04-100) **Report du second versement de l'aide financière annuel à l'entreprise Festival Classica**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 21 janvier 2019, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2019-01-021, décidé de conclure avec l'entreprise *Festival Classica* (ci-après « *Classica* ») une nouvelle entente de parrainage d'une durée de quatre ans visant à assurer la tenue des éditions 2019 à 2022 de l'événement annuel *Festival Classica* (ci-après « *Festival* »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la ville s'est engagée à verser à *Classica* la somme de 190 000 \$ pour la réalisation de l'édition 2020 du *Festival*;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux versements égaux de 95 000 \$ les 1^{er} février et 1^{er} mai;

CONSIDÉRANT QUE *Classica* a annoncé le 6 avril 2020 qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'édition 2020 du *Festival* prévue du 29 mai au 21 juin était annulée;

CONSIDÉRANT QU'en raison des déboursés importants effectués et des engagements de production des engagements artistiques souscrits, *Classica* demande à la ville, malgré l'annulation de l'édition 2020 du *Festival*, de lui verser la seconde partie de l'aide financière pour cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer un tel versement dans le contexte où l'édition 2020 du festival n'aura pas lieu, le conseil demande à *Classica* de lui produire des états financiers démontrant ses besoins à l'égard de ce second versement;

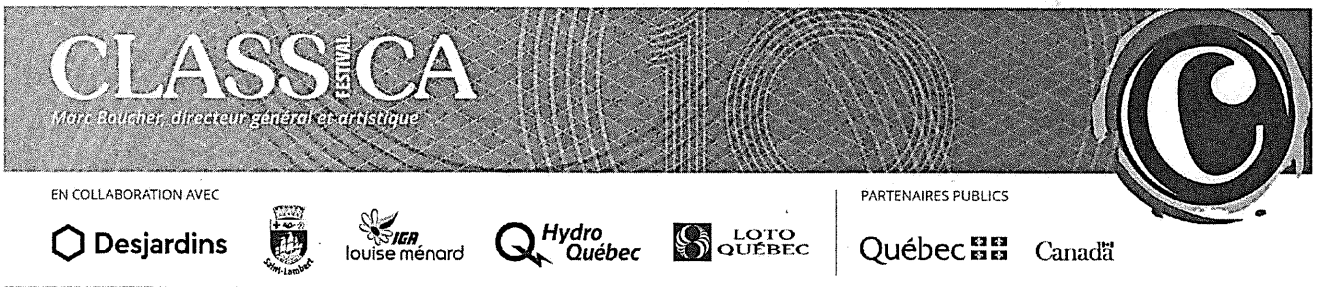
Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE PAS EFFETUER le paiement du second versement de l'aide financière annuelle de la ville à l'entreprise *Festival Classica* aux fins de l'édition 2020 du festival du même nom tant et aussi longtemps que la situation d'urgence sanitaire causée par la pandémie de la COVID-19 persistera;

DE DEMANDER à cette entreprise, une fois la situation d'urgence sanitaire levée, qu'elle produise à la ville des états financiers démontrant ses besoins à l'égard de ce

second versement, le conseil se réservant toutefois la discrétion d'effectuer ou non ce second versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Saint-Lambert, le 4 septembre 2020

Monsieur Pierre Brodeur, Maire
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers
Ville de Saint-Lambert
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Objet : Second versement au Festival Classica

Monsieur le Maire,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Le 20 avril dernier, le conseil municipal de Saint-Lambert a décidé de ne pas effectuer le second versement pourtant prévu à l'entente entre la Ville et le Festival Classica.

Dans une lettre du 4 mai 2020, le Festival a fait part de sa surprise et de sa déception. Il a également sollicité une rencontre pour discuter de la consolidation d'un partenariat qui s'exprimerait dans la volonté de s'assurer que le Festival puisse poursuivre ses activités et s'épanouir davantage.

Trois semaines après l'envoi de cette correspondance, soit le 27 mai dernier, le Festival effectuait une présentation à l'hôtel de ville en présence du maire, de deux conseillers municipaux et du directeur général de la Ville. Les représentants de la Ville avaient alors formulé des commentaires positifs sur cette présentation qui illustre bien ce que représente le Festival pour la Ville de Saint-Lambert et qui permettait de mesurer l'ampleur de ses activités.

Le souhait que cette présentation soit effectuée à l'ensemble des élus dans le cadre d'une nouvelle rencontre avait alors été formulé. Plus de trois mois plus tard, cette rencontre n'a malheureusement toujours pas eu lieu.

Le Festival Classica souhaite obtenir une confirmation de la Ville qu'elle procédera, avant la fin du présent mois de septembre, au 2^e versement de 95 000 \$ pour l'édition 2020, conformément à l'entente de parrainage conclue en janvier 2019, et qu'elle entend respecter ses engagements prévus à cette même entente pour les éditions 2021 et 2022, suivant notamment les montants prévus à l'annexe B de cette dernière.

D'autre part, en plus de son édition 2021, le Festival déploiera prochainement plusieurs projets spéciaux dans la Ville de Saint-Lambert en réaction à la situation créée par la pandémie. L'équipe du

Festival Classica est très enthousiaste de pouvoir à nouveau présenter des concerts de musique classique à Saint-Lambert! À cet effet, voici quelques-uns de ces projets élaborés au cours des derniers mois, lesquels seront présentés en conformité avec les règles sanitaires alors édictées par les autorités publiques :

Dates	Lieux	Événements
Mi-octobre 2020	Saint Andrew's Presbyterian Church	Concert de la musique de chambre d'André Mathieu avec captation audio-vidéo pour la plateforme Festival Classica
Mi-novembre 2020	Saint Andrew's Presbyterian Church	Concert de l'ensemble Caprice avec captation audio-vidéo pour la plateforme Festival Classica
Mi-décembre 2020	Saint Andrew's Presbyterian Church	Brahms Liebeslieder et Neue Liebeslieder Waltzes avec captation audio-vidéo pour la plateforme Festival Classica
16 au 21 décembre 2020	Saint Andrew's Presbyterian Church	12 concerts à la Saint Andrew's Presbyterian Church et à la Paroisse catholique de Saint-Lambert : Festival Classica en rappel <i>De Beethoven à Bowie</i>
Développement des contenus audio-vidéo pour la plateforme Festival Classica		
Printemps-été 2021	Principalement à Saint-Lambert	Édition 2021 sous le thème <i>De Mozart à McCartney</i> qui proposera près de 75 concerts en salles et dans les rues, incluant 3 week-ends à Saint-Lambert

La plateforme Festival Classica s'inscrit dans un projet plus large, soit leconcertbleu.com, plateforme numérique immersive destinée au milieu de la musique classique du Québec et que le Festival Classica a mise de l'avant. Les réactions à cette idée inspirante ont été extrêmement positives et enthousiastes, autant de la part des artistes que des autorités gouvernementales.

L'équipe du Festival a également élaboré des propositions pour développer davantage le volet extérieur à Saint-Lambert. Outre les Grands concerts du Parc de la Voie maritime dont le concept vous a déjà été présenté, un nouveau volet gastronomique est en développement. En effet, fort de l'expérience des *Notes gourmandes* tenues pour la première fois à l'occasion de son édition 2016, le Festival proposera en 2021 un nouveau volet découverte alcool et gastronomie, *Harmonie et apéros*, afin d'offrir aux festivaliers une expérience multisensorielle par le maillage de la musique classique et un monde de saveurs.

En ce qui concerne l'édition 2021 du Festival, son équipe pourra y travailler dès que le soutien de la Ville sera régularisé et reconfirmé. Il est fondamental que le Festival puisse compter sur l'appui sans réserve de son principal partenaire, la Ville de Saint-Lambert, laquelle l'a vu naître, grandir et devenir, en moins d'une décennie, le festival urbain de musique classique le plus important au Canada.

En l'absence d'une volonté clairement exprimée par la Ville de donner suite à la présente suivant ses termes, notamment un engagement sans réserve de respecter l'entente de partenariat avec le

Festival Classica, toutes les options devront être envisagées par ce dernier, lequel a mis en place un comité spécial afin de régler la situation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Boucher,
Directeur général et artistique du Festival Classica

c.c. Membres du conseil d'administration du Festival Classica
M. Georges Pichet, directeur général de la Ville de Saint-Lambert



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.5) **Allègement des loyers des locataires de la ville de Saint-Lambert dans le contexte de pandémie**

CONSIDÉRANT QUE La ville souhaite proposer un programme d'allègement financier pour ses locataires dans le contexte de la pandémie;

D'ACCORDER l'aide financière aux locataires de la Ville qui se situerait à 25% (représentant la part que la ville assumerait selon le programme fédéral).

D'IMPUTER la dépense de 1 469,50 \$ à même le budget d'exploitation.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.6)

Oeuvre d'art carrefour giratoire - financement

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la culture et des loisirs a reçu le mandat de concertation avec les professionnels impliqués dans le projet *Oeuvre d'art public au carrefour giratoire*.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 14 juillet 2020 et a effectué le choix de trois finalistes.

DE PRÉVOIR un financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69\$ (taxes nettes) pour la réalisation de ce projet.

D'IMPUTER la dépense à même le fonds d'immobilisation (programme de paiement comptant progressif).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.7) **Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Loïc Blancquaert**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Loïc Blancquaert a avisé la greffière par courriel d'un changement à sa dernière déclaration pécuniaire, conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendum (RLRQ, c. E-2.2).

Il est procédé au dépôt de la déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Loïc Blancquaert.



Greffe
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
greffe@saint-lambert.ca
450 466-3425

DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Je, Loïc BLANQUAERT, conseiller du district n° 5 de la Ville de Saint-Lambert, domicilié au 14, avenue Lorne, app. 2 à Saint-Lambert, déclare, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), que :

- 1° j'occupe le ou les emplois suivants :
 - Consultant en management et développement durable pour Brundtland Minds (travailleur autonome)
 - Formateur pour Le Semoir (travailleur autonome)
 - Enseignant pour la Commission scolaire Marie-Victorin

- 2° j'occupe le ou les postes d'administrateurs suivants :
 - administrateur Caisse Desjardins Charles-Lemoyne
 - administrateur du syndicat de copropriété du 48 Lorne, Saint-Lambert

- 3° j'ai des intérêts pécuniaires dans les immeubles suivants situés sur le territoire de la ville de Saint-Lambert et celui de la Communauté métropolitaine de Montréal¹ :
 - s. o.

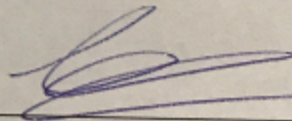
- 4° j'ai des intérêts pécuniaires dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises suivantes susceptibles d'avoir des marchés avec la Ville de Saint-Lambert ou avec un organisme municipal dont je fais partie :
 - s. o.

¹ Le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal comprend les municipalités mentionnées en annexe de ce document.

DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

- 5° j'ai contracté un ou des emprunts auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$:
- s. o.
- 6° j'ai accordé un ou des prêts à d'autres personnes que les membres de ma famille immédiate² dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$:
- s. o.

Fait à Saint-Lambert, le ~~22-36~~ *13 octobre 2020*



LOÏC BLANQUAERT

NOTE : La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

² Suivant le quatrième alinéa de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

Suivant l'article 61.1 de la *Loi d'interprétation*, sont des conjoints les personnes liées par un mariage ou une union civile.

Sont assimilés à des conjoints, à moins que le contexte ne s'y oppose, les conjoints de fait. Sont des conjoints de fait deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui font *vie commune* et se présentent publiquement comme un couple, sans égard, sauf disposition contraire, à la durée de leur vie commune. Si, en l'absence de critère légal de reconnaissance de l'union de fait, une controverse survient relativement à l'existence de la communauté de vie, celle-ci est présumée dès lors que les personnes cohabitent depuis au moins un an ou dès le moment où elles deviennent parents d'un même enfant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 6 septembre au 6 octobre 2020.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 6 septembre au 6 octobre 2020

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2020-09-06	Nomination	Indéterminée		Préposé au réseau d'aqueduc	Direction des travaux publics	Col bleu	Permanent
2020-09-08	Embauche	Indéterminée		Responsable vie communautaire et personnes âgées	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Remplaçant
2020-09-12	Embauche	Indéterminée		Surveillant de patinage libre	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-12	Embauche	Indéterminée		Surveillant de patinage libre	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-13	Nomination temporaire	Indéterminée		Préposé au réseau d'aqueduc	Direction des travaux publics	Col bleu	Permanent
2020-09-13	Reembauche	Indéterminée		Surveillant de patinage libre	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-14	Embauche	Indéterminée		Brigadière	Direction des travaux publics	Brigadiers	En probation
2020-09-14	Reembauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-15	Embauche	Indéterminée		Inspecteur aux permis et à l'urbanisme	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	Col blanc	Remplaçant
2020-09-15	Reembauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-15	Reembauche	Indéterminée		Professeur de yoga	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-15	Reembauche	Indéterminée		Professeur de yoga	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-15	Reembauche	Indéterminée		Professeur de Tae Kwon do	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-15	Reembauche	Indéterminée		Professeur de langue	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-16	Reembauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-16	Reembauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-18	Embauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-19	Reembauche	Indéterminée		Surveillant de patinage libre	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-19	Embauche	Indéterminée		Animateur en activité physique - Karibou	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-19	Reembauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-21	Changement d'affectation	13 semaines		Agente en environnement - projet herbe à poux	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	Col blanc	Temporaire
2020-09-21	Nomination temporaire	Indéterminée		Opérateur d'appareils motorisés A	Direction des travaux publics	Col bleu	Permanent
2020-09-21	Changement d'affectation	Indéterminée		Commis-réceptionniste	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Régulier permanent
2020-09-23	Nomination	Indéterminée		Ouvrier de la voie publique (jour)	Direction des travaux publics	Col bleu	Permanent
2020-09-23	Reembauche	Indéterminée		Commis-réceptionniste	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-24	Embauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-09-24	Reembauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-10-04	Nomination	Indéterminée		Ouvrier de la voie publique (soir)	Direction des travaux publics	Col bleu	Permanent

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.2) **Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Aubé est entrée en fonction le 15 septembre 2020 à titre d'inspecteur aux permis et à l'urbanisme en remplacement de M. Alexandre Fleurent et ce, jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'« autorité compétente », et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

DE DÉSIGNER Mme Stéphanie Aubé pour agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation d'urbanisme;

D'AUTORISER Mme Stéphanie Aubé à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.3) **Rapport d'évaluation du rendement du directeur général -
conseiller Rodrigue**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue.****

Attendu que le processus d'évaluation du directeur général vise la réussite de l'organisation municipale pour maintenir un maximum de bénéfices pour la communauté;

Attendu que la demande s'inscrit dans une conduite de saine gestion de la ville;

Attendu que le conseil municipal est responsable de prendre toutes les mesures raisonnables pour valider le rendement du directeur général;

1° Le conseil municipal veut examiner les documents d'embauche du directeur général qui réunissent son contrat et ses engagements envers la corporation municipale.

2° Le conseil municipal demande une copie de l'auto-évaluation du directeur général et de l'évaluation effectuée par le maire Brodeur.

3° La documentation sera remise à TOUS les membres du conseil municipal dans les trente (30) jours suivants l'adoption de la présente résolution.

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Pichet, Georges](#); [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Résolution 5.3 amendée
Date : 13 octobre 2020 16:03:28
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)

Voici une demande de modification pour la séance d'octobre. Nous la traiterons d'ici vendredi en vue de la livraison.



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

www.saint-lambert.ca



De : Bernard Rodrigue <brodrigue@me.com>

Envoyé : 13 octobre 2020 15:54

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>

Cc : Bourgoïn, Julie <Julie.Bourgoïn@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loïc <Loïc.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; danielj.chapdelaine@mamh.gouv.qc.ca

Objet : Résolution 5.3 amendée

Bonjour Mme Comin Bergonzi,

J'aimerais amendée la résolution présentée au point 5.3 pour la libeller comme suit :

(5.3) Rapport d'évaluation du rendement du directeur général.

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle qu'amendée à la demande du conseiller Rodrigue.****

Attendu que le processus d'évaluation du directeur général vise la réussite de l'organisation municipale pour maintenir un maximum de bénéfiques pour la communauté;

Attendu que la demande s'inscrit dans une conduite de saine gestion de la ville;

Attendu que le conseil municipal est responsable de prendre toutes les mesures raisonnables pour valider le rendement du directeur général;

1° Le conseil municipal veut examiner les documents d'embauche du directeur général qui réunissent son contrat et ses engagements envers la corporation municipale.

2° Le conseil municipal demande une copie de l'auto-évaluation du directeur général et de l'évaluation effectuée par le maire Brodeur.

3° La documentation sera remise à TOUS les membres du conseil municipal dans les trente (30) jours suivants l'adoption de la présente résolution.

Bernard Rodrigue M. Urb.
(514) 941-9988
Conseiller municipal District 3
St-Lambert

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Résolution additionnelle pour la séance publique du 19 octobre 2020
Date : 28 septembre 2020 10:16:47
Pièces jointes : [CAMA - CAO Toolkit V1 May 2017 French with Links.pdf](#)
[ATT00001.htm](#)
[image002.png](#)
[image004.png](#)



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

www.saint-lambert.ca



De : Bernard Rodrigue <brodrigue@me.com>

Envoyé : 27 septembre 2020 09:32

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>

Cc : Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; danielj.chapdelaine@mamh.gouv.qc.ca; Bourgoïn, Julie <Julie.Bourgoïn@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loïc <Loïc.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>

Objet : Résolution additionnelle pour la séance publique du 19 octobre 2020

Bonjour Mme Comin Bergonzi,

En vertu de notre règlement, je souhaite que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

Évaluation du rendement du directeur général

Attendu que le but de cette évaluation est la réussite de l'organisation municipale et d'obtenir des bénéfices pour la communauté;

Attendu que la demande s'inscrit dans une conduite de saine gestion de la ville;

Attendu que le conseil municipal est responsable de prendre les mesures raisonnables pour évaluer le rendement du directeur général;

Attendu que le conseil municipal a demandé cette évaluation de façon répétée;

1° Le conseil municipal veut examiner les documents d'embauche du directeur général qui réunissent son contrat et ses engagements envers la corporation municipale.

2° Le conseil municipal désire confier à une ressource externe recommandée par le Ministère des Affaires municipales le soin de diriger l'exercice qui encadrera l'évaluation du directeur général auquel participeront TOUS les membres du conseil municipal sans exception.

3° Le conseil municipal demande que le choix final de la ressource externe soit fait par le conseil municipal au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'adoption de la présente résolution.

4° Le conseil municipal fixe à la fin de l'année 2020 le dépôt du rapport final d'évaluation.

5° La ressource externe se rapportera au conseil municipal.

6° Une copie de la présente résolution sera acheminée à la direction régionale du MAMH.

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Proposition
Date : 7 octobre 2020 16:49:00
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)

Bonjour Lucille,

Voici une nouvelle demande d'un membre du Conseil pour inscrire un point à l'ordre du jour.

Cordialement,



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>

Envoyé : 7 octobre 2020 16:42

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>

Cc : Pichet, Georges <Georges.Pichet@saint-lambert.ca>

Objet : TR: Proposition

Bonjour.

Me Comin Bergonzi, je voudrais proposer cette résolution en vertu de l'article 11 de notre règlement lors de la séance publique du 19 octobre prochain.

Si vous jugez que cette démarche n'est pas réalisable, je vous demande alors de l'inscrire dès à présent en vertu de notre règlement, comme nous sommes à 12 jours de la tenue de la séance publique, le 19 octobre 2020.

merci!

France

Considérant que l'UMQ et l'ensemble des villes du Québec souhaitent obtenir plus d'autonomie de la part de Québec

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert est autonome et souverain

Considérant que la Ville de Saint-Lambert n'est pas sous tutelle

Considérant qu'il serait un aveu de renonciation aux responsabilités des personnes élues de demander une intervention du MAMH dans un dossier qui relève des compétences du conseil municipal

Je propose:

Que la Ville de Saint-Lambert se fasse accompagner par l'UMQ et son service du Carrefour du capital humain pour mettre en place une grille d'évaluation annuelle du directeur général, après consultation de l'ensemble des personnes élues

Que la Ville de Saint-Lambert demande à l'UMQ de procéder au premier exercice d'évaluation de façon neutre et objective et de déposer à l'ensemble des membres du conseil ses recommandations et analyses

Que le processus en vue des évaluations suivantes fasse l'objet de discussion entre les personnes élues en fonction de leur satisfaction de la première évaluation et de leur niveau d'aisance avec les outils mis en place par l'UMQ.

France

**France Désaulniers
Conseillère municipale
District 8
Saint-Lambert**

Facebook: [desaulniers.district8/](https://www.facebook.com/desaulniers.district8/)

514 219-2947



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5,5)

Allocation de dépenses pour employés en télétravail.

CONSIDÉRANT que la majorité des employés cadres et cols blancs effectuent du télétravail depuis le mois de mars 2020 et qu'ils ont dû défrayer des coûts pour l'achat d'équipement ou relativement aux frais engendrés pour l'augmentation des forfaits cellulaires et Internet;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial pour la Ville de Saint-Lambert de prévenir les éclosions de COVID-19 en milieu de travail afin d'assurer une continuité de ses opérations et du service;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert souhaite offrir un dédommagement à ses employés effectuant du télétravail depuis le mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, une allocation pour couvrir les frais engendrés par le télétravail est la solution la plus avantageuse pour la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité RH/Finances lors de la réunion du 7 octobre 2020.

D'APPROUVER l'octroi d'une allocation de 300\$ pour dépenses liées au télétravail aux employés cols blancs et cadres effectuant du télétravail, soit environ 67 employés pour un montant approximatif de 20 000 \$.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.6)

Suspension d'un employé.

D'ENTÉRINER la recommandation de la Direction des ressources humaines concernant la suspension sans solde d'une durée de deux jours de l'employé # 0822.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Location d'une 3e niveleuse avec opérateur au contrat 17TP05 pour les saisons d'hiver 20-21 et 21-22**

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 12 juin 2017, le conseil a approuvé l'adjudication du contrat de location n° 17TP05 ayant pour objet la location de deux niveleuses avec chauffeur pour une durée d'un an à *Les entreprises Michaudville inc.*, avec option de renouvellement de quatre périodes consécutives d'un an chacune (résolution no 2017-06-153);

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer la qualité du déneigement, tout en respectant les délais prescrits dans la politique de déneigement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics.

D'APPROUVER l'ajout d'une 3^e niveleuse au contrat de location n° 17TP05 ayant pour objet la location de niveleuses afin d'optimiser les opérations et répondre à la demande d'amélioration de la qualité du déneigement pour une période de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'entente contractuelle;

D'IMPUTER la dépense de 53 877,29 \$ au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **Conclusion du contrat de services no 20DAPP24 ayant pour objet le transport de neige 2020-2021.**

DE CONCLURE le contrat n° 20DAPP24 ayant pour objet les services de transport de neige avec l'entreprise *Poste de camionnage en vrac région 06 inc.*, sur la base des tarifs et autres modalités apparaissant à l'entente dont la période s'étend du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021; la valeur du contrat étant estimée à 247 250 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire no 02-331-00-516;

D'AUTORISER le directeur général et la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer ce contrat au nom de la ville;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout autre document de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.3) **Acquisition d'un logiciel pour les consultations en ligne - 20DAPP30**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite se doter d'un outil performant afin de réaliser les consultations publiques.

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir un logiciel offrant une gamme complète d'outils pour impliquer la population dans le cadre d'un projet, d'encourager la rétroaction des citoyens et d'élargir leur participation.

D'APPROUVER l'acquisition auprès de l'entreprise *Bang the Table* de la plateforme de gestion de la participation citoyenne, Engagement HQ;

D'IMPUTER la dépense de 25 000 \$ pour l'acquisition de l'équipement capitalisable à même le fonds d'immobilisation;

D'IMPUTER le coût de 7 000\$ à même le fonds d'exploitation (poste budgétaire 02 133 00 414);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.4) **Projet de la Riveraine**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement régional (FARR) du Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH), la Ville de Longueuil a déposé un projet d'étude de faisabilité en septembre 2019 en vue de la réalisation future d'un parcours multimédia patrimonial cyclable sur la piste La Riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert possède un riche patrimoine et qu'un panneau patrimonial sera installé au Parc de la Voie Maritimes;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de faisabilité proposée, le produit final envisagé prendrait la forme d'un site d'interprétation mis à la disposition des cyclistes de façon gratuite.

DE DONNER l'appui à la Lettre d'intérêt pour la poursuite des travaux du projet de La Riveraine en précisant du financement en ressources humaines ou par le biais d'une entente avec le Ministère de la Culture et des communications et/ou du financement de la Ville de Saint-Lambert.



Culture et loisirs
600, avenue Oak
Saint-Lambert, QC J4P 2R6
loisirs@saint-lambert.ca
450 466-3890

Le 26 septembre 2019

Madame Stéphanie Briaud
Conseillère en développement culturel
Bureau de la culture
Ville de Longueuil
1, boulevard Curé-Poirier est
Longueuil (Québec) J4J 5K7

OBJET : PROJET FARR 2019 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PARCOURS MULTIMÉDIA PATRIMONIAL CYCLABLE LE LONG DU FLEUVE (LA RIVERAINE) – CONFIRMATION D'APPUI

Madame,

Par la présente, la Ville de Saint-Lambert vous confirme son intérêt à prendre part au projet d'étude de faisabilité en vue de la réalisation d'un parcours multimédia patrimonial cyclable le long du fleuve, dans le but de déposer une demande de subvention au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) 2019. C'est avec plaisir que nous contribuerons à ce projet en termes de coordination de projet ainsi qu'en ressources humaines tout au long de la réalisation de l'étude de faisabilité.

Veuillez agréer, madame Briaud, nos salutations distinguées.

Rémi Richard
Directeur de la culture et des loisirs
remi.richard@saint-lambert.ca



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1)

Dépôt du procès-verbal de corrections - séance du 24 août 2020

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. 19), la greffière dépose le procès-verbal de correction des résolutions no. 2020-08-244 et 2020-08-245 adoptées lors de la séance du 24 août 2020 ainsi qu'une copie des résolutions modifiées.

PROCÈS-VERBAL de correction des résolutions No. 2020-08-244 et 2020-08-245 adoptées lors de la séance ordinaire du 24 août 2020

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Lambert, confirme avoir modifier les résolutions n° 2020-08-244 et 2020-08-245 adoptées par le conseil lors de la séance ordinaire du 24 août 2020, afin de corriger une erreur évidente par la simple lecture des documents fournis à l'appui de la décision

Et j'ai signé à Saint-Lambert le 18 septembre 2020.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2020-08-244) **Demande de dérogation mineure - 320, avenue Curzon
(district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020 permet de remplacer tout processus décisionnel d'un organisme municipal autre que référendaire et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 22 juillet 2020 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du **19 février 2020**;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
 appuyé par le conseiller David Bowles

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 320, avenue Curzon afin que l'élévation latérale droite du bâtiment soit recouverte à 23% de maçonnerie, alors que l'article 4.7 du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que chacune des élévations d'un bâtiment doit être recouverte à 60% de maçonnerie.

Votent pour : Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2020-08-245) **Demande de dérogation mineure - 191, avenue Pine
(district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020 permet de remplacer tout processus décisionnel d'un organisme municipal autre que référendaire et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 22 juillet 2020 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du **18 mars** 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 191, avenue Pine afin que la marquise donnant sur l'entrée principale, empiétant de 3,6 mètres dans la marge avant, alors que l'article 3.5 b) du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que les marquises peuvent empiéter d'au plus 2 mètres dans les marges.

Votent pour : Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2) **Protection et mise en valeur du boisé du Limousin - Conseiller Francis Le Chatelier**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Le Chatelier.****

CONSIDÉRANT que la volonté des citoyens exprimée à travers le document de Vision Saint-Lambert 2035 est de promouvoir le développement durable et donc de favoriser autant que possible l'aménagement et la conservation des sites naturels ;

CONSIDÉRANT que le boisé du Limousin a été négligé au fil du temps ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs terrains à requalifier sur le territoire de Saint-Lambert autre qu'un Boisé ;

CONSIDÉRANT qu'il est déjà prévu dans le plan d'urbanisme que le boisé du Limousin reste zoné parc, mais que le conseil voudrait consolider sa protection pour les générations futures ;

DE DEMANDER à la chef de la division environnement de proposer un plan d'aménagement avec une proposition de budget à prévoir au PTI pour l'an 2021 afin de mettre en valeur le boisé sans le dénaturer ;

DE DEMANDER à la chef de la division de l'urbanisme de proposer au conseil un plan préliminaire pour protéger cet espace pour les générations futures.

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: résolution boisé du limousin
Date : 5 octobre 2020 08:05:53
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)

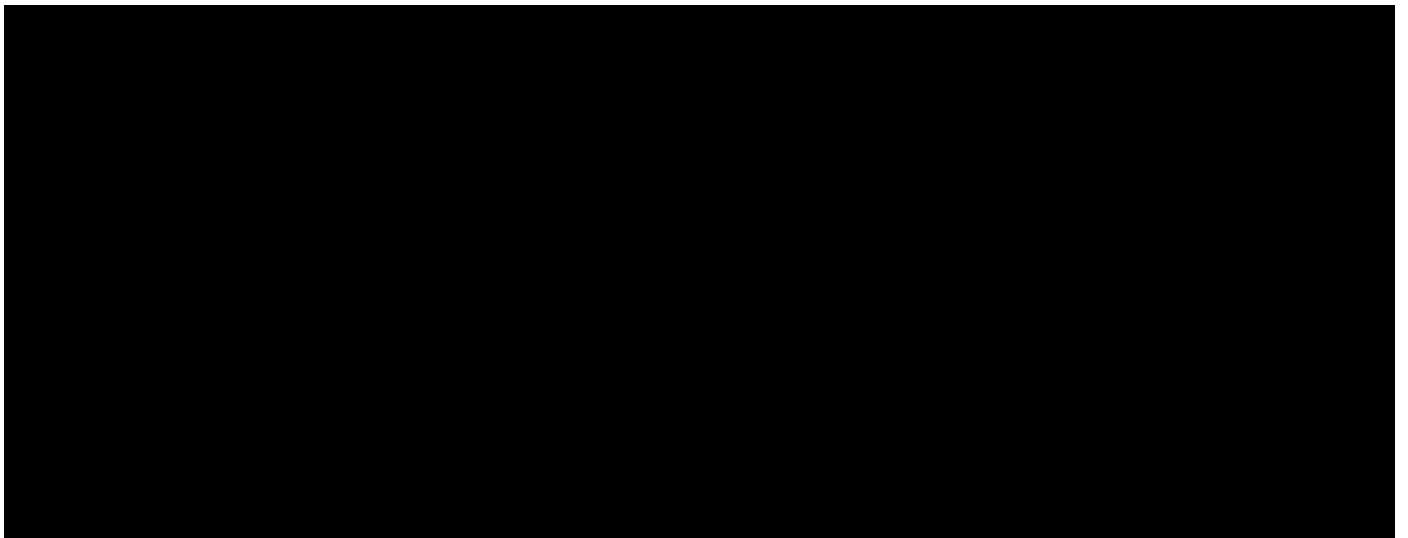
Ajout - Ajustement



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>
Envoyé : 30 septembre 2020 15:05
À : Pichet, Georges <Georges.Pichet@saint-lambert.ca>
Objet : résolution boisé du limousin

Salut Georges, voici pour mes modifications proposés :

Protection et mise en valeur du boisé du Limousin

CONSIDÉRANT que la volonté des citoyens exprimée à travers le document de Vision Saint-Lambert 2035 est de promouvoir le développement durable et donc de favoriser autant que possible l'aménagement et la conservation des sites naturels;

CONSIDÉRANT que le boisé du Limousin a été négligé au fil du temps;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs terrains à requalifier sur le territoire de Saint-Lambert autre qu'un Boisé;

CONSIDÉRANT qu'il est déjà prévu dans le plan d'urbanisme que le boisé du Limousin reste zoné parc, mais que le conseil voudrait consolider sa protection pour les générations futures ;

Il est proposé par :

Appuyé par :

DE DEMANDER à la chef de la division environnement de proposer un plan d'aménagement avec une proposition de budget à prévoir au PTI pour l'an 2021 afin de mettre en valeur le boisé sans le dénaturer;

DE DEMANDER à la chef de la division de l'urbanisme de proposer au conseil un plan préliminaire pour protéger cet espace pour les générations futures.

De : [Le Chatelier, Francis](#)
A : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
Cc : [Glorieux, Philippe](#); [Rodrigue, Bernard](#); [Bourgoin, Julie](#); [Blancquaert, Loic](#); [Marcotte, Brigitte](#); [Bowles, David](#); [Desaulniers, France](#); [Brodeur, Pierre](#); [Pichet, Georges](#)
Objet : Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance publique octobre 2020
Date : 14 septembre 2020 13:43:19

Bonjour madame Comin Bergonzi,
En vertu de notre règlement, j'aimerais ajouter cette résolution à l'ordre du jour de la séance publique d'octobre.

Protection et mise en valeur du boisé du Limousin

CONSIDÉRANT que la volonté des citoyens exprimée à travers le document de Vision Saint-Lambert 2035 est de promouvoir le développement durable, et donc de favoriser l'aménagement et la conservation autant que possible des sites naturels;

CONSIDÉRANT que le boisé du Limousin a été négligé au fil du temps;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs terrains à requalifier sur le territoire de Saint-Lambert autre qu'un Boisé;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus d'époques que de développer dans un boisé;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil est de protéger ce boisé pour les générations futures;

Il est proposé par :

Appuyé par :

DE DEMANDER à la chef de la division environnement de proposer au conseil un plan préliminaire pour protéger cet espace pour les générations futures et de proposer un plan d'aménagement avec une proposition de budget à prévoir au PTI pour l'an 2021 afin de mettre en valeur le boisé sans le dénaturer;

DE DEMANDER à la chef de la division de l'environnement d'organiser une consultation publique afin d'impliquer en amont nos citoyens dans le processus de mise en valeur du boisé.

Francis Le Chatelier
District-1 Saint-Lambert
514-662-9284



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3) **Résolution pour l'encadrement des comités pléniers à huis clos
- conseiller Blancquaert**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert.****

CONSIDÉRANT QUE la population souhaite être informée des décisions prises par son conseil municipal et des raisons pour lesquelles ces décisions ont été prises par ses élu.e.s.;

CONSIDÉRANT QUE les journalistes couvrant le milieu municipal rencontrent plusieurs difficultés dans l'exercice de leur travail, compte tenu du manque de transparence des institutions démocratiques et des obstacles à l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE la transparence est une valeur importante inscrite à la plupart des codes d'éthique des élu.e.s municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à plusieurs comités de la Ville, les comités pléniers ne sont pas encadrés par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) formulait une recommandation dans son rapport (recommandation 51) afin de « limiter les exceptions au débat public »;

IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'appliquer la recommandation de la Commission Charbonneau, à l'effet d'«adopter des dispositions limitant les exceptions au caractère public des délibérations des élus municipaux du Québec, en s'inspirant des articles 239 et 239.1 de la Loi de 2001 sur

les municipalités de l'Ontario » et ce, avant les prochaines élections municipales québécoises de 2021.

PROJET

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Ajout d'un point à l'ordre du jour
Date : 28 septembre 2020 10:15:33
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Blancquaert, Loic <Loic.Blancquaert@saint-lambert.ca>

Envoyé : 25 septembre 2020 22:31

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>; Pichet, Georges <Georges.Pichet@saint-lambert.ca>; Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Rodrigue, Bernard <Bernard.Rodrigue@saint-lambert.ca>; Bourgoin, Julie <Julie.Bourgoin@saint-lambert.ca>; Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>

Objet : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Bonjour, j'aimerais que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour de notre prochaine séance.
Au plaisir d'en discuter avec vous

Résolution pour l'encadrement des comités pléniers à huis clos

CONSIDÉRANT QUE la population souhaite être informée des décisions prises par son conseil municipal et des raisons pour lesquelles ces décisions ont été prises par ses élu.e.s.;

CONSIDÉRANT QUE les journalistes couvrant le milieu municipal rencontrent plusieurs difficultés dans l'exercice de leur travail, compte tenu du manque de transparence des institutions démocratiques et des obstacles à l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE la transparence est une valeur importante inscrite à la plupart des codes d'éthique des élu.e.s municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à plusieurs comités de la Ville, les comités pléniers ne sont pas encadrés par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) formulait une recommandation dans son rapport (recommandation 51) afin de « limiter les exceptions au débat public »;

IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'appliquer la recommandation de la Commission Charbonneau, à l'effet d'« adopter des dispositions limitant les exceptions au caractère public des délibérations des élus municipaux du Québec, en s'inspirant des articles 239 et 239.1 de la *Loi de 2001 sur les municipalités de l'Ontario* » et ce, avant les prochaines élections municipales québécoises de 2021.

Loïc Blancquaert
Conseiller municipal Saint-Lambert - District 5
438-922-1502



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.4)

Nominations au comité consultatif culturel

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif culturel a été créé par résolution du conseil (2016-10-264) lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir trois postes vacants au sein du comité consultatif culturel;

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du comité consultatif culturel adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 24 août 2020 (résolution 2020-08-236);

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif culturel pour un mandat de 2 ans à compter du 20 octobre 2020:

- Madame Louise Rousseau
- Madame Dena Davida
- Monsieur Marc-André Rivard



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.5)

Gestion du jardin communautaire de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT la grande implication bénévole de plusieurs jardiniers dont la ville a été témoin depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette implication va de pair avec la politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la culture et des loisirs (DCL) a eu le mandat de créer un organisme à but non lucratif (OBNL) pour la prise en charge des jardins communautaires;

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2020 plusieurs démarches ont été réalisées afin de concrétiser ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE les vingt-cinq jardiniers présents lors de la rencontre du 21 septembre dernier ne souhaitent pas la création d'un OBNL;

CONSIDÉRANT QUE malgré toutes les bonnes volontés de la Ville dans la gestion des jardins communautaires, il est difficile de plaire à une majorité des jardiniers lors de la prise de décisions;

CONSIDÉRANT QU'UN OBNL avec un conseil d'administration élu démocratiquement permettrait une vie démocratique plus saine et permettrait une plus grande autonomie décisionnelle;

DE CONFIER la gestion du jardin communautaire de Saint-Lambert à un organisme à but non lucratif (OBNL).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.6)

Délégation à un comité de la FCM - conseiller Blancquaert

DE DÉLÉGUER le conseiller Loïc Blancquaert à titre de membre du comité environnement FCM.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.7) **Entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications.**

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel actuelle se terminera en décembre 2021;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme d'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des communications (MCC), la Ville doit s'engager à investir un montant au moins équivalent à celui versé par le MCC et que les montants prévus doivent être transmis au MCC au plus tard le 20 octobre 2020;

DE MANDATER les chefs de division des arts et de la culture et de la bibliothèque, Mesdames Josée Véronneau et Elizabeth Jacques, afin de déposer au nom de la Ville auprès du MCC un projet d'entente de développement culturel;

DE S'ENGAGER à investir un montant d'au moins 47 500\$ dans le cadre de cette entente (montant à bonifier si un partenariat avec la FAC ou le Festival Classica est envisagé, ainsi que le projet La Riveraine);

D'AUTORISER les chefs de division des arts et de la culture et de la bibliothèque, Mesdames Josée Véronneau et Elizabeth Jacques, à signer tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution,



Saint-Lambert, le 24 mars 2020

Monsieur Georges Pichet
Directeur général
Ville de Saint-Lambert
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Objet : Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) (2020-2023)

Monsieur le Directeur général,

Lors d'une rencontre avec la ministre de la Culture et des communications en janvier dernier, cette dernière nous apprenait qu'elle avait annoncé dans les jours précédents une bonification de plus de 900 000 \$ pour des ententes de développement culturel (EDC) de la région de la Montérégie pour l'exercice 2019-2020. Elle nous indiquait que d'avoir accès à cette source de financement par l'entremise de la Ville pourrait être une avenue à explorer pour le Festival.

Nous avons de plus appris que dans le cadre de ces ententes, les dépenses culturelles de la Ville peuvent être bonifiées si les actions rattachées à ces sommes permettent d'atteindre les axes d'interventions du cadre de référence du ministère de la Culture et des communications (MCC). Depuis 2016, la Ville de Saint-Lambert bénéficie de ce programme grâce à l'actualisation de la politique culturelle en 2015. Seules les villes et les MRC peuvent conclure des ententes de développement culturel.

Nous avons également communiqué avec Madame Annie Goudreault, directrice régionale du MCC, qui nous a suggéré de discuter avec la Ville de cette entente qui permettrait de bonifier l'aide financière sans augmentation de l'enveloppe municipale.

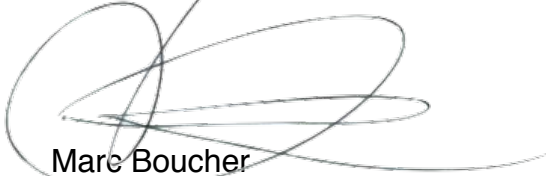
Sachant que le MCC entamera cette année le processus de renouvellement des ententes triennales (2020-2023), nous croyons qu'il serait approprié que la Ville considère l'aide financière accordée au Festival comme partie intégrante de la nouvelle EDC.

Ainsi, les sommes municipales injectées dans le Festival pourraient en partie ou en totalité être admissibles au renouvellement de cette entente, dans la mesure où elles seraient comptabilisées dans l'investissement culturel de Saint-Lambert.

La programmation du Festival comporte d'ailleurs plusieurs actions culturelles, lesquelles sont en lien étroit avec les objectifs poursuivis par la Ville ou le MCC dans le développement culturel de Saint-Lambert.

Nous serions disponibles pour collaborer avec la Ville, par l'intermédiaire de notre répondante municipale et avec l'aide de la conseillère de développement culturel de la direction régionale du MCC, afin d'identifier les actions qui s'y rattachent.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations les plus cordiales.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marc Boucher
Directeur général et artistique



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.8) **Mandat à un(e) expert(e) indépendant(e) pour investiguer sur le projet Quartier Victoria**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire confier à un ou une expert(e) et universitaire reconnu(e) en urbanisme le mandat d'investiguer sur le déroulement, les processus d'approbation et les possibles non-concordances entre les documents déposés, les approbations et la réalisation du projet du Quartier Victoria par le promoteur Habitations Trigone (résolution n° 2020-09-263);

CONSIDÉRANT l'intérêt de la professeure Danielle Pilette à réaliser le mandat.

D'OCTROYER le mandat à la professeure Danielle Pilette, Ph.D., membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec et professeure associée au département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal; et

D'IMPUTER la dépense de 16 800 \$ au poste budgétaire 02 131 11 499.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 26 août 2020 et du procès-verbal de la séance spéciale du 9 septembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme.



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 26 AOÛT 2020, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Paul Guenther
M. Pierre-François Chapleau
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand
Mme Janet Sader

MEMBRE ABSENT

Mme Monique Dutil

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
Mme Julie Larose, chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Hélène Frigon et M. Tan Vu Nguyen, propriétaires du 461, avenue de Brixton (présent uniquement pour la présentation du dossier)

CCU-200826-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 15, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-200826-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par le déplacement des points 4, 5 et 16. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal du 22 juillet 2020
5. Dérogation mineure et PIIA – 263, rue Elm 5
Démolition (déconstruction), reconstruction et agrandissement
de la première église anglicane
16. PIIA – 222, rue de Woodstock 5
Transformation des façades
4. Dérogation mineure et PIIA – 165, avenue d'Irvine..... 3
Nouvelle construction – subdivision de lots
6. PIIA – 461, avenue de Brixton 7
Agrandissement et transformation de la façade
Présentation du projet par l'architecte au dossier, M. Luc Gélinas
7. PIIA – 138, avenue Saint-Denis..... 5
Transformation de la façade

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

8.	PIIA – 605, avenue Pine.....	6
	Transformation de la façade	
9.	PIIA – 47, rue Green	6
	Affichage	
10.	PIIA – 193, rue du Prince-Arthur	5
	Transformation des façades	
11.	PIIA – 555, avenue Pine.....	6
	Agrandissement	
12.	PIIA – 101, rue des Flandres.....	2
	Transformation de la façade	
13.	PIIA – 519, avenue Townshend	3
	Agrandissement	
14.	PIIA – 825, rue Boissy	3
	Agrandissements et transformation de la façade	
15.	PIIA – 776, avenue Oak.....	5
	Agrandissement et transformation de la façade	
17.	PIIA – 228, avenue Rivermere	4
	Agrandissement et transformation de la façade	
18.	PIIA – 139, avenue Berkley.....	7
	Agrandissement	
19.	PIIA – 446, boulevard Desaulniers.....	7
	Agrandissement et transformation des façades	
20.	PIIA – 306, rue Green	6
	Agrandissement et transformation de la façade	
21.	PIIA – 285, avenue Maple.....	6
	Agrandissement et transformation de la façade	
22.	PIIA – 590, boulevard Desaulniers.....	7
	Abri d'auto et transformation de la façade	
23.	Divers	
24.	Levée de la séance	

CCU-200826-03

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion spéciale du 22 juillet 2020

Il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020 avec la modification suivante :

- **À la page 8**, la modification suivante est apportée dans la section *Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020* :
 - **À la mention « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ », on aurait dû lire :**

« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-05

Requérant : M. Stéphane Boivin, président de l'entreprise 9279-9618 Québec inc., nouveau propriétaire de l'immeuble

Adresse : 263, rue Elm

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et dérogation mineure

Projet : Démolition (déconstruction), reconstruction et agrandissement de la première église anglicane

Demande

M. Stéphane Boivin, président de la compagnie 9279-9618 Québec inc. et propriétaire du 263, rue Elm, première église anglicane communément appelée « Temple maçonnique », désire démolir, reconstruire et agrandir le bâtiment existant.

La première église anglicane a été érigée vers 1884. Elle a été cédée aux francs-maçons en 1928, puis à la Ville en 1992. Cette construction a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 1999 en vertu des dispositions de la *Loi sur les biens culturels*.

En 2016 la Ville a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures. Ce dossier a suscité de nombreux débats au sein de la population. À l'époque, le promoteur désirait restaurer l'église pour y aménager le commerce « l'Échoppe des fromages », accompagné d'une section restaurant. Une partie de l'ancienne église devait également servir à la production de spectacles. L'agrandissement réalisé à la gauche de l'église devait principalement servir d'espace de « co-working » où de petits entrepreneurs, souvent professionnels, peuvent louer un espace de travail et utiliser les services offerts, comme les salles de conférences, de réceptions ou autres.

Les membres du CCU ont étudié un premier projet en juin 2016. Voici les commentaires recueillis lors de la rencontre :

▪ **Projet au 263, rue Elm (Église anglicane)**

Un projet préliminaire d'agrandissement a été soumis aux membres du comité consultatif d'urbanisme. Les membres du conseil municipal ont également étudié ce projet en parallèle.

Le document comporte une volumétrie pour un agrandissement projeté avec son implantation proposée. Il permet de valider quels sont les éléments qui dérogent à la réglementation.

L'objectif principal étant de mettre en valeur la première église anglicane, tous s'entendent pour dire que l'agrandissement doit laisser plus de place à l'église avec un recul plus important de la rue Elm, qui dégagerait aussi les maisons de deux étages, à la gauche du terrain. Dans ce même ordre d'idées, la marge latérale gauche de 3 mètres doit être respectée.

La hauteur de l'agrandissement doit être réduite le plus possible afin qu'il soit moins imposant et qu'il fasse en sorte d'augmenter la différence de hauteur avec l'église St-Barnabas.

La volumétrie de l'agrandissement devrait être réalisée de façon à réduire la massivité architecturale, particulièrement pour le demi-étage faisant office de 4^e étage. Le projet doit démontrer une sensibilité particulière pour la mise en valeur de la première église anglicane.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Un second projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre d'août 2016. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2016

- CONSIDÉRANT* le projet de transformation de la première église anglicane, bâtiment cité par la Ville selon les dispositions de la Loi sur les biens culturels;
- CONSIDÉRANT QU'* en cédant l'immeuble, la Ville demande la restauration de l'ancienne église anglicane qui nécessite beaucoup de travaux;
- CONSIDÉRANT QUE* le projet de restauration de l'ancienne église anglicane vise à protéger et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine;
- CONSIDÉRANT QUE* la réglementation permet trois étages et demi dans la zone CB-3 et qu'il est très difficile de construire ce nombre d'étages sans dépasser la hauteur de 12 mètres autorisée dans cette zone;
- CONSIDÉRANT QUE* le projet d'agrandissement est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QUE* les escaliers arrière sont nécessaires au respect du Code de construction en vigueur et à la livraison pour le commerce au détail;
- CONSIDÉRANT QUE* les propriétaires voisins seront consultés préalablement à la rencontre du conseil municipal du 19 septembre prochain;
- CONSIDÉRANT QUE* les couleurs sur l'ancienne église doivent être un peu plus variées que les différentes teintes de gris proposées;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal, **d'accorder** les dérogations mineures telles que demandées, **d'accepter** le projet de P.I.I.A. à la condition suivante :*

- *Les couleurs sur l'ancienne église anglicane doivent être revues pour être moins grises. Elles seront présentées au C.C.U.*

***d'exempter** la fourniture des cases de stationnement, selon les dispositions prévues à l'article 7.1 du règlement de zonage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite à cette recommandation, le conseil municipal a accepté le projet en adoptant les résolutions #2016-10-245 et #2016-10-246.

Un troisième projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre de juin 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2020

- CONSIDÉRANT QUE *le projet PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;*
- CONSIDÉRANT QUE *le projet consiste à déconstruire, reconstruire et agrandir le bâtiment situé au 263, rue Elm, communément appelé « Temple maçonnique », construit vers 1884;*
- CONSIDÉRANT QUE *le projet est dérogatoire sur plusieurs points et que des dérogations mineures devront être octroyées dans le cadre du projet;*
- CONSIDÉRANT QU' *en 2016, le conseil municipal, après consultation publique, a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures;*
- CONSIDÉRANT QUE *la construction à l'étude a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 1999 en vertu des dispositions de la Loi sur les biens culturels;*

Les membres du CCU donnent l'orientation suivante :

Le projet devrait démontrer une sensibilité particulière pour la mise en valeur de la première église anglicane. Le projet de 2016 a été analysé en fonction de la conservation et de la préservation de l'église anglicane;

L'agrandissement proposé devrait être davantage en recul par rapport à la rue Elm afin de mettre en valeur l'ancienne église anglicane;

Un dégagement supplémentaire devrait être proposé avec l'église St-Barnabas. La création d'un espace vert entre le projet et l'église St-Barnabas et la création d'un passage en transparence unissant la rue Elm à cet espace vert, favoriseraient la création d'un espace public de qualité. Le projet proposé fait dos à cet espace vert, alors qu'il devrait contribuer à sa valorisation afin de créer un espace public de qualité;

L'intention, en 2016, de déposer le projet sur un piédestal avec un muret permettait de mettre en valeur l'immeuble, valoriser la terrasse et également d'interagir avec les passants. Une interaction sociale importante entre le milieu bâti et la rue est essentielle pour accorder des dérogations mineures au niveau des marges de recul;

Des détails supplémentaires devraient être fournis concernant l'usage du rez-de-chaussée. L'usage proposé devrait être public et être en lien direct avec la rue afin de créer une interaction avec l'espace extérieur;

Le projet devrait s'inspirer davantage du projet initialement accepté en 2016, notamment au niveau de la volumétrie, des couleurs et des détails architecturaux. Le projet accepté en 2016 était beaucoup plus léger et moins austère. Le choix de matériaux très foncés (toitures, fenêtres, éléments architecturaux, etc.) ne respecte pas l'architecture d'origine du bâtiment et rend le nouveau volume très lourd et massif. De plus, la couleur noire dominante du projet augmente l'effet d'îlot de chaleur et s'inscrit peu avec la volonté d'un développement durable pour la Ville de Saint-Lambert;

Les membres du CCU n'ont pas d'objection avec une dérogation mineure pour une hauteur totale du nouveau bâtiment à 15,5 mètres. Toutefois, la volumétrie de l'agrandissement devrait être réalisée de façon à réduire la massivité architecturale, particulièrement pour le demi-étage (mezzanine) faisant office de 5^e étage. La mezzanine devrait être retirée du projet afin de simplifier la volumétrie et conserver une volumétrie plus légère, similaire au projet de 2016;

L'entrée principale donnant sur l'avenue Lorne devrait être retravaillée en s'inspirant de celle présentée en 2016. L'architecture moderne proposée s'intègre peu avec la volumétrie de l'ancienne église. L'option d'entrée principale proposée en 2016 se voulait beaucoup plus sensible à plusieurs niveaux;

La récupération et la réintégration d'éléments du bâtiment d'origine devraient être davantage incluses dans le projet. Un inventaire détaillé des éléments d'architectures à récupérer devrait être établi par une firme experte en la matière. De plus, un architecte spécialisé en patrimoine devrait être consulté afin d'établir les conditions de la déconstruction et la reconstruction de l'église;

Les panneaux de béton préfabriqués ne sont pas un des matériaux de parement autorisés selon le Règlement de zonage 2008-43. Pour tout bâtiment principal non résidentiel dans une zone autre que résidentielle, le revêtement de chacune des façades doit être constitué à 60 % de pierre, de brique ou de bloc de béton architectural. Le reste peut être de stuc, de bois ou d'acier émaillé ou plastifié.

Afin d'analyser le projet dans son ensemble, il est nécessaire de présenter un dossier plus complet lors d'une prochaine rencontre du CCU. Des détails supplémentaires devront être fournis, notamment concernant le choix des matériaux, le pourcentage de maçonnerie par élévation, l'empiètement précis du bâtiment dans les marges, le calcul du nombre de cases de stationnement en fonction des usages prévus, l'aménagement paysager, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les plans ont été revus. Le propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version du projet.

Analyse du 26 août 2020

Dans cette nouvelle version, l'église est démolie (déconstruite) et déplacée vers l'avenue Lorne afin de dégager l'espace à gauche, de créer une entrée de garage et d'agrandir le nouvel espace arrière. Le déplacement créera de nouvelles dérogations au niveau de l'implantation du bâtiment. Le taux d'implantation suite aux travaux sera d'environ 60 %, alors que la zone CB-3 autorise un taux d'implantation maximal de 80 %.

Église anglicane

Les caractéristiques architecturales de l'église seront majoritairement conservées. La forme actuelle du toit sera conservée, mais la toiture actuelle sera remplacée par une toiture métallique de couleur anthracite. Une reconstruction patrimoniale, en utilisant le béton préfabriqué architectural, est proposée :

- Soubassement en pierres et moulures ornementales refaits à l'identique, en béton préfabriqué clair, lisse, et haute performance pour les parties d'origine en enduit/pierre, tout en conservant le calepinage de la maçonnerie d'origine;
- Briques d'origine réutilisées et intégrées aux panneaux de béton préfabriqué;
- Colombages de bois noyés dans le béton avec la même disposition qu'à l'origine.

Une nouvelle entrée principale constituée de verre, de revêtement métallique de couleur anthracite et de panneaux de béton, est proposée au niveau de l'avenue Lorne. Le projet prévoit l'aménagement d'une terrasse à l'avant de l'ancienne église (avenue Lorne) qui servirait de café-terrasse.

L'agrandissement

L'agrandissement principal mesurera 12,3 mètres de large sur environ 24,8 mètres de profond. Il sera de 4 étages complets, alors que le 5^e étage (mezzanine) n'occupera pas la totalité de l'étage inférieur. La hauteur totale de l'agrandissement mesurera 15,5 mètres du sol jusqu'au faîte, soit la même hauteur que dans le projet précédent. Notons que le pignon de l'église St-Barnabas est à une hauteur de 17 mètres. L'agrandissement proposé sera donc plus bas que la construction voisine. La toiture sera recouverte d'un revêtement métallique, de couleur anthracite. Une terrasse surmontée d'un avant-toit recouvert de lattes métalliques constituant un pare-soleil est proposée au 4^e étage.

La façade avant donnant sur la rue Elm sera constituée d'un mur rideau. Les meneaux seront de couleur anthracite. Le mur latéral droit donnant vers l'Église anglicane ainsi que le mur latéral gauche seront recouverts de panneaux de béton préfabriqué architectural clair, lisse et haute performance avec motifs.

Cases de stationnement

Dans le cadre du projet, 16 cases de stationnement intérieures sont proposées. Un nombre minimal de 22 cases de stationnement sont requises en fonction des usages proposés.

L'article 7.1 du règlement de zonage permet d'obtenir une exemption de fournir les cases de stationnement manquantes moyennant une certaine somme. En ce qui concerne le présent projet, cette somme s'élève à 22 500 \$.

Selon l'article 7.12, un espace commercial doit fournir, pour un stationnement, de 22 à 99 cases, dont 2 cases de stationnement réservées aux personnes handicapées. Le projet ne prévoit aucune case de stationnement pour personnes handicapées.

Portée de la demande de dérogation mineure

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 2008-43* pour les éléments suivants :

- Permettre la construction d'un bâtiment de 15,5 mètres de haut, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la hauteur maximale pour une construction doit être de 12 mètres;
- Permettre la construction d'un bâtiment comportant un nombre de planchers de 4,5, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que le nombre de planchers est limité à 3,5;
- Permettre la construction du bâtiment à 1,66 mètre de la ligne avant donnant sur la rue Elm, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la marge avant à respecter est de 4,5 mètres;
- Permettre la construction du bâtiment sur la ligne zéro de la ligne avant donnant sur l'avenue Lorne, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la marge avant à respecter est de 4,5 mètres;
- Permettre la construction du bâtiment à 1,14 mètre de la ligne latérale droite, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la marge latérale à respecter est de 3 mètres.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Règlement numéro 2006-8 sur les dérogations mineures

Selon les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les éléments mentionnés à l'article 3 du règlement doivent être pris en considération lors de l'étude et de la prise de décision sur une demande de dérogation mineure.

- a) *La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande.*

Il s'agit d'un projet d'exception pour lequel des investissements très importants devront être faits par le promoteur.

- b) *La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.*

Une lettre a été envoyée aux propriétaires voisins; nous avons demandé une réponse avant le 26 août 2020.

- c) *La dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme.*

La dérogation mineure ne contrevient pas au plan d'urbanisme.

- d) *Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux déjà en cours ou déjà exécutés, elle ne peut être accordée que lorsque ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.*

Les travaux n'ont pas débuté.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet PIIA qui consiste à déconstruire, reconstruire et agrandir le bâtiment situé au 263, rue Elm construit vers 1884;
CONSIDÉRANT QU'	un dossier pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU a été déposé lors de la rencontre du CCU du 4 juin 2020;
CONSIDÉRANT QUE	la construction à l'étude a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 1999 en vertu des dispositions de la <i>Loi sur les biens culturels</i> ;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est dérogoire sur plusieurs points et que des dérogations mineures devront être octroyées dans le cadre du projet;
CONSIDÉRANT QU'	en 2016, le conseil municipal, après consultation publique, a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE	les dérogations mineures initialement acceptées en 2016 ne sont plus effectives considérant les modifications au niveau du projet;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE la majorité des voisins immédiats consultés dans le cadre de la demande de dérogations mineures ont mentionné que l'octroi des dérogations, telles que demandé, porte atteinte à la jouissance de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet déposé ne respecte pas les recommandations du CCU du 4 juin 2020;
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé en panneaux de béton préfabriqué architectural rend ce grand bâtiment plutôt austère;
- CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé devrait être davantage en recul par rapport à la rue Elm afin de mettre en valeur la première église anglicane;
- CONSIDÉRANT QU' un effort supplémentaire devrait être fait afin de mettre l'église St-Barnabas en valeur;
- CONSIDÉRANT QUE la volumétrie proposée donne l'impression de deux bâtiments détachés, et que l'agrandissement proposé s'intègre peu avec le volume de l'église existante;
- CONSIDÉRANT QUE l'église existante est démolie et reconstruite avec une implantation différente, et que dans ce sens, un effort devrait être fait afin de mettre en valeur le volume de l'église;
- CONSIDÉRANT QUE la volumétrie devrait être simplifiée afin d'être moins imposante et ressembler à la volumétrie proposée dans le projet de 2016;
- CONSIDÉRANT QUE l'entrée principale donnant sur l'avenue Lorne devrait être retravaillée davantage en s'inspirant de celle présentée en 2016;
- CONSIDÉRANT QUE les avant-toits donnant sur l'avenue Lorne ne doivent pas empiéter sur le terrain de la ville;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-16

Requérant : M. Sylvain Simard de Simard Architecture inc. pour Starlight Investement, propriétaire

Adresse : 222, rue de Woodstock

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation des façades

Demande

Les propriétaires désirent transformer les façades de l'édifice construit en 1978.

Analyse du 26 août 2020

Diverses interventions liées à l'entretien de la maçonnerie et des façades faisant l'objet d'un autre permis sont prévues pour l'édifice. Ces interventions incluent la reconstruction partielle de la maçonnerie, la réparation ou le remplacement de certains linteaux libres, un rejointoiement de la maçonnerie selon les conditions existantes ainsi que le remplacement de tous les joints de scellant.

À la suite de ces interventions, les propriétaires Starlight Investement veulent assurer une apparence uniforme au revêtement, en proposant un nouvel enduit sur le parement fraîchement réparé.

Le projet consiste donc à peindre, de couleur « Gris glacé » ainsi que de couleur « Gris tempête » de la compagnie Perma-crete, la brique d'argile existante. L'enduit servant à recouvrir la brique a été sélectionné afin d'assurer la perméabilité de celle-ci, laissant l'air circuler adéquatement à travers les matériaux qui le requièrent.

Il est également proposé de peindre le revêtement métallique, les garde-corps, les mains-courantes, les gouttières et les fascias de couleur « Gris tempête » de la compagnie Dulux.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation des façades de l'édifice construit en 1978;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à peindre la brique d'argile existante ainsi que les éléments métalliques existants;
CONSIDÉRANT QUE	les caractéristiques architecturales de construction doivent s'harmoniser avec les dominantes observées sur le territoire de la ville de Saint-Lambert et témoigner d'une recherche architecturale;
CONSIDÉRANT QUE	les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE	les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées s'intègrent peu avec l'architecture du cadre bâti environnant;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la brique d'argile existante devrait être conservée ou remplacée par une nouvelle brique d'argile de couleur et de format identique à l'existant;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Julie Larose quitte la réunion.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-04

Requérant : M. Luc Plante, architecte pour M. Nouredine Charki, futur propriétaire

Adresse : 165, avenue d'Irvine

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et dérogation mineure

Projet : Nouvelle construction – subdivision de lots

Demande

Le projet consiste à subdiviser les trois lots existants en deux lots distincts afin de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée, tout en conservant la maison existante construite vers 1950. Afin de rendre le projet possible, le lien entre le garage attaché et la maison d'origine, qui a été ajouté au fil des années, devra être démoli.

Un premier projet d'orientation a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 20 mai 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le projet PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à subdiviser les trois lots existants en deux lots distincts afin de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée, tout en conservant la maison existante construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QU' afin de rendre le projet réalisable, le garage attaché ainsi que son lien avec la maison d'origine, qui ont été ajoutés au fil des années, devront être démolis;

CONSIDÉRANT QUE le garage attaché ainsi que son lien avec la maison d'origine s'intègrent peu avec le bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE la superficie proposée du lot non construit est inférieure au cadre normatif prescrit dans le Règlement de lotissement 2008-44, et que dans ce sens, une dérogation mineure doit être octroyée afin de permettre la construction du nouveau bâtiment;

Les membres du CCU reçoivent favorablement ce projet et donnent l'orientation suivante :

La volumétrie proposée s'intègre bien avec le cadre bâti à proximité, notamment avec les voisins directs;

La subdivision des lots ainsi que l'implantation proposée du nouveau bâtiment semblent s'harmoniser avec l'environnement immédiat;

Des plans d'architecture plus complets devront être déposés afin que les membres du CCU puissent analyser l'ensemble du projet;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

En fonction des documents déposés, les membres du CCU sont majoritairement en faveur de l'octroi d'une dérogation mineure pour la superficie du lot non construit. Toutefois, un document préparé par un arpenteur-géomètre précisant les dimensions exactes des nouveaux lots devra être fourni.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Analyse du 26 août 2020

Le terrain actuel est composé de trois lots mesurant 30,72 mètres de large sur une profondeur de plus ou moins 32,5 mètres, pour une superficie totale d'environ 999 mètres carrés. Suite à la subdivision des lots, celui déjà construit mesurera 15,38 mètres de front par 32,5 mètres de profond, pour une superficie de 500 mètres carrés, alors que le lot non construit mesurera 15,36 mètres de front par 32,5 mètres de profond, pour une superficie de 498,4 mètres carrés. La superficie minimale d'un lot dans la zone RA-8 est de 500 mètres carrés. La superficie proposée pour le lot non construit est donc non conforme au *Règlement de lotissement 2008-44*.

En ce qui concerne la volumétrie et l'architecture de la nouvelle construction, l'objectif est de préserver la prépondérance visuelle sur le premier plan de façade en proposant une volumétrie exploitant le même style architectural et intégrant un garage simple en recul. Un volume d'un étage est proposé pour la section avant du bâtiment afin de respecter la hauteur et le gabarit des constructions voisines immédiates, alors qu'un volume de deux étages est proposé pour la section arrière du bâtiment.

La façade principale du nouveau bâtiment mesurera 36 pieds et 6 pouces de largeur par 53 pieds de profondeur. Le taux d'implantation de la maison proposée sera de 36 %, soit 3 % de plus que ce qui est autorisé au zonage.

Les fenêtres en façade seront de modèle à battant et fixe, de couleur « Gris métallique ». La porte d'entrée principale de modèle plein vitrage sera également de couleur « Gris métallique ».

Comme revêtement extérieur, le propriétaire propose l'utilisation de brique d'argile de format « Modulaire », de modèle « Chocolate Wirecut », de la compagnie Bowerston, ainsi qu'un revêtement de bois posé à l'horizontale de modèle « Chic », de la compagnie Sidex, de couleur « LA-14 », soit un gris foncé.

La hauteur totale du nouveau bâtiment sera de 8,79 mètres (28 pieds et 10 ¼ pouces). Le revêtement de toiture sera composé d'un bardeau d'asphalte de modèle « Mystique 42 », de la compagnie BP, de couleur « Noir 2 tons ».

Portée de la demande de dérogation mineure

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser la création d'un nouveau lot d'une superficie de 498,4 mètres carrés, alors que le *Règlement de lotissement 2008-44* prévoit que la superficie minimale d'un lot dans la zone RA-8 est de 500 mètres carrés.

Règlement 2006-8 sur les dérogations mineures

Selon les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les éléments mentionnés à l'article 3 du règlement doivent être pris en considération lors de l'étude et de la prise de décision sur une demande de dérogation mineure.

- e) « La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande. »

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La superficie totale des lots existants ne permet pas la subdivision des lots, selon le *Règlement de lotissement 2008-44*. Une superficie de 1,6 mètre carré est manquante pour le lot qui n'est actuellement pas construit.

- b) « *La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.* »

Une lettre a été envoyée aux propriétaires voisins; nous avons demandé une réponse avant le 26 août 2020.

- c) « *La dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme tel qu'amendé au jour de la décision du conseil municipal sur la demande.* »

Les travaux ne contreviennent pas au plan d'urbanisme.

- d) « *Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux déjà en cours ou déjà exécutés, elle ne peut être accordée que lorsque ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.* »

Les travaux ne sont pas encore exécutés.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet consistant à subdiviser les trois lots existants en deux lots distincts afin de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée, tout en conservant la maison existante construite vers 1950;
CONSIDÉRANT QU'	afin de rendre le projet réalisable, le garage attaché ainsi que son lien avec la maison d'origine, qui ont été ajoutés au fil des années, devront être démolis;
CONSIDÉRANT QUE	le garage attaché existant ainsi que son lien avec la maison d'origine s'intègrent peu avec le bâtiment d'origine;
CONSIDÉRANT QUE	la superficie proposée du lot non construit est inférieure au cadre normatif prescrit dans le <i>Règlement de lotissement 2008-44</i> , et que dans ce sens, une dérogation mineure doit être octroyée afin de permettre la construction du nouveau bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU sont en faveur de l'octroi d'une dérogation mineure pour la superficie du lot non construit;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	le gabarit de toute construction doit s'apparenter à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus, tels que perçus visuellement, de la combinaison des dimensions, du volume, des formes et des ouvertures d'une construction;
CONSIDÉRANT QUE	la volumétrie de la nouvelle construction proposée s'intègre peu avec les voisins immédiats et devrait davantage s'inspirer de la volumétrie proposée dans le dossier d'orientation présenté lors de la rencontre du CCU du 20 mai 2020;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU' une toiture à quatre versants avec une lucarne donnant sur la cour latérale ou arrière favoriserait l'intégration du nouveau bâtiment avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE la modulation de la façade par le traitement des ouvertures devrait être revue afin de s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-06

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Hélène Frigon et M. Tan Vu Nguyen, propriétaires

Adresse : 461, avenue de Brixton

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la maison unifamiliale isolée construite en 1951.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 26 septembre 2018. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2018

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement pour l'ajout d'un garage et la transformation de la façade;

CONSIDÉRANT QUE l'aspect du garage n'est pas de facture résidentielle et que des modifications doivent être faites afin de mieux le rattacher à la maison;

CONSIDÉRANT QUE les modifications doivent viser à réduire l'impact du garage pour le rendre moins imposant;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les P.I.I.A.;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés ci-dessus.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un second projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 21 novembre 2018. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2018

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement pour l'ajout d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie de la maison est déjà imposante et que la forme du garage doit en ajouter le moins possible;

CONSIDÉRANT QU' une seule porte de garage d'un maximum de 16 pieds de large plutôt que deux portes aiderait à atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QU' à part les portes de garage, le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les P.I.I.A.;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de P.I.I.A. aux conditions suivantes :*

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- *Le garage ne doit avoir qu'une seule porte de garage d'un maximum de 16 pieds de large;*
- *La brique de la façade du garage doit « tourner » le coin gauche pour être également présente au début du mur latéral gauche.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un troisième projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 17 juin 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1951;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la marquise à deux versants proposée s'intègre bien avec la façade avant du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un garage double alourdi et déséquilibre la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le toit plat de l'agrandissement s'intègre peu avec le volume existant;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement devrait être davantage en recul de la façade principale du bâtiment;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Analyse du 26 août 2020

L'agrandissement sur un étage à toit plat se fera en projection latérale gauche. Il sera d'une largeur de 13 pieds et 4 ¼ pouces de large et d'une profondeur de 33 pieds et 0 ¼ pouce. La nouvelle section sera alignée avec la façade principale du bâtiment. Le taux d'implantation du bâtiment, une fois agrandi, sera de 26,75 %. Le nouvel espace servira principalement d'agrandissement au garage existant et de *mudroom* à l'arrière.

La section agrandie sera recouverte, en façade, d'un revêtement de brique d'argile de couleur rouge, de modèle et de couleur identiques à ce que l'on retrouve sur la maison existante. Une porte de garage de couleur noire, comportant deux verres fixes horizontaux, est proposée en façade.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Au niveau du bâtiment existant, il est proposé de peindre l'ensemble des fenêtres existantes de couleur noire. L'ensemble des volets existants sera retiré. Également, la porte de garage existante sera remplacée par une porte de garage de même modèle que proposé au niveau de l'agrandissement. Une nouvelle marquise en revêtement métallique noire est proposée au-dessus de la porte d'entrée principale.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

- CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1951;
- CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;
- CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
- CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QU' un projet d'agrandissement en projection latérale gauche, comportant une volumétrie et une implantation identiques, a été accepté en 2018 sous certaines conditions;
- CONSIDÉRANT QUE les conditions d'acceptation du projet en 2018 étaient que le garage ne devait comporter qu'une seule porte de garage d'un maximum de 16 pieds de large et que la brique de la façade du garage devait « tourner » le coin gauche pour être également présente au début du mur latéral gauche;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'avis que le projet doit respecter les conditions du dossier initialement accepté en 2018 ou qu'un nouveau projet comportant qu'une seule porte de garage et un nouveau volume davantage en recul par rapport à la façade principale du bâtiment devrait être présenté;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'avis que si un nouveau garage attaché est proposé en projection latérale gauche, la porte de garage existante devrait être condamnée;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-07

Requérants : Mme Nathalie Beauchesne et M. Christian Bédard, propriétaires

Adresse : 138, avenue Saint-Denis

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1918.

Analyse du 26 août 2020

Les propriétaires désirent peindre la brique d'argile qui a déjà été peinte il y a plusieurs années. Il est proposé de peindre la brique de couleur « SW 6328 Épilobe » de la compagnie Sherwin Williams.

Il est également proposé de peindre la galerie et le balcon avant, les garde-corps, les mains courantes ainsi que la corniche de couleur « Noir Onyx 00nn 05/000 » de la compagnie CIL, et la fondation de couleur « Metal Gris 00NN 10/1000 ».

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1918;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les couleurs et les matériaux utilisés doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la brique soit décapée et non peinte;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les volets donnant sur la façade avant du bâtiment soient retirés;

CONSIDÉRANT QUE la galerie, le balcon, les garde-corps, les mains courantes ainsi que la corniche donnant sur la façade avant du bâtiment, devraient être peints de la même couleur que les éléments en bois du voisin jumelé, soit dans les teintes de gris, ou demeurer de couleur blanche comme l'existant;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- la galerie, le balcon, les garde-corps, les mains courantes ainsi que la corniche donnant sur la façade avant du bâtiment, doivent être peints de la même couleur que les éléments en bois du voisin jumelé, soit dans les teintes de gris ou demeurer de couleur blanche comme l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-08

Requérantes : Mme Dominique Duchesne et Mme Kim Silkauskas, propriétaires

Adresse : 605, avenue Pine

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade en construisant un nouveau perron couvert pour la maison unifamiliale isolée construite vers 1948.

Analyse du 26 août 2020

Le nouveau perron aura une largeur d'environ 6 pieds et 8 pouces avec une projection avant de 5 pieds. Ce nouveau perron sera centré sur le pignon de la maison.

Le toit au-dessus du perron sera recouvert de revêtement métallique de la compagnie MAC de couleur « Titanium noir ». Ce toit sera supporté par des poteaux de 6 pouces de fût en bois de couleur noire. Les propriétaires songent aussi à recouvrir les poteaux d'aluminium. Le garde-corps sera en aluminium préfabriqué de couleur noire. La main courante sera de bois.

Le revêtement de vinyle sur la maison sera changé pour la partie sous le toit du perron. Il sera remplacé par un revêtement de bois de la compagnie Maibec de couleur naturelle « Ambre Algonquin ».

Le cadrage de la porte sera de bois de couleur noire. Il mesurera 6 pouces de large.

Les portes et les fenêtres seront peintes de couleur noire. Le plancher du perron ainsi que les marches seront de composites de la compagnie Fiberon de couleur « Ipé ».

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1948;

CONSIDÉRANT QUE les poteaux de 6 pouces supportant le nouveau toit au-dessus du perron devraient être composés de bois;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Les poteaux supportant le nouveau toit au-dessus du perron doivent être composés de bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-09

Requérant : M. Marco Merques, propriétaire du restaurant Primi Piatti
Adresse : 47, rue Green
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Affichage

Demande

Le projet consiste à installer une nouvelle enseigne sur auvent pour le restaurant Primi Piatti.

Analyse du 26 août 2020

Le restaurant est actuellement en travaux pour refaire sa décoration intérieure et pour s'agrandir en utilisant une petite partie du commerce adjacent.

Pour unifier son commerce, le propriétaire désire installer un auvent de couleur noire avec l'inscription du commerce au centre. L'auvent mesurera un total de 40 pieds, soit la largeur du commerce. Nous pourrions donc y lire l'inscription « Primi Piatti » mesurant 144 pouces de large avec le mot « restaurant » en dessous. Les lettres seront de couleur dorée. Le total de la hauteur des lettres mesurera 31 pouces.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une nouvelle enseigne sur auvent pour le restaurant Primi Piatti;

CONSIDÉRANT QUE le commerce est actuellement en travaux pour refaire sa décoration intérieure et pour s'agrandir en utilisant une petite partie du commerce adjacent;

CONSIDÉRANT QUE pour unifier son commerce, le propriétaire désire installer un auvent de couleur noire avec l'inscription du commerce au centre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-10

Requérant : M. Grégory Giroux, architecte pour M. Éric Ducharme, administrateur de la compagnie Immeubles Fluxus Inc., propriétaire

Adresse : 193, rue du Prince-Arthur

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation des façades

Demande

Le projet consiste à transformer les façades de la maison unifamiliale isolée, ayant un style architectural américain de type « Shingle style », construite vers 1893.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 19 février 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1893;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment possède une façade avant donnant sur la rue du Prince-Arthur et une façade avant secondaire donnant sur l'avenue Hickson;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude est de style architectural américain de type « Shingle style »;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant se distingue par son revêtement en bardeau de cèdre et que ce type de revêtement devrait être préservé afin de conserver l'identité distinctive du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les lucarnes en façade coiffées de toits coniques donnant sur l'élévation avant (rue du Prince-Arthur) ne devraient pas être transformées, étant un élément fort de la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le cadrage autour des fenêtres doit être conservé;

CONSIDÉRANT QUE toutes modifications proposées au niveau du bâtiment existant doivent respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un deuxième projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 18 mars 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1893;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment possède une façade avant donnant sur la rue du Prince-Arthur et une façade avant secondaire donnant sur l'avenue Hickson;*
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude est de style architectural américain de type « Shingle style »;*
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bardeau de cèdre proposé sur l'ensemble du bâtiment permet de conserver l'identité distinctive du bâtiment d'origine;*
- CONSIDÉRANT QUE la transformation des lucarnes donnant sur l'élévation avant (rue du Prince-Arthur) respecte le style architectural américain de type « Shingle style »;*
- CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau du bâtiment existant respectent les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine;*
- CONSIDÉRANT QUE l'enlèvement du garage détaché initialement proposé, qui alourdissait la volumétrie, favorise l'acceptation du projet;*
- CONSIDÉRANT QU' un seul revêtement de toiture devrait être proposé pour l'ensemble du bâtiment, soit un revêtement de toiture en bardeau d'asphalte;*
- CONSIDÉRANT QUE l'enlèvement des chevrons de couleur cèdre naturel délimitant le périmètre des pignons allégerait certaines élévations;*
- CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;*

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le revêtement de toiture recouvrant la galerie doit être en bardeau d'asphalte de couleur « noir 2 tons », de la compagnie Dakota, soit le même revêtement de toiture que le bâtiment principal;*
- Les chevrons de couleur cèdre naturel délimitant le périmètre de certains pignons doivent être enlevés.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

L'architecte nous soumet maintenant une nouvelle demande afin de proposer un nouveau revêtement pour la toiture recouvrant la galerie en façade avant du bâtiment.

Analyse du 26 août 2020

Le propriétaire désire remplacer le revêtement de toiture recouvrant la galerie en façade avant du bâtiment initialement proposé en bardeau d'asphalte de couleur « Noir 2 tons », de la compagnie Dakota, par un revêtement d'acier, de style « tôle à baguettes », de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

- CONSIDÉRANT** le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1893;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à remplacer le revêtement de toiture recouvrant la galerie en façade avant du bâtiment, initialement proposé en bardeau d'asphalte de couleur « Noir 2 tons », de la compagnie Dakota, par un revêtement d'acier, de style « tôle à baguettes », de couleur noire;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE

la jonction des deux types de revêtement de toiture au-dessus de la galerie en façade avant du bâtiment devrait se faire à la jonction des changements de pente de toit afin de respecter davantage les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- La jonction des deux types de revêtement de toiture au-dessus de la galerie en façade avant du bâtiment doit se faire à la jonction des changements de pente de toit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-11

Requérant : M. Bernard Marois, propriétaire
Adresse : 555, avenue Pine
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Agrandissement

Demande

Le projet consiste à agrandir en projection latérale droite le triplex isolé construit vers 1961.

Analyse du 26 août 2020

L'agrandissement mesurera 4 pieds et 11 pouces en projection latérale droite sur une profondeur de 18,5 pieds. Cet agrandissement sera en retrait de presque 9 pieds de la façade avant principale et sera situé dans l'abri d'auto existant. Il servira principalement à ajouter des espaces de rangement à l'intérieur de la maison.

Cet agrandissement sera recouvert de clin de fibrociment placé à la verticale, de couleur rouge brique. Le bas du mur latéral de l'agrandissement sera recouvert de briques pour rencontrer le pourcentage de maçonnerie sur chacune des élévations.

Nous retrouverons également du rangement dans l'espace sous le plancher du rez-de-chaussée.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement en projection latérale droite du triplex isolé construit vers 1961;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
CONSIDÉRANT QUE	le nouveau volume complexe alourdit la façade et s'intègre peu avec le bâtiment existant;
CONSIDÉRANT QUE	le choix de matériaux de revêtement devrait être revu afin d'assurer une meilleure harmonisation avec le bâtiment actuel et les bâtiments situés à proximité;
CONSIDÉRANT QU'	un travail architectural supplémentaire devrait être effectué afin d'intégrer le nouveau volume en cour latérale droite par rapport à l'abri d'auto existant;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-12

Requérants : Mme Marie-Pierre Thivierge et M. Vincenzo Lalli, propriétaires

Adresse : 101, rue des Flandres

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1976.

Analyse du 26 août 2020

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement d'aluminium existant de couleur blanche par un revêtement d'acier de la compagnie MAC. Deux options sont proposées pour le revêtement d'acier, soit la couleur « Torrifié » de la collection bois, privilégiée par les propriétaires, et la couleur « Bronze Renaissance » de la collection signature. Aucune modification n'est proposée au niveau de la maçonnerie.

De plus, l'ensemble des gouttières, soffites et fascias seront remplacés par des gouttières, soffites et fascias en aluminium de couleur noire afin d'être en harmonie avec les contours de fenêtres qui sont déjà de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1976;

CONSIDÉRANT QUE par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé devrait être composé de bois véritable ou d'acier de la compagnie MAC de couleur « Bronze Renaissance » de la collection signature;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- le revêtement extérieur proposé doit être composé de bois véritable ou d'acier de la compagnie MAC de couleur « Bronze Renaissance » de la collection signature.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-13

Requérant : M. Marc Dupéré, propriétaire
Adresse : 519, avenue Townshend
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Agrandissement

Demande

Le projet consiste à agrandir la maison unifamiliale isolée construite en 1975.

Analyse du 26 août 2020

L'agrandissement en projection arrière donnant sur rue sera sur un étage et mesurera 3,69 mètres de large par 4,27 mètres de profond. La section agrandie sera recouverte de verre.

La nouvelle section sera munie d'un toit à deux versants. La hauteur du faîte sera d'environ 13 pieds.

Commentaire du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

L'agrandissement est en recul important par rapport à la rue.

Une haie dense longe l'avenue Townshend; l'agrandissement ne sera donc pas visible de la rue.

Le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite en 1975;
CONSIDÉRANT QUE	l'agrandissement est en recul important par rapport à la rue;
CONSIDÉRANT QUE	la haie dense longeant l'avenue Townshend devrait être conservée afin de limiter la visibilité de l'agrandissement de la rue;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- la haie dense longeant l'avenue Townshend doit être conservée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-14

Requérant : M. Henri Cleinge, architecte pour M. Gorgin Salami, propriétaire

Adresse : 825, rue Boissy

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissements et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1970.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 17 juin 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1970;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude, soit la résidence Henri-Mercier, fait partie du répertoire patrimonial de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère spécifique d'un bâtiment, notamment en termes de gabarit et de forme, doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' aucune modification ne devrait être faite au niveau de la façade avant du bâtiment afin de conserver son caractère distinct;

CONSIDÉRANT QUE si les propriétaires désirent augmenter la superficie habitable du bâtiment, l'agrandissement devrait se faire en projection arrière et être non visible de la rue;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de **refuser** le projet de PIIA tel que déposé.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du CCU, le propriétaire dépose un nouveau projet limitant les modifications au niveau de la façade avant du bâtiment afin de conserver son caractère distinct.

Analyse du 26 août 2020

Le propriétaire propose d'abaisser la porte d'entrée principale du bâtiment afin de pouvoir réaménager l'intérieur. La porte d'entrée, la toiture au-dessus de cette porte et les colonnes seront enlevées et réinstallées. Une brique d'argile identique à la brique d'argile existante sera utilisée pour recouvrir l'espace où se trouve la porte d'entrée existante.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau de la façade avant du bâtiment.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1970;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à abaisser la porte d'entrée principale du bâtiment afin de pouvoir réaménager l'intérieur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude, soit la résidence Henri-Mercier, fait partie du répertoire patrimonial de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE comme mentionné dans les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020, aucune modification ne devrait être faite au niveau de la façade avant du bâtiment afin de conserver son caractère distinct;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'avis qu'aucun agrandissement ne devrait être fait en cour latérale, malgré que l'intervention proposée n'est pas assujettie au PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-15

Requérant : M. Nawid Mehdi, chargé de projets chez Architecture CBA, pour Mme Sophie Lord et M. Joseph Deblois, propriétaires

Adresse : 776, avenue Oak

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1977.

Analyse du 26 août 2020

Les propriétaires désirent transformer l'abri d'auto existant en garage attenant, en projection latérale droite, mesurant 11 pieds et 8 pouces de large sur 18 pieds et 2 pouces de profond. Le garage attenant est implanté environ 2 pieds en retrait de la façade principale du bâtiment. L'implantation de ce garage sera identique à l'implantation de l'abri d'auto existant.

Au niveau de la façade avant, le garage sera recouvert d'un revêtement de brique d'argile, de format et de modèle identiques à l'existant. La porte de garage sera en aluminium, de couleur noire, et comportera huit verres fixes.

Aucune modification n'est proposée au niveau de la façade avant principale du bâtiment.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1977;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à transformer l'abri d'auto existant en garage attenant en projection latérale droite;
CONSIDÉRANT QUE	les ouvertures proposées au niveau de la nouvelle porte de garage devraient être composées de verre givré;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Les ouvertures proposées au niveau de la nouvelle porte de garage doivent être composées de verre givré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-17

Requérant : M. Luc Plante, architecte pour M. David El-Khoury, propriétaire

Adresse : 228, avenue Rivermere

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1972.

Analyse du 26 août 2020

L'agrandissement, en projection latérale droite, consiste à la construction d'un garage attaché mesurant 11 pieds de largeur sur 24 pieds et 4 ½ pouces de profondeur. La façade du garage attaché sera en retrait d'environ 2 pieds et 6 pouces de la façade de la maison existante. Le nouveau toit sera composé de trois versants.

Un agrandissement est également proposé en cour arrière. Il sera en recul d'environ 29 pieds par rapport à la façade principale du bâtiment et sera visible sur 4 pieds en projection latérale gauche. Les nouveaux espaces à l'arrière serviront de salle de séjour, de salle à manger et de cuisine. Ce volume est construit en recul de manière à identifier le corps principal de la maison. La nouvelle toiture est un prolongement de la toiture existante.

Suite aux travaux d'agrandissement, le taux d'implantation sera de 30,38 %.

Un revêtement de briques d'argile rouge appareillé à la brique existante sera installé sur l'ensemble des nouvelles façades.

Une marquise à toit plat a été ajoutée en façade pour protéger l'entrée principale des intempéries.

De nouvelles portes et fenêtres, de couleur « Minerai de fer », seront installées sur l'ensemble du bâtiment. Les ouvertures donnant sur la façade ont été revues.

Les soffites, fascias, solins et gouttières existants seront remplacés par des soffites, fascias, solins et gouttières, en aluminium, de couleur « Minerai de fer », de la compagnie Gentek.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1972;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que le parapet donnant sur la section de toiture à toit plat devrait être retiré, si cela n'affecte pas à l'intégralité de la structure du toit;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-18

Requérante : Mme Marie-Hélène Tétreault, propriétaire
Adresse : 139, avenue Berkley
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Agrandissement

Demande

Le projet consiste à transformer l'abri d'auto actuel en garage pour la maison unifamiliale isolée construite en 1959.

Analyse du 26 août 2020

Le garage mesurera 17,5 pieds de large sur 39 pieds de profond. La partie avant sera utilisée comme garage, alors que la partie arrière sera occupée par un séjour.

Sur le mur avant, l'espace occupé par la porte de garage sera aligné avec la façade avant. Une porte d'entrée vitrée sera adjacente au mur de la maison et sera en retrait de 2,5 pieds de la façade de manière à souligner la transition entre les deux et à donner l'aspect secondaire à cette entrée.

La porte de garage sera de bois recouverte de lamelles de bois noires. Un revêtement similaire sera utilisé pour recouvrir la partie du mur à la gauche de la porte de garage, alors que la partie droite du mur sera recouverte de brique d'argile identique à la brique actuelle.

Le toit de la maison et celui du garage seront recouverts d'un revêtement d'acier peint de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite vers 1959;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à transformer l'abri d'auto existant en garage attenant en projection latérale droite;
CONSIDÉRANT QUE	l'ensemble du revêtement de toiture existant sera remplacé par un revêtement de toiture d'acier peint de couleur noire;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-19

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Hélène Baillargeon, propriétaire

Adresse : 446, boulevard Desaulniers

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformations des façades

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer les façades de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1951.

Analyse du 26 août 2020

L'agrandissement sera d'une largeur de 15 pieds et 6 pouces en projection arrière sur une profondeur de 19 pieds et 6 pouces et sera aligné avec la façade avant du bâtiment donnant sur l'avenue de Merton. Le taux d'implantation, suite aux travaux, sera de 27,58 %, alors que le taux maximal d'implantation dans la zone RA-4 est de 33,33 %. Les nouveaux espaces serviront de salle familiale au sous-sol, de cuisine au rez-de-chaussée, et de chambre à coucher et salle de bain à l'étage.

Les revêtements utilisés pour l'agrandissement seront une brique d'argile rouge appareillée à l'existant, soit une brique d'argile de la compagnie Meridian, collection Riverdale Rugg, format Québec ainsi qu'un revêtement métallique posé à l'horizontale d'une largeur de 6 pouces, de la compagnie Mac, collection Harrywood, de couleur « Zinc brossé ».

Le projet prévoit que la toiture de l'agrandissement soit composée de deux types de toitures, soit une toiture à toit plat ainsi qu'une toiture en pente à deux versants. Le revêtement de toiture à toit plat sera recouvert d'une membrane autoadhésive, de la compagnie IKO, de couleur blanche, alors que la nouvelle toiture en pente sera recouverte d'un revêtement métallique en acier, de la compagnie MAC, de couleur « Noir titane ».

Au niveau du bâtiment existant, il est proposé de remplacer l'ensemble du revêtement de toiture existant en bardeau d'asphalte, par un nouveau revêtement de bardeau d'asphalte de la compagnie IKO, de couleur « Noir double ». Également, l'ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par des fenêtres hybrides (aluminium et PVC), de la compagnie Gentek, de couleur noire. Les modèles des fenêtres existantes seront modifiés.

La porte d'entrée principale sera également remplacée par une porte de modèle plein vitrage en aluminium, de la compagnie Gentek, de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1951;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE les nouveaux volumes proposés en cour arrière alourdissent la façade latérale donnant sur l'avenue de Merton et s'intègrent peu avec le bâtiment existant;
- CONSIDÉRANT QU' un travail architectural supplémentaire devrait être effectué afin d'intégrer davantage les nouveaux volumes en cour arrière;
- CONSIDÉRANT QUE le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment actuel et des bâtiments situés à proximité;
- CONSIDÉRANT QUE l'hétérogénéité des formes de toits proposés ne favorise pas l'intégration des nouveaux volumes;
- CONSIDÉRANT QUE le choix de matériaux de revêtement devrait être revu afin d'assurer une meilleure harmonisation avec le bâtiment actuel et les bâtiments situés à proximité;
- CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU, un rappel de la pierre existante en façade avant, au niveau de l'élévation latérale droite, pourrait favoriser l'intégration des nouveaux volumes;
- CONSIDÉRANT QUE la dimension et le modèle des fenêtres en façade avant principale devraient être revus afin de préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment et d'assurer une harmonie avec le bâtiment voisin jumelé;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-20

Requérant : M. David Marotte, propriétaire
Adresse : 306, rue Green
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950.

Analyse du 26 août 2020

L'agrandissement prévu en projection avant sera un porche destiné à abriter la porte d'entrée principale du bâtiment. Le nouveau volume, d'une largeur de 13 pieds et 7 ½ pouces et d'une profondeur de 6 pieds et 4 ¼ pouces, sera recouvert de brique d'argile appareillée à la brique d'argile existante. L'agrandissement à toit plat sera d'une hauteur de 11 pieds et 10 pouces, soit environ 13 pieds plus bas que la hauteur de faîte de toit du bâtiment principal.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950;
CONSIDÉRANT QUE	le mur de fondation de l'agrandissement en façade avant devrait être aligné horizontalement avec le mur de fondation du bâtiment existant;
CONSIDÉRANT QUE	l'implantation de l'agrandissement en façade avant devrait respecter l'implantation de la perspective 3D proposée;
CONSIDÉRANT QUE	les détails architecturaux de l'entrée principale devraient respecter la perspective 3D proposée;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le mur de fondation de l'agrandissement en façade avant doit être aligné horizontalement avec le mur de fondation du bâtiment existant;
- L'implantation de l'agrandissement en façade avant doit respecter l'implantation de la perspective 3D proposée;
- Les détails architecturaux de l'entrée principale doivent respecter la perspective 3D proposée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-21

Requérant : M. Alexandre Blouin, architecte pour Mme Éline Morissette et M. Christian Lafortune, propriétaires

Adresse : 285, avenue Maple

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1946.

Analyse du 26 août 2020

L'agrandissement, en projection latérale gauche, mesurera 17 pieds et 1 ½ pouce de largeur sur 21 pieds et 6 ¾ pouces de profondeur. La façade de l'agrandissement sera en retrait de 2 pieds et 6 pouces de la façade principale de la maison. Un agrandissement non visible de la rue est également prévu en cour arrière. Après les travaux d'agrandissement, le taux d'implantation de la maison sera d'environ 25,8 %, alors que le taux maximal d'implantation dans la zone RA-4 est de 33,33 %. Au rez-de-chaussée, le nouvel espace servira de garage, cuisine et salle à manger, alors qu'à l'étage, le nouvel espace servira de chambre à coucher et de salle de bain.

Le nouveau volume en projection latérale gauche sera muni d'un toit à deux versants. La hauteur de l'agrandissement sera de 27 pieds et 7 ¼ de pouces, soit environ 2 pieds et 4 ½ pouces plus bas que la maison actuelle. Le revêtement de toiture sera en acier de la compagnie MAC, de couleur gris ardoise.

L'agrandissement sera recouvert en façade avant d'un matériau de parement en brique d'argile, de modèle Atlantic Louisbourg et de modèle Tapestry Manganese Dark, de la compagnie Shaw Brick.

En façade avant, il y aura une nouvelle fenêtre de modèle à battant donnant sur l'étage. L'ensemble des nouvelles fenêtres au niveau de l'agrandissement sera en PVC de couleur gris charbon. La nouvelle porte de garage sera une porte pleine composée de bois.

En ce qui concerne le bâtiment existant, l'ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par des fenêtres en PVC de couleur gris charbon avec insertions en plomb. Aucune modification n'est proposée au niveau des modèles et des dimensions des fenêtres en façade avant du bâtiment. La porte d'entrée principale sera remplacée par une nouvelle porte en bois comportant un vitrage dans la section du haut.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1946;

CONSIDÉRANT QUE cette maison fait partie du répertoire « King Cottage »;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la mise en valeur du bâtiment d'origine, tant par la mise à jour de certains éléments architecturaux du bâtiment d'origine que par la sobriété des agrandissements proposés;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres existantes avec insertions en plomb du bâtiment devraient être conservées;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- les fenêtres existantes avec insertions en plomb du bâtiment doivent être conservées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200826-22

Requérant : M. Ryad Brix, propriétaire
Adresse : 590, boulevard Desaulniers
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Abri d'auto et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à construire un abri d'auto adossé et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1952.

Analyse du 26 août 2020

En projection latérale gauche, le nouvel abri d'auto adossé mesurera 13 pieds et 3 pouces de largeur, tandis que sa profondeur sera d'environ 30 pieds. La façade avant de l'abri d'auto sera alignée avec la façade de la galerie avant donnant sur l'entrée principale. L'implantation de l'abri d'auto est non conforme à l'article 6.3 d) du *Règlement de zonage 2008-43*, qui mentionne qu'un abri d'auto attaché au bâtiment principal doit respecter la marge minimale avant, soit 4,5 mètres dans la zone RA-4. L'abri d'auto sera recouvert, au niveau du mur latéral gauche, d'un revêtement de lattes de bois.

L'abri d'auto sera composé d'un toit plat et sa hauteur maximale sera d'environ 11 pieds et 9 5/8 pouces. Le fascia de la toiture sera recouvert de tôle en acier de couleur « fusain ».

Il est proposé d'apporter certaines modifications au niveau de la façade du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2020

CONSIDÉRANT	le projet de construction d'un abri d'auto adossé et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1952;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	l'implantation de l'abri d'auto est non conforme à la réglementation municipale au niveau de la marge avant;
CONSIDÉRANT QUE	l'abri d'auto devrait conserver la même implantation que le garage attaché initialement proposé en janvier 2020, soit être en recul de 7 pieds par rapport à la façade avant du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	la forme du toit de l'abri d'auto devrait être identique à la forme du toit du garage attaché initialement proposé en janvier 2020;
CONSIDÉRANT QUE	les cabanons à toit plat détachés du bâtiment principal sont prohibés sur tout le territoire de la ville;
CONSIDÉRANT QUE	le cabanon doit être implanté à un minimum de 1,5 mètre du bâtiment principal;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' un calcul devra être fourni afin de valider qu'au moins 40 % du périmètre total de l'abri d'auto, sans tenir compte du mur du bâtiment principal, est ouvert;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- l'abri d'auto doit conserver la même implantation que le garage attaché initialement proposé en janvier 2020, soit être en recul de 7 pieds par rapport à la façade avant du bâtiment;
- la forme du toit de l'abri d'auto doit être identique à la forme du toit du garage attaché initialement proposé en janvier 2020;
- le cabanon doit être implanté à un minimum de 1,5 mètre du bâtiment principal et ne doit pas être composé d'un toit plat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CCU-200826-23

Divers

- Discussion concernant les travaux en cours au 171, Hickson, notamment au niveau de l'aménagement du stationnement en demi-cercle;
- Discussion concernant la conformité de la nouvelle clôture donnant sur rue installée au 210, Queen;
- Discussion concernant la nomination d'un nouveau vice-président du CCU.

CCU-200826-24

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand que la séance soit levée à 0 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
Mme Monique Dutil
M. Philippe Leggett-Bachand
M. Paul Guenther
M. Pierre-François Chapleau
M. Kevin Massé

MEMBRE ABSENT

Mme Janet Sader

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

CCU-200909-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 07, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-200909-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. PIIA – 111, boulevard Desaulniers..... 6
Transformation de la façade
4. PIIA – 360, avenue Wickham..... 4
Transformation de la façade
5. PIIA – 595, avenue Oak..... 6
Agrandissement et transformation de la façade
6. PIIA – 210, avenue des Pyrénées 2
Agrandissement et transformation de la façade
7. PIIA – 441, avenue de Mortlake 7
Agrandissement et transformation de la façade
8. Divers
9. Levée de la séance

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200909-03

Requérants : Mme Kristell Baune et M. Pascal Landreville, propriétaires

Adresse : 111, boulevard Desaulniers

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1913.

Analyse du 9 septembre 2020

Les propriétaires désirent apporter plusieurs modifications au niveau de la galerie et du balcon donnant sur la façade avant du bâtiment. Il est proposé de remplacer l'ensemble des garde-corps et mains courantes en fer forgé existants par des garde-corps et mains courantes en bois. De nouvelles colonnes évasées (10 pouces à la base et 6 pouces au sommet) sont proposées pour supporter le balcon à l'étage, alors que des poteaux d'une largeur de 6 pouces seront installés au niveau de l'escalier menant au rez-de-chaussée. L'ensemble des éléments en bois seront peints de couleur « AF-390 », de la compagnie Benjamin Moore, soit dans les teintes de gris beige.

Il est également proposé de remplacer les deux portes donnant sur la façade avant par des portes en aluminium de couleur « Minerai de fer », comportant des carreaux tels que les fenêtres existantes, de modèle plein vitrage à l'étage et de modèle 2/3 vitré au rez-de-chaussée.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT | le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1913; |
| CONSIDÉRANT QUE | le projet consiste notamment à apporter des modifications au niveau de la galerie et du balcon donnant sur la façade avant du bâtiment; |
| CONSIDÉRANT QUE | les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés; |
| CONSIDÉRANT QUE | la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment; |
| CONSIDÉRANT QUE | les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de détails architectoniques pertinents; |
| CONSIDÉRANT QUE | le nombre de colonnes en bois proposées, supportant la toiture de la galerie en façade avant, devrait être identique au nombre de colonnes en acier existantes, soit une rythmique de colonnes doubles; |
| CONSIDÉRANT QUE | les membres du CCU suggèrent que la forme des colonnes en bois soit similaire aux colonnes présentes sur la galerie avant du bâtiment voisin de gauche, soit de formes carrées comportant un chapeau dans la portion supérieure; |

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les deux nouvelles portes donnant sur la façade avant devraient être identiques et de modèle 2/3 vitré comportant des carreaux telles que les fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le nombre de colonnes en bois proposées supportant la toiture de la galerie en façade avant doit être identique au nombre de colonnes en acier existantes, soit une rythmique de colonnes doubles;
- Les deux nouvelles portes donnant sur la façade avant doivent être identiques et de modèle 2/3 vitré comportant des carreaux telles que les fenêtres existantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200909-04

Requérants : Mme Sophie Tarte et M. Luc Berthiaume, propriétaires

Adresse : 360, avenue Wickham

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1958.

Analyse du 9 septembre 2020

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement en déclin du pignon de la façade de la maison par un revêtement en bardeau de cèdre, de la compagnie Maibec, de couleur « gargouille 223 ». Le revêtement existant au niveau de l'abri d'auto sera remplacé par des planches de cèdre posées à l'horizontale, de la même couleur que le revêtement proposé au niveau du pignon. Les matériaux en cèdre pourraient être remplacés par du bois traité pour un coût moindre. La porte située sur le mur arrière de l'abri d'auto donnant accès à la cour arrière sera également remplacée.

De plus, il est proposé de remplacer l'ensemble des soffites, fascias et gouttières, en aluminium de couleur noire, de la compagnie Gentek.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en bardeau de cèdre proposé au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment ne respecte pas le caractère architectural d'origine spécifique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200909-05

Requérant : Mme Marie-Christine Dubé, de la compagnie Tribu-design pour Mme Eugénie Beauvais-Auger et M. Xavier Mignot, propriétaires

Adresse : 595, avenue Oak

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1949.

Analyse du 9 septembre 2020

L'agrandissement prévu en projection avant sera destiné à abriter la porte d'entrée principale du bâtiment. Le nouveau volume, d'une largeur de 7 pieds et 4 ¼ pouces et d'une profondeur d'environ 4 pieds et 4 pouces, sera construit au-dessus du perron existant. L'agrandissement sera en recul de 0,1 mètre de la façade avant la plus rapprochée de la ligne avant afin de respecter la marge avant minimale de 4,5 mètres. L'agrandissement sera recouvert du toit existant recouvrant le perron existant. La porte d'entrée principale sera déplacée sur le côté droit du nouveau volume.

L'ensemble du revêtement extérieur existant sera remplacé par des planchettes de fibrociment d'une largeur de 6 pouces posées à l'horizontale, de couleur « Pierre des champs », de la compagnie James Hardie. Le revêtement de la toiture existant sera remplacé par un nouveau revêtement en bardeau d'asphalte de couleur « charcoal grey » de la compagnie IKO. Les fascias, soffites et gouttières seront en aluminium de couleur « gris nocturne », soit un gris foncé.

Il est également proposé de remplacer l'ensemble des fenêtres existantes par des fenêtres en aluminium de couleur « gris nocturne ». La nouvelle porte d'entrée principale sera en aluminium de couleur noire.

La galerie existante en projection latérale gauche sera démolie et l'entrée de stationnement sera déplacée à la droite du bâtiment.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1949;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	la porte d'entrée principale devrait donner sur l'élévation avant du bâtiment afin d'équilibrer la façade et respecter l'architecture d'origine du bâtiment;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE le volume de l'agrandissement devrait être diminué en profondeur afin de conserver l'entrée en alcôve sous la toiture existante;
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement de fibrociment ne devrait pas recouvrir le mur de fondation;
- CONSIDÉRANT QUE les fenêtres du sous-sol en façade avant devraient comporter un cadrage identique aux fenêtres du rez-de-chaussée;
- CONSIDÉRANT QUE si l'allée de stationnement est déplacée en projection droite du bâtiment, l'espace asphalté existant devra être gazonné;
- CONSIDÉRANT QUE l'arbre existant situé dans l'emplacement du stationnement projeté devra être remplacé par un nouvel arbre en cour avant conforme à l'article 5.12 du *Règlement de zonage 2008-43*;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200909-06

Requérant : M. Mazen Chamseddine, architecte pour Mme Andrée Bruneau et M. Dominic Deslanders, propriétaires

Adresse : 210, avenue des Pyrénées

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1968.

Analyse du 9 septembre 2020

L'agrandissement, en projection latérale droite, consiste à la construction d'un volume de deux étages mesurant 18 pieds de largeur sur 20 pieds de profondeur. La façade de l'agrandissement sera en retrait d'environ 19 pieds de la façade de la maison existante. Au rez-de-chaussée, l'espace du nouveau volume servira de salon et de salle de bain alors qu'à l'étage, il servira de chambre à coucher et de salle de bain. Suite aux travaux, le taux d'implantations sera de 15,4 %.

La façade avant de l'agrandissement sera composée, au rez-de-chaussée, d'une porte de modèle plein vitrage et d'une fenêtre ainsi qu'une fenêtre à l'étage. Une section en verre sur deux niveaux assurera la transition entre le bâtiment existant et le nouveau volume.

L'ensemble du revêtement extérieur existant sera remplacé par un revêtement de brique de format « Norman », de modèle « Aspen White W804 » ainsi que par un revêtement de bois posé à la verticale, de couleur « Blanc PPG 30 », de la compagnie Juste du pin. La toiture de l'agrandissement sera composée d'un toit deux versants en acier de couleur « quartz zinc » de la compagnie MAC. La hauteur du faîte de toit de l'agrandissement sera environ 6 pouces plus haut que la hauteur du faîte de toit du bâtiment existant. La toiture du bâtiment existant sera également remplacée par le même revêtement métallique.

Au niveau du bâtiment existant, plusieurs modifications sont proposées, notamment au niveau des ouvertures donnant sur la façade avant du rez-de-chaussée. Il est proposé de déplacer la porte d'entrée principale vers la gauche et de réaménager une nouvelle fenêtre à l'emplacement actuel de la porte d'entrée. De plus, l'ensemble des volets existants sera retiré.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1968;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE la proportion et l'équilibre des différents matériaux de parement au niveau de la façade avant du bâtiment existant devraient être conservés;
- CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que la porte d'entrée principale reste au même endroit que l'existant afin de respecter l'architecture d'origine du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE le recul important du nouveau volume favorise son intégration;
- CONSIDÉRANT QUE la hauteur du faîte de toit de l'agrandissement devrait être abaissée et ne devrait pas excéder la hauteur du faîte de toit du bâtiment existant;
- CONSIDÉRANT QUE les ouvertures du rez-de-chaussée donnant sur la façade avant de l'agrandissement devraient être revues et qu'aucune porte d'entrée n'y devrait être aménagée;
- CONSIDÉRANT QUE la marquise proposée au niveau de l'agrandissement devrait être retirée;
- CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que le volume de l'agrandissement soit accolé au volume du bâtiment existant afin de retirer le lien étroit reliant les deux volumes et ainsi éliminer le décrocher au niveau de l'élévation latérale droite de l'agrandissement;
- CONSIDÉRANT QUE le professionnel dans le dossier devra fournir les calculs afin de confirmer la conformité du projet à l'article 4.7 du *Règlement de zonage 2008-43* pour le pourcentage minimal (60 %) de maçonnerie par élévation et confirmer qu'il s'agit d'une brique d'argile;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200909-07

Requérante : Mme Louise Mercier, nouvelle propriétaire

Adresse : 441, avenue de Mortlake

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1952.

Analyse du 9 septembre 2020

L'agrandissement, en projection latérale gauche, consiste à la construction d'un volume de deux étages comportant un garage au rez-de-chaussée mesurant 12 pieds de largeur sur 21 pieds et 6 pouces de profondeur. La façade de l'agrandissement sera en retrait de 3 pieds et 9 pouces de la façade de la maison existante.

Un revêtement de brique d'argile rouge appareillé à la brique existante sera installé sur la façade avant du bâtiment. La porte de garage de modèle plein sera en acier de couleur charbon. Une marquise métallique est proposée au-dessus de la nouvelle porte de garage. À l'étage, une fenêtre de type bandeau de modèle fixe est proposée.

La toiture de l'agrandissement sera composée d'un toit trois versants, en bardeau d'asphalte de couleur « noir 2 tons » de la compagnie BP. La hauteur du faîte de toit de l'agrandissement sera environ 1 pied plus bas que la hauteur du faîte de toit du bâtiment existant.

Au niveau du bâtiment existant, plusieurs modifications sont proposées. Les blocs en verre en projection gauche de la façade avant existante seront remplacés par des fenêtres fixes, de couleur charbon, tout comme l'ensemble des fenêtres existantes donnant sur la façade avant qui ont été revues. La porte d'entrée principale sera remplacée par une porte pleine en aluminium également de couleur charbon. Une marquise à toit plat a été ajoutée en façade pour protéger l'entrée principale des intempéries.

Les soffites, fascias, solins et gouttières existants seront remplacés par des soffites, fascias, solins et gouttières, en aluminium, de couleur charbon.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QU' une grande construction doit être fractionnée en plusieurs volumes physiquement ou visuellement distincts;
- CONSIDÉRANT QUE la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE le recul du volume en projection latérale gauche par rapport à la façade principale du bâtiment permet de mettre en valeur le volume principal du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du CCU suggèrent que l'élévation latérale gauche du bâtiment soit recouverte entièrement de brique d'argile;
- CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage, en projection droite de l'élévation avant, devrait s'harmoniser avec la fenêtre proposée au rez-de-chaussée, autant au niveau du modèle que des dimensions;
- CONSIDÉRANT QUE la marquise appuyée sur deux colonnes au-dessus de la porte d'entrée principale proposée en façade avant est imposante et alourdit la façade avant du bâtiment existant;
- CONSIDÉRANT QUE la marquise au-dessus de la porte d'entrée principale devrait être semblable à la marquise existante, soit en porte-à-faux et de dimensions similaires;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- La fenêtre proposée à l'étage, en projection droite de l'élévation avant, doit s'harmoniser avec la fenêtre proposée au rez-de-chaussée, autant au niveau du modèle que des dimensions;
- La marquise au-dessus de la porte d'entrée principale doit être similaire à la marquise existante, soit en porte-à-faux et de dimensions similaires.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200909-08

Divers

- **Report de la réunion du CCU du 16 septembre 2020 au 23 septembre 2020.**
Discussion concernant le report de la rencontre du CCU initialement prévue le 16 septembre 2020 au 23 septembre 2020.

CCU-200909-09

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand que la séance soit levée à 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 111, boulevard Desaulniers (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1913;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment à apporter des modifications au niveau de la galerie et du balcon donnant sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de colonnes en bois proposées, supportant la toiture de la galerie en façade avant, devrait être identique au nombre de colonnes en acier existantes, soit une rythmique de colonnes doubles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la forme des colonnes en bois soit similaire aux colonnes présentes sur la galerie avant du bâtiment voisin de gauche, soit de formes carrées comportant un chapeau dans la portion supérieure;

CONSIDÉRANT QUE les deux nouvelles portes donnant sur la façade avant devraient être identiques et de modèle 2/3 vitré comportant des carreaux telles que les fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 111, boulevard Desaulniers aux conditions suivantes:

- Le nombre de colonnes en bois proposées supportant la toiture de la galerie en façade avant doit être identique au nombre de colonnes en acier existantes, soit une rythmique de colonnes doubles;
- Les deux nouvelles portes donnant sur la façade avant doivent être identiques et de modèle 2/3 vitré comportant des carreaux telles que les fenêtres existantes.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 360, avenue Wickham (district 4)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en bardeau de cèdre proposé au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment ne respecte pas le caractère architectural d'origine spécifique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 360, avenue Wickham à la condition suivante:

- Le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 441, ave de Mortlake (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QU'une grande construction doit être fractionnée en plusieurs volumes physiquement ou visuellement distincts;

CONSIDÉRANT QUE la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le recul du volume en projection latérale gauche par rapport à la façade principale du bâtiment permet de mettre en valeur le volume principal du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du CCU suggèrent que l'élévation latérale gauche du bâtiment soit recouverte entièrement de brique d'argile;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage, en projection droite de l'élévation avant, devrait s'harmoniser avec la fenêtre proposée au rez-de-chaussée, autant au niveau du modèle que des dimensions;

CONSIDÉRANT QUE la marquise appuyée sur deux colonnes au-dessus de la porte d'entrée principale proposée en façade avant est imposante et alourdit la façade avant du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE la marquise au-dessus de la porte d'entrée principale devrait être semblable à la marquise existante, soit en porte-à-faux et de dimensions similaires;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 441, avenue de Mortlake aux conditions suivantes:

- La fenêtre proposée à l'étage, en projection droite de l'élévation avant, doit s'harmoniser avec la fenêtre proposée au rez-de-chaussée, autant au niveau du modèle que des dimensions;
- La marquise au-dessus de la porte d'entrée principale doit être similaire à la marquise existante, soit en porte-à-faux et de dimensions similaires.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8,3,4)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 129, boulevard Desaulniers (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1911;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres existantes en façade avant par des fenêtres de même dimension, de modèle à guillottes;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les modifications proposées doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus;

CONSIDÉRANT QUE la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de modèle à guillotine proposées devraient être séparées verticalement en deux sections égales et le carrelage devrait recouvrir 50 % des nouvelles fenêtres, soit la section supérieure;

CONSIDÉRANT QUE la dimension des carreaux et le nombre de carreaux au niveau des nouvelles fenêtres de modèle à guillotine en façade avant devraient être similaires à la fenestration des bâtiments voisins jumelés adjacents;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 129, boulevard Desaulniers aux conditions suivantes:

- Les fenêtres de modèle à guillotine proposées doivent être séparées verticalement en deux sections égales et le carrelage doit recouvrir 50 % des nouvelles fenêtres, soit la section supérieure;
- La dimension des carreaux et le nombre de carreaux au niveau des nouvelles fenêtres de modèle à guillotine en façade avant doivent être similaires à la fenestration des bâtiments voisins jumelés adjacents.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 21-23, avenue Saint-Denis (district 5)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de façade de la maison bifamiliale jumelée construite vers 1900;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle fenêtre proposée au niveau du rez-de-chaussée donnant sur la façade avant du bâtiment est de modèle identique à la fenêtre à l'étage qui a été remplacée au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les deux portes d'entrée au rez-de-chaussée donnant sur la façade avant du bâtiment devraient conserver leur forme d'origine, soit un modèle de porte composée d'un vitrage 2/3 afin de conserver une harmonie avec les portes d'entrée du voisin jumelé et de respecter l'architecture d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les volets existants adjacents aux fenêtres donnant sur la façade avant du bâtiment devraient être enlevés s'il s'agit de volets décoratifs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que le cadre du vitrage de la porte donnant sur le balcon à l'étage soit peint de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 21-23, avenue Saint-Denis aux conditions suivantes :

- les deux nouvelles portes d'entrée du rez-de-chaussée donnant sur la façade avant du bâtiment doivent conserver leur forme d'origine, soit un modèle de porte composée d'un vitrage 2/3;
- les volets existants adjacents aux fenêtres donnant sur la façade avant du bâtiment doivent être enlevés s'il s'agit de volets décoratifs.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 69, avenue Macaulay (district 4)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle marquise métallique proposée devrait être moins épaisse afin de respecter la forme d'origine de la marquise en béton existante;

CONSIDÉRANT QUE l'élément décoratif en pierre (carré) situé derrière la marquise existante devrait être conservé afin de respecter l'architecture d'origine du bâtiment et de créer une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement métallique autour de la porte d'entrée sera retiré et l'habillage de la porte sera composé du béton existant, tel que le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment soient de couleur blanche afin de s'harmoniser avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des volets existants devrait être retiré;

CONSIDÉRANT QUE les éléments en bois proposés au niveau des garde-corps et des mains-courantes doivent être peints ou teints de couleur opaque dans les teintes de gris ou de noir afin de s'harmoniser avec les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE des détails supplémentaires devront être fournis au niveau du service de l'urbanisme concernant le modèle des garde-corps et des mains-courantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 69, avenue Macaulay aux conditions suivantes :

- la nouvelle marquise métallique proposée doit être moins épaisse et respecter la forme d'origine de la marquise en béton existante;
- l'élément décoratif en pierre (carré) situé derrière la marquise existante doit être conservé;
- les éléments en bois proposés au niveau des garde-corps et des mains-courantes doivent être peints ou teints de couleur opaque dans les teintes de gris ou de noir.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 766, boulevard Queen (district 3)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de la porte de garage de la maison unifamiliale isolée bâtie en 1962;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage a déjà été installée, mais ne correspond pas au modèle de porte de garage qui a été acceptée dans le cadre du permis de construction #2015-00764 émis en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage initialement proposée en acier ne comportait aucune ouverture, alors que la nouvelle porte de garage est de modèle plein vitrage comportant huit sections;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle porte de garage qui a été installée respecte le style architectural du bâtiment à l'étude et s'intègre bien avec la porte d'entrée et la fenestration existante en façade avant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 766, boulevard Queen.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 205, avenue Hickson (district 4)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement en projection latérale gauche de la maison unifamiliale isolée construite vers 1945;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude fait partie du répertoire « King Cottage »;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de se référer aux perspectives 3D pour la pente de toit et pour la fenestration proposée pour l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 205, avenue Hickson.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 260, rue River (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1949;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la réfection de la galerie et du balcon situés en façade avant du bâtiment, notamment en remplaçant l'ensemble des éléments en bois par de nouveaux garde-corps, mains-courantes et colonnes, composés d'acier galvanisé;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification ne devrait être apportée au niveau de la structure en bois existante en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des éléments en bois (garde-corps, mains-courantes, colonnes, planchers, escaliers, etc.) devrait être conservé ou remplacé par des éléments en bois identiques;

DE DÉSA approuver la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme; et

DE RETOURNER à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 260, rue River.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, rue Terroux (district 8)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la résidence unifamiliale construite en 2002;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager une chambre à coucher au niveau de l'entresol de la résidence et qu'une nouvelle lucarne d'une largeur de 1,19 mètre est proposée au niveau de la toiture en façade avant;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle porte d'entrée en bois, les nouveaux garde-corps sous forme de barottins métalliques ainsi que les mains courantes en bois proposés, s'intègrent bien avec l'architecture de l'entrée principale existante;

CONSIDÉRANT QUE le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment actuel et des bâtiments situés à proximité;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 4.10 du Règlement de zonage 2008-43, la lucarne en façade avant n'excède pas 1,2 mètre, et dans ce sens, l'entresol peut être aménagé sans que cela ne compte pour un étage;

CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU, la nouvelle lucarne proposée au niveau de la toiture en façade avant s'intègre peu avec le bâtiment existant ainsi qu'avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU, la nouvelle lucarne proposée rend l'architecture de la toiture en façade avant complexe et accentue l'effet de l'aménagement d'un troisième étage au niveau du bâtiment existant;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade proposée au niveau de l'entrée principale du bâtiment pour l'immeuble situé au 305, rue Terroux; et

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'ajout d'une lucarne au niveau de la toiture en façade avant du bâtiment pour l'immeuble situé au 305, rue Terroux.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.11) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 189, rue du Béarn (district 2)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020.

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume sur un étage proposé en cour arrière alourdit la façade latérale donnant sur l'avenue des Pyrénées;

CONSIDÉRANT QU'un travail architectural supplémentaire devrait être effectué au niveau des ouvertures du volume donnant sur l'avenue des Pyrénées;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU sont d'avis qu'une transition vitrée devrait être proposée entre le volume existant et le nouveau volume en cour arrière;

CONSIDÉRANT QU'un plan de l'élévation latérale gauche modifié devrait être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU, et ce, en considérant les différentes recommandations évoquées par les membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le projet d'agrandissement et de transformation des façades de l'immeuble situé au 189, rue du Béarn à la condition suivante :

- Un plan de l'élévation latérale gauche donnant sur l'avenue des Pyrénées,

notamment modifié au niveau des ouvertures proposées, doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.12) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 245, avenue Macaulay (district 4)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020.

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1956;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume proposé en façade avant s'intègre peu avec l'architecture du bâtiment existant ainsi qu'avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE le choix de matériau et le manque d'ouverture au niveau de l'agrandissement en façade avant alourdissent le nouveau volume et ne favorisent pas une intégration harmonieuse de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la forme de toit proposée pour l'agrandissement s'intègre peu avec la structure de la toiture existante;

CONSIDÉRANT QUE les escaliers donnant accès à l'entrée principale devraient être orientés vers la rue tels que l'existant et la structure de béton supportant la galerie et l'agrandissement devrait être revue afin d'alléger la façade avant;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de garde-corps et de mains courantes proposé pour la galerie en façade devrait s'appareiller au modèle de garde-corps et de mains courantes existant;

CONSIDÉRANT QUE des plans d'architecture plus complets et détaillés devraient être

déposés;

DE DÉSA approuver la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme; et

DE RETOURNER à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de l'immeuble situé au 245, avenue Macaulay.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure du début de la période] et se termine à [indiquer l'heure de la fin de la période]. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];
- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de *[indiquer l'heure du début de la période]* à *[indiquer l'heure de la fin de la période]*.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 octobre 2020 en visionnaire sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3) **Levée de la séance**

Le maire procède à la levée de la séance à *[indiquer l'heure]*.

PROJET